LIBRARY OF CONGRESS.

UNITED STATES OF AMERICA.

CHAP. DA 522

SHELF .P6 C2

9—404

WILLIAM PITT

IMPRIMERIE J. CLAYE
RUE SAINT BENOIT 7
LABOR
PARIS

WILLIAM PITT

ÉTUDE

FINANCIÈRE ET PARLEMENTAIRE

PAR

M. A. CALMON

ANCIEN DÉPUTÉ

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1865

Tous droits réservés

DA522
.P6C2

J.
1960

La partie la plus importante de cette étude, celle relative à la première administration de M^r^ Pitt, a déjà paru dans la *Revue des Deux Mondes* (15 mai et 1^er^ juin 1864). Nous l'avons complétée par le récit des mesures à la discussion desquelles cet homme d'État prit part comme simple membre du parlement sous le ministère Addington, et de celles qui furent adoptées

sur son initiative, pendant les dix-huit mois de sa seconde administration.

Les sources auxquelles nous avons puisé sont nombreuses et authentiques ; mais nous aimons à constater les indications précieuses que nous avons trouvées dans un remarquable article de M. Léonce de Lavergne publié par la *Revue des Deux Mondes* en juillet 1849, et dans l'excellent essai historique de M. le comte de Viel-Castel sur *les Deux Pitt*.

Avril 1865.

WILLIAM PITT

ÉTUDE FINANCIÈRE ET PARLEMENTAIRE

PREMIÈRE PARTIE

LES FINANCES DE LA PAIX

Ce que j'ambitionne, c'est la considération et non le pouvoir, disait un jour Pitt à Canning, — *my ambition is character, not office.* La plupart des hommes d'État en Angleterre pourraient, à bon droit, répéter ces belles paroles, parce que la considération s'y attache plus à la fidélité aux principes qu'à l'exercice de l'autorité. Dans l'opposition comme au pouvoir, leur situation est

également grande : s'ils aspirent au gouvernement, c'est moins pour l'éclat du rang ou le crédit qu'il leur donne que pour le triomphe de leur opinion et de leur parti, et le jour où, pour l'obtenir ou le conserver, ils dévieraient de leur ligne politique, immédiatement s'éloignerait d'eux l'autorité morale qui fait leur force et leur honneur. Nul parti ne pouvant prétendre à gouverner sans l'assentiment du pays, les hommes politiques cherchent à l'éclairer dans des débats dont le véritable caractère est trop respecté pour que jamais on ait pensé à leur infliger la dénomination de guerre de porte-feuille : chacun y rivalise de patriotisme, de talent, d'éloquence, et de ces luttes sont sortis les Chatham, les Burke, les Fox, les Pitt, les Peel, c'est-à-dire les plus nobles gloires dont puisse s'enorgueillir une nation libre et intelligente.

Parmi ces hommes illustres, nul n'a exercé sur les destinées de son pays une influence plus considérable que Pitt. Lorsqu'il entra au ministère en 1783, il trouva l'Angleterre épuisée par une longue et désastreuse guerre, et dix-sept ans

après, quand il en sortit, il la laissa, malgré les charges d'une autre guerre, plus riche, plus prospère et plus puissante qu'elle n'avait jamais été. Sans aucun doute, ses grandes réformes administratives, l'ordre rétabli par lui dans les finances, le respect scrupuleux des engagements de l'État, dont il fit un des principes essentiels du gouvernement de l'Angleterre, contribuèrent à produire ce résultat : il faut ajouter cependant que ni ses combinaisons ni ses opérations financières n'eussent eu le même succès si la sanction du parlement ne leur eût pas assuré le concours du pays, et que la source des emprunts eût été bientôt tarie si la fidélité aux contrats, au lieu d'avoir la garantie de la nation tout entière, n'eût reposé que sur la loyauté du souverain. En effet, il ne saurait y avoir de bonnes finances sans bonnes institutions, et par bonnes institutions l'on entend ici celles qui, au lieu de rendre une seule autorité l'arbitre suprême des destinées d'un état, y garantissent les droits, les libertés, les intérêts privés et publics par l'organisation de pouvoirs qui s'équilibrent entre eux. Lorsqu'il dépend de la

volonté unique d'un souverain de jeter le pays dans les hasards de la guerre, de lui imposer telles charges ou dépenses qu'il lui convient, la confiance fait défaut; on ne veut s'engager avec lui qu'à des conditions dont l'avantage compense les risques du contrat. La Russie et l'Autriche sont là pour attester ce que sont les finances des empires régis par le pouvoir absolu. Si au contraire les actes du gouvernement sont soumis à un contrôle sérieux et efficace, alors la sécurité s'établit, et le cours des fonds anglais, celui des fonds français avant 1848 [1], témoignent de la vitalité du crédit dans les États libres. Et ce n'est pas seulement au point de vue financier que cette opinion est vraie : un gouvernement qui est soutenu par les sympathies librement exprimées d'une nation est toujours d'autant plus fort pour agir et pour négocier. En 1783, la situation de l'Angleterre, sortie vaincue et humiliée de sa lutte avec l'Amé-

1. L'emprunt de 150 millions 3 pour 100 contracté en 1841 l'a été au taux de 78 francs 50 centimes; celui de 200 millions 3 pour 100 contracté en 1844 l'a été au taux de 84 francs 15 centimes.

rique, était à tous égards moins favorable que celle de la France, et cependant quelques années après, grâce à ses institutions, elle était en pleine prospérité, tandis que la France était en révolution. Plus tard encore, tandis que cette dernière suivait héroïquement, mais à regret, son chef dans les aventures où il l'entraînait, grâce encore à la force que leur donnaient ces mêmes institutions, les médiocres successeurs de M. Pitt finissaient par dicter à Vienne les conditions de la paix.

Notre projet n'est pas de faire l'histoire complète de Pitt, ni de le suivre dans toutes les circonstances de sa vie politique ; c'est surtout au point de vue financier que nous avons voulu examiner son administration, qui se partage en deux périodes bien distinctes : l'une de paix, depuis 1783 jusqu'à la fin de 1792 ; l'autre de guerre, depuis 1793 jusqu'à 1806 interrompue par les trois années du ministère Addington. La première est peu connue, parce qu'elle eut moins d'éclat au dehors, et cependant Pitt créa alors les finances de l'Angleterre, constitua son crédit et se montra peut-être plus grand ministre qu'il ne le fut

dans la seconde. Celle-ci est toute remplie par la lutte engagée contre la Révolution française, les nécessités qui en furent la conséquence, les moyens auxquels il fallut recourir pour y pourvoir. Cette étude aura son utilité, si elle démontre ce que peuvent pour la prospérité d'une nation un régime de vraie liberté, un système de ferme politique en harmonie avec le sentiment du pays, et le crédit fondé sur la bonne foi publique.

I.

SITUATION DE L'ANGLETERRE A LA FIN DE 1783. — EMPRUNT. — BILL DE COMMUTATION. — RÉFORMES ADMINISTRATIVES (1784-1785).

Lorsque au mois de décembre 1783, à l'âge de vingt-quatre ans, Pitt fut appelé aux fonctions de premier lord de la Trésorerie, il se trouva en présence des difficultés politiques et financières les plus graves, et ce ne fut qu'après avoir résolu les premières qu'il lui fut possible d'aborder utilement les secondes. Le célèbre ministère de coalition Fox-North venait d'être dissous à la suite du rejet par la chambre des lords du bill sur le gouvernement des Indes, proposé par Fox. La majorité qui l'avait soutenu dans la chambre des communes se retourna compacte contre ses successeurs, et pendant quatre mois Pitt lutta sans succès

contre elle; mais le pays n'avait en général approuvé ni la coalition ni ses causes. Cette opposition systématique, en arrêtant la solution de questions importantes, mécontenta davantage encore, et chaque jour l'opinion publique se manifestait à cet égard d'une façon plus vive. Enfin, encouragé par les témoignages d'adhésion qu'il recevait de toutes parts, Pitt crut pouvoir recourir au moyen constitutionnel de la dissolution, et les élections, en modifiant la force des partis, lui donnèrent une majorité qui, à la première épreuve, fut de 282 voix contre 114. Assuré désormais du concours du parlement, il s'occupa de pourvoir aux nécessités d'une situation financière des plus critiques.

La guerre d'Amérique, qui venait de se terminer par le traité de paix avec la France, avait augmenté le capital de la dette fondée de 90,000,000 livres sterling [1], et le chiffre annuel des intérêts de 4,120,000 livres sterling. D'un autre côté, pressé par des besoins incessants,

1. Soit en valeurs françaises 2,250,000,000 francs.

lord North avait eu recours à des négociations et à des expédients qui, en élevant la dette à terme ou dette flottante à plus de 33 millions de livres sterling, avaient affaibli le crédit du Trésor. Le prix des consolidés 3 pour 100 était tombé à 54, et le revenu public, atteint dans toutes ses branches, était encore diminué par une contrebande active qu'avaient développée les désordres de la guerre. Ainsi les taxes permanentes, c'est-à-dire celles qui n'étaient pas soumises au vote annuel du parlement, la douane, l'excise, le timbre, ne produisaient guère plus de 10 millions de livres sterling, entièrement absorbés par l'intérêt de la dette fondée, qui était de 8 millions, par la dotation de la liste civile et d'autres dépenses dont ces taxes étaient le gage spécial. En sus de ces services, il fallait encore acquitter les dépenses annuelles de l'armée de terre, 4 millions de livres sterling, celles de la marine, 3 millions de livres sterling, celles de l'artillerie et des fortifications, 600,000 livres sterling, les services divers, les intérêts de la dette flottante, soit un total de 9 millions de livres sterling. Les seules ressources à y

affecter étaient 2 millions 1/2 provenant des impôts sur la drèche, sur la terre, et de taxes additionnelles peu productives établies par lord North. L'insuffisance pour les services ordinaires seuls était donc de 6,500,000 livres sterling. Il restait à payer sur les services antérieurs 1,500,000 liv. sterling; le Trésor devait en outre rembourser à la Banque 2 millions de livres sterling que cet établissement lui avait avancés sans intérêts en 1781 comme condition du renouvellement de son privilége, et il fallait ainsi aviser au moyen de se procurer une somme de 10 millions de livres sterling pour assurer en 1784 la marche des services et faire honneur aux engagements contractés.

Il n'y avait donc pas là seulement des embarras actuels et momentanés dont il eût toujours été possible de se dégager avec des expédients plus ou moins habiles et des sacrifices plus ou moins onéreux. La tâche à remplir était autrement importante. Il s'agissait de relever le moral d'un pays abattu par les revers en lui faisant connaître l'étendue de ses ressources, de ranimer les transactions, de restaurer le crédit et de rétablir l'ordre dans

l'administration de l'État. Dans la vie des peuples comme dans celle des individus, il ne suffit pas d'occasions propices pour sortir d'une situation fâcheuse ; il faut surtout l'esprit de conduite, une direction intelligente, et dans cette circonstance Pitt fut le guide que l'Angleterre eut la bonne fortune de trouver. Comprenant la grandeur de sa mission, il résolut de l'accomplir par la réforme des abus, par l'ordre et l'honnêteté dans l'administration publique, la simplification des impôts, la régularité dans la perception des revenus et le payement des dépenses, surtout par l'acquittement scrupuleux des dettes de l'État. Il se mit donc à l'œuvre avec le sentiment des services qu'il avait à rendre, avec l'énergie d'un esprit convaincu, et cette confiance de la jeunesse qui, lorsqu'elle n'est pas de la présomption, attire les sympathies et gagne les suffrages.

Il fallut d'abord aviser au plus pressé, c'est-à-dire aux moyens de se procurer les 10 millions de livres sterling nécessaires pour solder les dépenses courantes et les engagements échus. La Banque ayant consenti à ce que le remboursement de sa

créance de 2 millions de livres sterling fût différé d'une année, Pitt espéra, au moyen de quelques reliquats, de quelques excédants de revenus au delà des prévisions, des ressources de l'ancien fonds d'amortissement, ramener les besoins à couvrir au chiffre de 6,000,000 de livres sterling, et, pour se procurer cette somme, il eut recours à un emprunt. Jusqu'alors, la négociation des emprunts avait eu lieu à l'amiable et aux conditions débattues et arrêtées entre le chancelier de l'Échiquier et les souscripteurs. C'est dans cette forme que l'année précédente lord Cavendish en avait contracté un de 12 millions de livres sterling. 7,500,000 avaient été concédés directement à onze banquiers, et 4,500,000 livres sterling répartis entre divers capitalistes, quelques fonctionnaires et des amis particuliers du ministre. Ce mode de procéder était devenu pour le gouvernement un moyen de patronage et d'influence, et l'intérêt public était souvent sacrifié à celui du cabinet ou à des considérations privées. Pitt en avait alors vivement signalé les inconvénients en démontrant que si, dans le dernier emprunt, la concession eût

été faite avec publicité et concurrence, elle l'eût été à des conditions bien plus favorables pour l'État, reproche parfaitement fondé du reste, car la prime fut immédiatement de 8 pour 100, et la perte pour le Trésor de 550,000 livres sterling. Conséquent avec les vues qu'il avait exprimées avant son entrée au pouvoir, désireux de mettre un terme à des abus fâcheux, et croyant d'ailleurs qu'outre le mérite d'être plus sincère, le système de l'adjudication publique avait celui de mieux garantir les intérêts du Trésor, Pitt résolut d'y recourir. Il fit donc annoncer que l'emprunt de 6 millions de livres sterling serait concédé sous cette forme, et, ainsi qu'il l'avait prévu, cette annonce amena une concurrence : deux compagnies s'organisèrent et déposèrent leurs propositions cachetées. L'ouverture en eut lieu devant le gouverneur de la Banque; l'emprunt fut adjugé à celle qui offrit de prêter au taux le moins élevé, et Pitt put certifier sur l'honneur au parlement que pas un seul shilling n'avait été retenu par lui pour être distribué entre les amis de l'administration. C'était là une importante innovation, dont le but,

à la fois utile et honnête, était trop évident pour que la moindre critique pût être exprimée, et c'est dans cette forme qu'à une seule exception près, dont nous aurons occasion de parler, tous les emprunts furent concédés par la suite. Le même système introduit plus tard en France, y a été appliqué jusqu'en 1852.

Après avoir ainsi pourvu aux besoins de l'année, Pitt s'occupa de liquider les charges léguées par le passé. La dette à terme, on vient de le voir, était de 33 millions de livres sterling, dont une partie, environ 11 millions 1/2, provenait d'emprunts successivement faits à la Banque d'Angleterre; 4 millions 1/2 étaient dus à la Compagnie des Indes, et le surplus consistait en bons de la marine, de l'artillerie, des vivres, et en billets de l'Échiquier, qui pesaient lourdement sur toutes les négociations du Trésor. Pitt entreprit d'éteindre ces divers effets par deux consolidations, dont l'une, de 6,600,000 livres sterling, eut lieu en 1784, l'autre, de 11 millions, l'année suivante, et il profita de cette circonstance pour faire l'essai d'un fonds 5 pour 100 qu'il préférait aux 3 et 4, parce

qu'une dette contractée dans un fonds supérieur, créant une marchandise moins abondante, lui paraissait devoir être d'une libération plus facile et plus prompte. « J'ai toujours cru, dit-il dans la discussion qui eut lieu à ce sujet à la chambre des communes, qu'un fonds élevé vaut mieux qu'un fonds inférieur, que le 4 pour 100 est préférable au 3 et le 5 au 4. La raison en est que, dans toutes les opérations de finances, il faut toujours avoir en vue les moyens de libération. Racheter et éteindre graduellement la dette doit être le but d'un gouvernement sage : toutes les opérations doivent être préparées et dirigées vers cette fin. »

De pareils principes se trouvaient en complète opposition avec ceux qui étaient admis et pratiqués à cette époque, et, malgré le désir qu'avait eu Pitt de contracter l'emprunt de 6 millions en 5 pour 100, il avait dû y renoncer en présence des répugnances exprimées par les banquiers. Ces répugnances étaient fondées sur ce que, le prix du 5 pour 100 étant plus voisin du pair que celui des fonds inférieurs, et la possibilité du remboursement ou d'une réduction d'intérêt étant plus

prochaine, le 5 offre moins d'avantage que le 3 pour 100. Néanmoins, convaincu de l'utilité de l'entreprise, Pitt voulut en faire l'essai. D'après le cours des fonds publics, le prix des rentes 5 pour 100 données en échange des effets retirés aurait dû être de 95; mais, pour faciliter l'opération, il ne les émit qu'à 93, et préféra faire ce léger sacrifice sur les intérêts dans l'espoir d'un dédommagement avantageux par une libération plus prompte. De plus, pour mieux engager encore les porteurs de bons à accepter ses propositions, il déclara que le nouveau fonds ne pourrait être remboursé, et que l'intérêt ne pourrait en être réduit que lorsque 25 millions des rentes 3 et 4 pour 100 auraient été rachetés. Les porteurs d'effets, déterminés par les conditions qui leur étaient offertes et désireux de recouvrer la disposition de leur capital déprécié sur la place sous sa forme actuelle, acceptèrent ces diverses propositions, et le total des rentes provenant des deux consolidations s'éleva à 878,000 livres sterling. Les rentes créées par l'emprunt de 6 millions furent de 415,000 liv. sterl. Il y avait donc là une nouvelle charge an-

nuelle et permanente de 1,193,000 livres sterling, à laquelle il fallait affecter des ressources spéciales pour en assurer l'acquittement régulier. Quelque obéré que fût le pays, Pitt n'hésita point à proposer au parlement la création de nouveaux impôts. « Ma tâche, lui dit-il, est ingrate. Je risque de soulever contre moi bien des mécontentements ; mais je suis trop pénétré des obligations que me crée la haute position qui m'a été confiée pour ne pas les remplir. D'ailleurs j'ai confiance dans le bon sens et le patriotisme du peuple anglais, et j'ai, comme ministre des finances, une règle dont je suis résolu à ne pas m'écarter, celle de ne jamais rien lui déguiser. Le Trésor a contracté des engagements, et il faut y faire honneur. Ce n'est qu'à cette condition que la confiance pourra renaître, et le crédit public se relever. Devant une pareille considération, il n'y a pas à hésiter, et à défaut de ressources disponibles, il est indispensable de recourir à des taxes pour s'en procurer. » S'associant aux sentiments du ministre, la chambre vota les taxes proposées sur les permis de chasse, les patentes de marchands ven-

deurs des objets soumis à l'excise, la soie écrue, la vaisselle d'or et d'argent, les chevaux de course, les domestiques des deux sexes, les prêteurs sur gages, les boutiques, les chapeaux, rubans, calicots, etc. Le produit probable en était évalué à 1,200,000 livres sterling, et ainsi se trouvèrent liquidées les dernières charges de la guerre d'Amérique.

Vaut-il mieux en effet, comme le disait Pitt, emprunter dans un fonds élevé que dans un fonds inférieur? Le remboursement du capital de la dette fondée n'étant pas exigible, peu en importe le chiffre pour l'État. La seule charge qui lui incombe est celle des arrérages, et son principal souci doit être dès lors de combiner ses négociations pour qu'ils soient le moins élevés possible. Ce que doit rechercher le prêteur au contraire, c'est la chance de voir augmenter le prix de sa rente afin d'en retirer un prix supérieur au capital versé, s'il veut vendre, et la marge est d'autant plus grande pour le rentier que le taux auquel il prête est plus éloigné de celui auquel le Trésor pourrait lui imposer une réduction d'in-

térêt par la menace d'un remboursement. Prenons pour exemple le dernier emprunt contracté en France. 315 millions de francs ont été empruntés à 3 pour 100 au taux de 66 fr. 30 c. Pour chaque 66 fr. 30 c. qu'il doit revevoir, le Trésor s'est reconnu débiteur de 3 fr. de rente et de 100 fr. de capital, et par conséquent, pour 315 millions qui lui seront versés, le capital nominal de sa dette sera accru de 441,700,000 fr., et le chiffre de la rente annuelle de 13,253,000 fr. Sans doute le Trésor pourra insensiblement se libérer par l'amortissement, en admettant que le fonds n'en soit pas employé à d'autres besoins ; mais il ne pourra obliger les porteurs de rentes à opter entre un remboursement ou une réduction d'intérêt que lorsque les cours auront dépassé 100 fr. Il y a ainsi pour eux une marge à parcourir de 34 fr. avant que cette alternative puisse leur être imposée, et c'est l'avantage qu'ils payent en prêtant à un taux moins élevé. Si au contraire, en admettant que la situation l'eût permis, l'emprunt avait été contracté en 4 1/2 au taux de 95 fr., qui était celui de ce fonds au 10 janvier 1864, la rente

annuelle créée eût été de 14,921,000 fr., et le capital reconnu par l'État de 331,570,000 fr.; mais quelle eût été la chance pour le Trésor? C'est qu'avec le retour de circonstances favorables, le prix du 4 1/2 pour 100, puis du 4 dépassant le pair, il y eût eu dès lors possibilité d'obtenir des réductions successives d'intérêts qui en auraient abaissé le chiffre bien au-dessous de celui stipulé dans le fonds 3 pour 100. Et tel est, il faut le dire, un des côtés les plus fâcheux de la conversion faite il y a deux ans du 4 1/2 en 3 : pour 157 millions qu'a touchés le Trésor, il a aliéné la faculté de réduire dans des temps propices de 50 millions de francs l'intérêt annuel de sa dette, sans que l'unification de cette dernière ait produit les avantages annoncés. On disait que la concurrence du 4 1/2 empêchait le 3 de s'élever, et que, s'il n'y avait plus qu'une seule nature de dette, les cours prendraient leur essor. Le contraire est arrivé, et le 3 pour 100 est plus bas qu'il n'était alors, car le 4 1/2, fonds essentiellement paisible et presque immobilisé dans les portefeuilles, déclassé par la conversion, est venu s'ajouter aux valeurs qui en-

combrent la place, et la spéculation seule a profité de cette mesure.

Pour conclure sur ce point, nous croyons que dans un État financier prospère, au milieu de circonstances politiques heureuses, si un État a des emprunts à contracter, il doit préférer le fonds élevé pour rester maître de la position vis-à-vis de ses créanciers ; mais si la situation est chargée, si l'avenir est peu assuré, c'est dans le fonds inférieur qu'il doit traiter pour avoir moins d'arrérages à payer en laissant à ses prêteurs, en échange des sacrifices qu'ils font sur les intérêts, de larges chances d'augmentation de capital. Ce fut au reste la loi à laquelle dut se conformer Pitt, et si, pendant la paix, il put emprunter et consolider en 5, plus tard, au milieu de la guerre, il fut obligé de le faire en 3.

Il ne suffisait pas cependant d'avoir paré aux nécessités du présent et d'avoir liquidé les charges du passé, il fallait aussi assurer et accroître les ressources de l'avenir en faisant produire aux impôts existants tout ce qu'ils étaient susceptibles de donner et en supprimant des abus onéreux

qui, par la faveur, le temps ou la négligence, s'étaient introduits au sein de l'administration. Encouragé par le succès de ses premières mesures, Pitt entreprit résolûment cette double tâche, sans être arrêté ni par les difficultés de l'exécution ni par la crainte de blesser des intérêts puissants. On a dit quel préjudice causait la contrebande. Elle s'exerçait sur la plus grande échelle, et tous les efforts faits pour en arrêter le développement avaient échoué. Des capitaux considérables étaient engagés dans cette coupable et fructueuse industrie, qui trouvait des complices dans toutes les classes de la société. On évaluait à plus de quarante mille le nombre de ses agents sur terre et sur mer. Les matelots de la marine royale désertaient pour y servir; les chaloupes côtières et les marins du cabotage étaient presque tous occupés au transport et au débarquement des marchandises amenées des lieux de provenance ou des entrepôts par des bâtiments sur lesquels ils allaient les chercher au large. Les fermiers de la côte trouvaient plus avantageux de les transporter avec leurs chevaux que de se livrer

aux travaux de culture. Les ouvriers des villes abandonnaient leurs ateliers pour participer aux profits de ce commerce illicite, et enfin les employés mêmes de la Compagnie des Indes, au lieu d'envoyer en Angleterre leurs capitaux par les moyens ordinaires, les convertissaient en chargements de thé qu'ils y faisaient introduire en contrebande par des sociétés étrangères organisées à cet effet. Il y avait donc là une perte considérable pour le Trésor, un préjudice pour l'agriculture, et une cause de profonde démoralisation. Pitt crut qu'il fallait combattre un pareil fléau, non-seulement par la répression, mais aussi en détruisant dans leur source les profits qui en étaient l'aliment. Dans cette pensée, il proposa au parlement un ensemble de mesures sévères qui furent adoptées sans division. Tous les bâtiments soupçonnés de se livrer à la contrebande purent être saisis jusqu'à quatre lieues de la côte, et, en cas de culpabilité, durent être détruits, à moins qu'ils ne fussent propres au service de la marine royale. Il fut défendu d'en construire de la dimension et du tonnage de ceux qui servaient habituellement

à ce trafic, et les vaisseaux armés ne purent plus s'éloigner au delà d'une certaine distance sans une permission de l'Amirauté. Enfin, toute attaque contre un bâtiment de l'État affecté au service de la douane ou de l'excise, ou contre tous officiers de la marine royale ou employés du Trésor, et toutes personnes qui les assisteraient dans l'exercice de leurs fonctions, dut être punie comme un crime capital.

Mais de simples mesures répressives auraient été impuissantes à détruire le mal; il fallait encore l'attaquer par les tarifs, car il n'était pas douteux qu'aussi longtemps que les droits perçus sur les marchandises principaux objets de la contrebande resteraient au taux élevé où ils étaient, les fraudeurs feraient d'assez grands profits pour se résoudre à braver toutes les mauvaises chances qu'on leur opposait. Il importait donc de réduire les droits de telle façon que la contrebande n'offrît plus aucun bénéfice. C'étaient surtout les esprits et le thé qui en étaient l'objet. D'après les évaluations les plus approximatives, la consommation de cette dernière denrée s'élevait en Angleterre à

13 millions de livres sterling; 5 millions au plus étaient vendus par la Compagnie des Indes, de telle sorte que 8 millions entraient en fraude. Des maisons de commerce s'étaient organisées sur le continent pour en fournir au fur et à mesure des besoins de la contrebande, et on supposait qu'il y avait à cette époque 5 millions de livres de thé à Hambourg, 3 millions à Ostende, et des quantités considérables dans d'autres lieux, destinées à être introduites frauduleusement en Angleterre. Les droits perçus sur ces articles étaient à la fois de douane et d'excise; ils étaient de 50 pour 100 sur la valeur, plus de 2 shillings 5 pence par chaque livre, et produisaient annuellement 700,000 livres sterling. Pitt proposa de les supprimer et de les remplacer par un droit de 12 1/2 pour 100 de la valeur, qui permettrait au négociant honnête de vendre cette denrée, introduite régulièrement, au prix le plus bas auquel pût la livrer le contrebandier. Ce droit, en ne tenant pas compte de l'accroissement, probable cependant, de la consommation, ne devait produire que 170,000 livres, et il y aurait eu dès lors une di-

minution de revenu de plus de 500,000 livres, dont la situation financière ne permettait pas de faire le sacrifice. Pour la compenser, le ministre proposa d'augmenter la taxe sur les fenêtres, et d'en exempter toutes les maisons non soumises à la taxe des pauvres et de l'Église, de telle sorte que les personnes, pour la plupart indigentes, qui les habitaient, devaient profiter de la réduction de droits sur le thé sans être obligées de rien payer à la place. Pitt évaluait à 900,000 livres le le produit de la nouvelle taxe : il y avait donc à espérer de cette combinaison un surcroît de revenu de 200,000 livres, et en même temps la contrebande serait paralysée, le commerce régulier se développerait, la Compagnie des Indes emploierait vingt bâtiments et deux mille marins de plus au transport du thé, et les profits de ce commerce, au lieu de passer presque tous entre les mains de négociants étrangers, rentreraient dans les voies légitimes et enrichiraient le pays.

Le plan de Pitt, accueilli avec faveur par l'opinion publique, fut cependant attaqué par Fox, qui soutint qu'il était injuste et vexatoire de faire

payer, sous la forme d'un droit sur les fenêtres, un impôt sur le thé à des personnes qui n'en consommaient peut-être pas ; mais il n'y avait pas une seule famille en Angleterre, riche ou pauvre, dans laquelle dès lors on ne fît chaque jour usage de thé, et le revenu supprimé devant être remplacé par un autre moins onéreux et plus considérable, il y avait tout profit pour le consommateur et le Trésor dans l'échange proposé. Le projet ministériel fut adopté à une immense majorité, et le bill qui l'a consacré est connu sous le nom de « bill de commutation. » Toutefois la campagne contre la contrebande n'eût pas été complète, si on ne lui avait pas aussi enlevé le moyen de trafiquer sur les spiritueux et sur les vins. Ces derniers furent désormais soumis au régime de l'excise, c'est-à-dire de l'exercice de l'inventaire et de circulation dont les droits étaient moins faciles à éluder que ceux de douane, et une taxe égale fut mise sur les matières qui entraient dans la composition des vins fabriqués. La distillation des esprits à l'intérieur donnait également lieu à de grandes fraudes, et celles des mélasses entre

autres, qui, dans la ville de Londres, acquittaient 32,000 livres de droits en 1778, n'en rendait plus que 1,098 en 1783. Pitt proposa en conséquence d'augmenter les droits sur les esprits indigènes, d'en mieux régler la perception, de diminuer ceux qui frappaient les esprits étrangers, et la motion qu'il fit à ce sujet fut adoptée sans opposition.

Les bons effets de ces diverses mesures ne tardèrent pas à se faire sentir. La contrebande, vivement attaquée, n'opéra plus qu'avec peine ; le commerce, n'ayant presque plus d'intérêt à frauder, préféra acquitter les droits, la nouvelle taxe sur les fenêtres fut perçue sans soulever aucune réclamation, et au commencement de la session de 1785, Fox fut le premier à reconnaître ces heureux résultats. Cette session fut principalement consacrée à l'examen des résolutions préparées par Pitt pour mettre un terme à des abus et priviléges préjudiciables au Trésor et onéreux pour le public. Ainsi des agents supérieurs de l'administration étaient dépositaires de sommes de l'emploi desquelles ils ne rendaient aucun compte, et que souvent ils plaçaient à leur profit.

Le chiffre s'en élevait à 2 millions de livres sterling. Pitt les fit rentrer au Trésor, et, afin de prévenir le retour de semblables irrégularités, le parlement institua, sur sa demande, une commission de cinq membres irrévocables aussi longtemps qu'ils rempliraient fidèlement leur mandat, et chargés, avec les pouvoirs les plus étendus, d'apurer les comptes de tous les ministères.

Le service des trésoriers de la marine donnait lieu à un abus bien plus grave encore. En quittant leur emploi, ces fonctionnaires n'étaient pas tenus de restituer immédiatement les fonds souvent considérables qu'ils avaient entre les mains : l'un d'eux en était détenteur depuis quarante ans, et en 1785 il y avait quatre comptes de cette nature à apurer. Un état de choses aussi irrégulier ne pouvait être maintenu, et Pitt fit décider que désormais les fonds affectés au service de la marine seraient, en sortant de l'Échiquier, déposés à la Banque, que les trésoriers y prendraient seulement les sommes nécessaires pour acquitter les dépenses courantes de peu d'importance, et que les grosses seraient soldées au moyen de mandats tirés sur cet

établissement. Enfin chaque année les trésoriers durent rendre leurs comptes, et en sortant de fonction remettre leur balance à leurs successeurs.

Les membres de la chambre des lords et ceux de la chambre des communes avaient le droit de franchise pour les lettres qu'ils recevaient et celles qu'ils écrivaient. Leur privilége était illimité quant au nombre et quant au lieu de destination, et la seule garantie requise était leur signature mise sur le dos de celles qu'ils étaient censés expédier. Plusieurs d'entre eux avaient trouvé le moyen d'en faire une source de bénéfice. Ainsi ils cédaient, moyennant remise, des provisions d'enveloppes signées par eux à des maisons de banque et de commerce, ou bien encore des lettres leur étaient adressées en des lieux où ils ne résidaient pas, et d'autres personnes, qui étaient les véritables destinataires, les recevaient sous leur nom en franchise. On évaluait à 170,000 livres sterling la perte occasionnée annuellement au Trésor par ce trafic déloyal. Sans être arrêté par la crainte de mécontenter ceux de ses amis qui le faisaient, Pitt proposa au parlement de décider que chaque membre

de l'une ou l'autre chambre n'aurait droit à la franchise que pour dix lettres par jour, que celles expédiées par eux seraient revêtues de leur signature, qu'ils devraient, non-seulement en écrire de leur propre main l'adresse entière, mais encore y mettre le jour, le mois et l'année, et que celles qui leur seraient envoyées ne leur seraient délivrées gratuitement qu'au lieu où ils se trouveraient. Ces diverses mesures furent adoptées : le Trésor en retira un profit important, et elles ont été appliquées jusqu'en 1839, époque à laquelle la franchise a été complétement supprimée.

D'autres plans de réformes non moins utiles n'obtinrent pas le même succès. Ainsi, dans les diverses branches de l'administration publique, il y avait des sinécures concédées par brevets et qui procuraient de gros bénéfices à leurs possesseurs; il y avait aussi des emplois dont les titulaires touchaient les émoluments sans cependant les remplir eux-mêmes; il y en avait d'autres pour lesquels il était passé en usage que ceux qui les occupaient percevaient sur le public des rétributions dont le montant excédait de beaucoup

leur traitement officiel. Pitt voyait là des économies à réaliser pour le Trésor et des hcarges vexatoires à supprimer pour le public : déjà en 1783 il avait fait à ce sujet une motion que lord Cavendish avait combattue en alléguant qu'il était parfaitement inutile de saisir le parlement de la question, les ministres ayant le droit d'introduire dans leurs départements respectifs les réformes qu'ils jugeaient convenables; mais les ministres changent : dans un même cabinet, ils peuvent ne pas avoir ni des vues semblables, ni la même résolution, et Pitt pensa que le meilleur moyen de rendre la mesure générale serait de la faire consacrer par la voie législative. Sur une nouvelle motion qu'il fit à cet effet, le parlement décida qu'il serait nommé une commission chargée de s'enquérir du montant des émoluments, gratifications, rétributions perçues dans les divers services publics, de rechercher les abus qui s'y pratiquaient, et de proposer les moyens propres à en assurer la marche d'une façon plus économique et plus satisfaisante. Son but était de supprimer la plupart des sinécures en dédommageant ceux qui

les possédaient, d'obliger tous les titulaires d'emplois à les remplir eux-mêmes, et d'augmenter le traitement des fonctionnaires qui n'étaient pas suffisamment rétribués, afin de pouvoir retrancher ou du moins réduire de beaucoup la perception des gratifications; mais, pour arriver à ce résultat, il aurait fallu changer les conditions d'existence d'un grand nombre de personnes, froisser des intérêts que l'on considérait comme droits acquis : de tous côtés des réclamations s'élevèrent, la réforme fut ajournée, et ne commença à être sérieusement exécutée qu'à partir de 1820.

II.

AMORTISSEMENT, TRAITÉ DE COMMERCE AVEC LA FRANCE, BILL DE CONSOLIDATION (1786-1787).

Ce fut dans la session de 1786 que fut prise la plus importante de toutes les mesures qui signalèrent l'administration de Pitt, celle qui fonda définitivement le crédit public de l'Angleterre, la constitution de l'amortissement.

La dette perpétuelle et fondée date en Angleterre de 1695. Avant cette époque, les emprunts contractés par l'État étaient acquittés en capital et intérêts par annuités avec le produit d'impôts spécialement affectés à chacun d'eux, et supprimés dès que le remboursement intégral avait eu lieu. Lorsque la dette eut atteint un chiffre élevé, on trouva plus commode et moins onéreux

de la rendre perpétuelle, ainsi qu'on l'avait déjà fait en Hollande, et de n'avoir plus à payer que des intérêts. Des arrangements furent pris avec les créanciers du Trésor, les impôts créés pour garantir les sommes qu'ils avaient prêtées furent maintenus pour assurer le payement des arrérages, et en 1716 il fut décidé que l'excédant du produit serait consacré à racheter le capital de la dette; mais cet excédant fut détourné de sa destination primitive pour être appliqué aux dépenses courantes ou au solde des intérêts de nouveaux emprunts, si bien qu'on finit par le classer chaque année au nombre des voies et moyens de l'exercice. Cela fut d'autant plus regrettable que, par suite des réductions successives de l'intérêt de la dette, en 1717 de 6 à 5 pour 100, en 1727 de 5 à 4, en 1750 de 4 à 3 1/2 et en 1755 de 3 1/2 à 3, le fonds d'amortissement, qui dans le principe était de 500,000 livres sterling, s'éleva au chiffre de 1 million, et qu'une pareille ressource, affectée annuellemeut au rachat du capital, aurait agi avec un puissant effet.

En 1697, au moment de la paix de Riswick, le capital de la dette publique était de.....	21,500,000 l. st.
Pendant les quatre années de paix qui suivirent, les rachats ayant été de.....	5,000,000
il n'était plus en 1701 que de.....	16,500,000 l. st.
Il fut augmenté pendant la guerre de la Succession de.....	38,000,000
et en 1713, à la fin de cette guerre, il se trouvait être de.....	54,500,000 l. st.
De 1713 à 1740, longue période de paix interrompue seulement par trois années de guerre, il fut réduit de.....	7,500,000
et en 1740 son chiffre était de.....	47,000,000 l. st.
Pendant la guerre qui finit par le traité d'Aix-la-Chapelle, il fut accru de.....	31,000,000
ce qui le porta en 1748 à.....	78,000,000 l. st.
Durant les sept années suivantes, il fut diminué de.....	3,500,000
et lorsque la guerre de Sept-Ans commença en 1755, il était de.....	74,500,000 l. st.
Durant ces sept années, il s'accrut de.....	72,000,000
et s'élevait ainsi en 1762 à.....	146,500,000 l. st.
De 1762 à 1776, la réduction ayant été de...	10,500,000
il n'était plus au commencement de la guerre d'Amérique que de.....	136,000,000 l. st.
Cette guerre l'augmenta de.....	103,000,000
de telle sorte qu'en 1786, lorsque toutes les dépenses qu'elle avait occasionnées eurent été liquidées, le capital de la dette fondée était de.....	239,000,000 l. st.

Ainsi vingt-cinq années de guerre l'avaient augmenté de 200 millions; quarante-cinq années de paix, depuis la création du fonds d'amortissement en 1716, l'avaient réduit seulement de 25 millions.

Une situation aussi chargée excitait les appréhensions les plus vives. Les uns craignaient que, dans le cas d'une nouvelle guerre, il ne fût impossible de recourir au crédit, et que l'Angleterre se trouvât ainsi impuissante pour la soutenir; d'autres redoutaient une banqueroute prochaine, et tous s'accordaient pour demander, dans l'intérêt du bien-être et de la sécurité du pays, qu'on avisât le plus tôt possible au moyen de diminuer un pareil fardeau. Organe du sentiment général, la commission des comptes s'exprimait en ces termes : « La dette publique est devenue si considérable que les têtes les plus habiles et les cœurs les plus généreux doivent réunir leurs efforts pour chercher le mode le plus convenable et le plus efficace de la réduire : on est en paix, le moment est donc favorable, et on doit en profiter. Le mal est tel qu'il n'admet ni ajournements, ni palliatifs, ni

expédients. Il faut l'attaquer avec vigueur et fermeté : le crédit public, qu'il est essentiel de maintenir, l'honneur, qu'il est de notre devoir de conserver, et la justice due aux créanciers de l'État exigent que ce qui peut être fait soit fait, *what can be done should be done.* »

Il y avait donc là tout à la fois un vœu public à satisfaire et un grand résultat à obtenir; mais, pour libérer l'État, il fallait des ressources, et Pitt ne voulait pas les chercher dans une aggravation des impôts, déjà si lourds, et qu'il avait d'ailleurs considérablement augmentés. Ce fut seulement lorsqu'il crut être assuré que, par l'effet des réformes et des mesures adoptées sur sa proposition, le produit des taxes existantes laisserait un excédant disponible, qu'il se détermina à proposer un plan d'amortissement. Et d'abord il voulut que le parlement constatât par lui-même le résultat de toutes les mesures prises depuis deux ans, et recherchât quel pourrait être à l'avenir le montant approximatif des dépenses et des revenus annuels du pays. Sur sa demande, une commission présidée par William Grenville fut nommée au com-

mencement de la session pour se livrer à cet examen. Dans son rapport, elle établit que le revenu de l'année précédente avait été de 15,379,182 livres sterling, que celui de l'exercice courant serait de 15,397,171 livres sterling, et qu'il y avait lieu d'en espérer l'accroissement par suite du progrès de la richesse publique, du développement des affaires industrielles et commerciales, et des poursuites énergiques dirigées contre la contrebande. Elle croyait donc pouvoir l'évaluer pour l'avenir au minimum de 15,397,000 livres sterling. Quant aux dépenses, elle les portait à 14,478,000 livres sterling. On avait ainsi le droit de compter sur un excédant annuel de recettes de 919,000 livres sterling; mais pendant quelque temps encore, à raison des charges considérables léguées par la guerre, les dépenses devaient excéder le chiffre normal de 14,478,000 livres sterling. Il fallait achever des vaisseaux dont la construction était commencée, payer des traitements de demi-solde aux officiers mis en disponibilité, donner des secours aux veuves de ceux qui avaient été tués, ainsi qu'aux réfugiés américains; le tout pouvait

monter à 3 millions et être soldé en trois ou quatre années. Toutefois il y avait peu à s'en préoccuper, parce qu'on y affecterait les économies réalisables sur le budget de la guerre, le produit de la vente de quelques biens de la couronne. le montant d'avances à restituer par la Compagnie des Indes, et l'excédant de 900,000 livres sterling resterait ainsi disponible.

Cet excédant, porté à 1 million par la création de taxes sur des objets de parfumerie ou par une application plus sévère de celles qui pesaient déjà sur les esprits et les bois étrangers, devint la base du plan d'amortissement présenté par Pitt, et dont il suffira d'indiquer ici les principales dispositions. Un million de livres sterling devait être affecté chaque année au rachat des rentes sur la place au cours du jour. Les valeurs ainsi rachetées n'étaient pas éteintes. Le revenu devait en être ajouté au fonds d'amortissement, opérer avec lui, et on avait calculé qu'au bout de vingt-huit ans, par le concours incessant des intérêts composés, en les supposant à 5 pour 100, la dotation de l'amortissement aurait atteint le chiffre de 4 millions de li-

vres sterling et racheté un capital de 100 millions de rente, soit à peu près la moitié de la dette. Ce résultat toutefois ne pouvait être obtenu que si cette dotation n'était pas détournée de sa destination : il fallait donc la déclarer inaliénable. Pour plus de sûreté, l'emploi devait en être confié à des commissaires dont la haute position et le caractère personnel fussent une garantie de la résistance qu'ils opposeraient à toute tentative de détournement, et de la fidélité scrupuleuse avec laquelle ils accompliraient leur mandat. Les commissaires seraient le président de la chambre des communes, le chancelier de l'Échiquier, le maître des rôles, le gouverneur et le sous-gouverneur de la Banque d'Angleterre, et enfin le chef de comptabilité de la haute cour de chancellerie. Les fonds leur seraient remis tous les trois mois, devraient être employés au rachat dans le courant du trimestre, et toute autre affectation deviendrait ainsi impossible.

Ce fut le 29 mars que Pitt développa sa proposition devant la chambre des communes dans un discours *elaborated and far extended*, ainsi que

le qualifia Fox, et il put, avec un sentiment de satisfaction bien légitime, y exposer les avantages réalisés pendant deux années d'une administration aussi éclairée que laborieuse. De 18 millions, les dépenses annuelles avaient été réduites à 14 millions 1/2, malgré l'augmentation de 1,200,000 livres sterling de rentes pour acquitter les charges du passé. De 12 millions 1/2, le revenu s'était élevé à 15 millions 1/2, et le produit des nouveaux impôts n'entrait dans cet accroissement que pour 1,200,000 livres environ. Au lieu d'un déficit de 6 millions, un excédant de recettes d'un million paraissait désormais assuré, et le pays pouvait entreprendre avec confiance la libération de sa dette. Pitt devait donc être fier à juste titre, car ce succès était principalement dû à son habile initiative et à ses constants efforts, et en terminant son exposé il se borna à rappeler avec autant de modestie que de convenance la part qui pouvait lui en revenir. « Quand on songe, dit-il, que le pays sort d'une guerre qui l'a forcé d'ajouter des millions à des sommes déjà immenses, que toutes les nations et même la majeure partie d'entre nous

croyaient que jamais nous ne pourrions soutenir le poids d'une charge aussi énorme, et qu'au lieu d'être épouvantés d'un tel aspect, nous osons considérer attentivement notre situation et former un plan solide et permanent pour en sortir, il est impossible que les nations qui nous entourent n'aient pas une haute idée de nos ressources et de notre énergie, et ne nous rendent pas dans leur estime cette prééminence que nous méritons à tant de titres. A Dieu ne plaise que je veuille m'attribuer le moindre mérite en vous soumettant ces résolutions! Cependant je dois me trouver particulièrement heureux de remplir une tâche si différente de celle de mes prédécesseurs, et, au lieu de venir vous proposer des dépenses, d'avoir la bonne fortune de vous proposer la diminution de nos charges. Le plan que j'ai l'honneur de porter devant vous est depuis longtemps l'objet de tous les désirs et de toutes les espérances de ce pays, et je suis glorieux de penser que mon nom sera inscrit sur cette colonne qui va être élevée à la foi publique et à la prospérité nationale. »

Les évaluations des recettes et dépenses furent

contestées par Sheridan et défendues par William Grenville, président du comité qui les avait vérifiées et approuvées; mais le principe et le système d'amortissement ne trouvèrent que des approbateurs. Fox demanda seulement que dans le cas où des emprunts seraient contractés par le Trésor, les commissaires pussent y souscrire au lieu d'employer au rachat les fonds qu'ils auraient à leur disposition, et Pitt ayant adhéré à cette modification, le bill fut adopté à l'unanimité dans les deux chambres. Pour bien constater l'importance qu'il y attachait et le caractère tout particulier d'intérêt public qu'il lui paraissait avoir, le gouvernement crut devoir lui donner une consécration spéciale et solennelle, et en conséquence, contrairement aux usages, le roi se rendit à la chambre des lords pour le sanctionner.

Ainsi fut établi en Angleterre sur des bases certaines l'amortissement, qu'ont adopté depuis lors toutes les nations soucieuses de leur crédit. En procurant un acheteur à toutes les rentes portées sur le marché, l'amortissement en raffermit le prix; en assurant la libération de l'État dans un

délai donné, il prévient la crainte que peut inspirer le poids d'une dette publique considérable et facilite les moyens de faire des emprunts à des conditions avantageuses. De plus, à mesure que les fonds de l'État s'élèvent, le commerce et l'industrie se procurant plus aisément les capitaux qui leur sont nécessaires, il en résulte un accroissement de capital dans le pays, une activité plus grande dans les manufactures et une production de richesse qui compensent heureusement le prix plus élevé auquel la dette doit être rachetée; mais ces bons effets ne sauraient être obtenus, s'il n'y avait pas continuité dans le rachat, confiance dans la durée de cette opération, si le prêteur pouvait craindre un détournement du gage qui lui a été affecté, et c'est à la fidélité avec laquelle, au milieu des besoins les plus pressants, le principe de l'amortissement a été respecté en Angleterre que le Royaume-Uni a dû de pouvoir contracter ces énormes emprunts dont les ressources l'ont mis à même de lutter pendant vingt-trois ans contre la France. Pitt fit donc là, pour le crédit de son pays, une œuvre essentielle, dont l'efficacité ne fut pas

niée pendant les temps de crise que l'Angleterre eut à traverser, et qui permit en 1813 de rayer du capital de la dette une somme rachetée de 238,231,241 livres sterling, c'est-à-dire un chiffre égal au montant total de cette dette en 1786; mais, les fonds publics s'étant relevés avec la paix, peu à peu l'utilité de l'amortissement fut mise en doute, et de plus en plus contestée. On lui reprocha d'imposer une charge trop onéreuse au Trésor par le rachat à des prix très-élevés de rentes émises dans les bas cours, et lord Grenville lui-même, le président du comité de 1786, devint un de ses plus ardents adversaires. En 1828, il publia un écrit dans lequel, après avoir rappelé la part active qu'il avait prise à la mise en vigueur de l'amortissement, les avantages qu'en avait retirés le pays, il en signalait les inconvénients actuels, et en 1829 il fut décidé que désormais il ne serait affecté au rachat de la dette que l'excédant annuel des recettes sur les dépenses. Avec un crédit aussi éprouvé que celui de l'Angleterre, des conditions de stabilité comme les siennes, un parlement dont le contrôle puissant n'admet que

les dépenses rigoureusement utiles, une rente 3 pour 100 dont le prix approche du pair, le parti pris et le système adopté en 1829 sont assurément possibles ; mais la situation de tous les États n'est pas semblable à celle de l'Angleterre, et pour eux, nous ne craignons pas de le dire, le respect de l'amortissement est une condition essentielle de crédit. Si en France l'amortissement eût continué de fonctionner, l'État aurait pu racheter avec grand profit, à des prix bien inférieurs à ceux de l'émission, une partie des rentes créées avant 1848, presque sans perte une partie de celles émises depuis lors, et il est probable que son action puissante, en maintenant les cours, eût donné le moyen faire les récents emprunts à des conditions bien meilleures.

Tout en élaborant et faisant exécuter à l'intérieur les grandes mesures dont nous venons de parler, Pitt préparait et discutait avec le cabinet de Versailles les bases du traité de commerce et de navigation qui, d'après une des clauses du traité de paix de Paris, devait, dans le délai de deux années, être passé entre la France et l'An-

gleterre. Ce traité fut signé par M. Eden, plénipotentiaire anglais, et M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères de France, le 26 septembre 1786, et le 15 janvier suivant une convention additionnelle supprima de nombreuses prohibitions, réduisit nombre de tarifs et détermina les conditions auxquelles divers articles pourraient être réciproquement introduits dans les deux pays. Outre les avantages incontestables que devait en retirer le commerce anglais, le revenu public devait aussi en profiter. Ainsi on faisait grand usage en Angleterre de batistes françaises introduites par la contrebande, parce que l'importation n'en était pas permise; les batistes purent désormais entrer moyennant un droit modéré. Ainsi encore l'importation régulière des eaux-de-vie n'était que de 30,000 livres, et il en entrait par fraude près de 1,800,000 livres; par suite de la réduction considérable du tarif qui les frappait, le commerce devait trouver à l'avenir plus de risques que de profits à s'y soustraire. Les vins français, soumis désormais aux mêmes droits que ceux de l'Espagne et du

Portugal, purent, sans les écarter du marché anglais, remplacer avantageusement dans la consommation les vins indigènes, d'une fabrication pernicieuse. Il y avait donc tout lieu d'espérer une augmentation importante dans le chiffre des recettes de douane.

Le traité et la convention, soumis au parlement au commencement de la session de 1787, y furent vivement attaqués par Fox et ses amis; ils leur reprochèrent d'être contraires aux principes qui avaient jusqu'alors dirigé la politique commerciale de l'Angleterre, dont l'intérêt traditionnel était de n'entretenir avec la France aucun rapport amical, et, ainsi que le raconte Macaulay, Pitt s'entendit accuser d'être un fils dégénéré et de faire frémir sous les pavés de l'abbaye de Westminster les os de son illustre père. « La France, disait Fox, est, en politique, l'ennemie mortelle de la Grande-Bretagne, et ce n'est pas dans le souvenir des batailles de Crécy ou d'Azincourt qu'il faut en rechercher la cause : elle est tout entière dans son ambition sans bornes et son orgueil excessif, qui lui font désirer de dominer l'Europe.

Sans doute elle peut avoir témoigné un grand esprit d'accommodement dans la négociation du traité soumis en ce moment au parlement; mais il n'y a pas lieu de s'en étonner, si on examine le traité avec attention, car il est tout entier à son avantage. En observant de près la conduite de cette puissance, on verra que, malgré sa légèreté naturelle, malgré la mobilité de son caractère national, elle a eu constamment depuis plus d'un siècle, et au milieu de tous ses changements d'administration, une seule idée, celle de s'agrandir, et a cherché par tous les moyens possibles à obtenir une influence dominante sur les autres États de l'Europe. Je ne saurais trop le répéter, il me paraît excessivement dangereux pour le pays de trop se lier avec elle : n'oublions pas que nous sommes une grande puissance maritime à laquelle tous les gouvernements ont recours dès que la France les attaque. Un ministre sage et voulant le bien de l'Angleterre doit donc avoir deux objets en vue par rapport à cette dangereuse voisine : le premier, de détourner son attention de la marine pour la lui faire porter sur les affaires du conti-

nent; le second, d'établir une alliance entre notre pays et quelques États maritimes, de manière à être assurés de leur concours dans le cas où la France nous attaquerait. Ces deux résultats sont également désirables, et s'ils ne peuvent être obtenus tous les deux, il faut du moins chercher à atteindre l'un d'eux. »

Mais toute critique de la part de Fox était d'autant plus inopportune que lui-même, étant secrétaire d'État, avait préparé le traité de paix de 1783, que la clause relative aux arrangements commerciaux y avait été introduite avec son assentiment, et qu'il avait proclamé alors la nécessité d'établir et de fortifier les relations d'intérêt entre les deux pays. Pitt le lui rappela et insista sur les avantages de toute nature que l'Angleterre retirerait du nouveau régime commercial : développement de son industrie, progrès de sa marine marchande, débouché considérable pour les produits de ses manufactures, accroissement du revenu public, enfin garantie plus solide de paix avec la France.

« Je n'hésiterai pas, répliqua-t-il, à m'élever

contre le principe trop fréquemment avancé, que la France est ou doit être l'implacable ennemie de l'Angleterre. Cette idée révoltante ne peut avoir de fondement : c'est une supposition radicale que n'autorise aucune preuve tirée de l'histoire des nations et des hommes, c'est aussi une insulte à la société politique, insulte qui ne peut être conçue que par l'esprit pervers de quelques hommes. Cependant elle a été propagée, cette idée : on a dit que ce traité jetait l'Angleterre dans les bras de son éternelle ennemie. On raisonne comme s'il ne devait pas seulement détruire toute espèce d'animosité, mais comme s'il devait nous enlever tous nos moyens de défense, comme si par ce traité nous abandonnions une partie de nos forces de terre ou de mer, comme si notre commerce devait être restreint, notre navigation gênée, nos colonies abandonnées, et enfin comme si toutes les fonctions de l'État devaient tomber dans une apathie complète. Quels motifs y a-t-il à toutes ces suppositions? Croit-on que ce traité nous empêcherait de répondre aux attaques de la France avec moins de vigueur et de courage? Au con-

traire, comme il doit nous procurer un accroissement de prospérité, il nous mettrait encore mieux en état de les repousser; mais il est vrai qu'il peut bien faire davantage, ce traité : en établissant plus particulièrement des rapports d'union et d'amitié entre les deux nations, il peut éloigner le moment où nous aurons besoin de rappeler toutes nos forces. Par suite de la bonne harmonie qui existera entre elles, leurs mœurs, leurs habitudes pourront se faire des emprunts réciproques au grand profit de l'une et de l'autre. . . . .

« Qu'il me soit toutefois permis de le dire : il est étrange qu'on ose avancer, comme je sais que le bruit en a été propagé dans le public, que ce traité est mauvais pour nous parce qu'il sera avantageux pour la France. Il serait en effet bien singulier que ce pays consentît à ce qui nous serait utile sans y chercher de son côté une réciprocité. Ce que je ne crains pas d'avancer, c'est que ce traité est encore plus profitable à l'Angleterre qu'à la France. Les motifs en sont clairs et précis : cette dernière y gagne pour les vins et autres productions; nous gagnons de même pour

nos produits et dans une proportion bien plus grande. Elle s'est acquis un marché de 8 millions d'habitants, et elle nous en a ouvert un de 24 millions. J'ajouterai d'ailleurs, pour donner un exemple de la différence des avantages dont doivent bénéficier l'une et l'autre contrée, que la France ne peut pas nous envoyer pour 500,000 livres d'eau-de-vie sans que nous ne gagnions sur cet objet 100 pour 100, parce que tout accord commercial fait entre un pays de manufacture et un autre qui a reçu de la Providence le bienfait d'une richesse de produits naturels doit profiter surtout au premier. . . . . .

« La France est peut-être, de tous les pays de la terre, celui qui jouit au plus haut degré de toutes les faveurs de la Providence : sol, climat, productions, elle possède tout. L'Angleterre au contraire n'est pas favorisée de la nature, mais elle jouit, grâce à Dieu, à son heureuse constitution et à ses lois, d'une énergie, d'une hardiesse d'entreprise et d'une industrie qui lui tiennent lieu de tout : ces motifs doivent suffire pour qu'il s'établisse entre les deux pays des rapports

d'intimité profitables à tous les deux, et non pas cette inimitié nationale que l'on présente comme devant être la base de leur politique réciproque. »

Du reste la nation anglaise avait apprécié et reconnu toutes ces considérations et tous ces avantages : ni l'industrie ni le commerce n'avaient réclamé, nulle pétition n'avait été signée et colportée, nulle part on n'avait tenu de *meeting* pour y protester contre ce prétendu sacrifice des intérêts anglais aux intérêts français, et les deux chambres, en adoptant à une immense majorité le traité et la convention, ne firent que consacrer le sentiment de l'opinion publique. Elles crurent même devoir accompagner leur vote d'une adresse au roi pour le remercier d'avoir conclu avec le roi Louis XVI un traité de commerce et de navigation, « si propre à encourager entre la Grande-Bretagne et la France des rapports avantageux, en assurant la durée d'une paix bienfaisante. » En France, les sentiments furent partagés. L'industrie accueillit le traité par les clameurs les plus vives, et se plaignit d'être complétement sacri-

fiée. Parmi les consommateurs, tout au contraire, l'anglomanie fut portée à l'extrême. L'importation des produits de fabrique anglaise, qui en 1785 n'avait été que 6 millions de francs, dépassa en 1787 18 millions, en 1788 19 millions, et dans cette dernière année la balance commerciale entre les deux nations fut à l'avantage de l'Angleterre, de 30 millions de francs; mais, sur 60 millions de francs qu'elle expédia en France, il y avait pour 19 millions de francs environ de houille ou de matières premières dont profitèrent les manufactures françaises, et il est probable que, les produits de ces dernières se perfectionnant et se vendant à meilleur compte par l'effet de la concurrence, et d'un autre côté l'engouement des premiers jours venant à passer, le niveau eût fini par s'établir. Du reste, la Révolution française et la guerre qui en fut la suite survinrent trop tôt pour que, d'après ces premiers résultats, il soit permis de préjuger les conséquences économiques que le traité aurait pu avoir définitivement pour les deux nations. Nous croyons cependant avec Pitt que, si les relations pacifiques entre elles

eussent été renouées plus tôt, il se serait établi une fréquentation et des rapports d'intérêts qui eussent amené une émulation salutaire, et que probablement elles ne se seraient pas bornées à se faire un emprunt réciproque de leurs goûts, de leurs mœurs, de leur esprit et de leurs arts industriels. L'exemple d'une vie politique alors dans tout l'éclat de son développement en Angleterre eût peut-être exercé une heureuse influence sur le choix et la pratique des institutions que cherchait à se donner la France, et la liberté eût pu y être fondée avec un concours de forces et des garanties qui lui ont manqué depuis lors.

Peu de jours après l'adoption du traité de commerce, Pitt proposa à la chambre des communes une mesure financière depuis longtemps réclamée, celle de la révision de la législation et des tarifs de douane, d'excise et de timbre. L'état existant donnait lieu aux plus légitimes réclamations : c'était un véritable chaos, source d'abus de perception aussi préjudiciables pour le Trésor que pour le contribuable. Pitt résolut d'y mettre un terme, et, parmi toutes les réformes entreprises sous son

administration, il n'en est pas qui ait été plus utile, mieux élaborée, accueillie avec une faveur plus générale et menée à meilleure fin. Le bill de consolidation est encore aujourd'hui une des bases principales du système financier de l'Angleterre.

Ainsi que l'on a déjà eu l'occasion de le dire, tous les emprunts contractés avaient été garantis par la création de taxes dont le produit leur était spécialement affecté, et d'autres avaient été aussi établies pour faire face à l'accroissement des dépenses publiques. Plusieurs d'entre ces taxes, bien que le mode d'assiette en fût différent, portaient sur les mêmes articles, qui se trouvaient ainsi imposés à la fois sur la valeur pour les besoins généraux, sur le poids pour tel emprunt, sur le volume pour tel autre, à tant pour cent de ce dont ils étaient déjà grevés pour un troisième. On comptait dans la douane seulement soixante-huit espèces de taxes, et nombre d'objets étaient assujettis à quatorze droits divers. Il était donc impossible ou du moins très-difficile au commerce de s'y reconnaître, et, pour éviter des pertes de temps ou des discussions inutiles, il fallait s'en rapporter à la

bonne foi des agents de l'administration, auxquels une longue pratique avait donné la clef de ce dédale. Il arrivait même souvent que ces derniers, au lieu de contrôler les déclarations et calculs présentés à leur bureau, se chargeaient, moyennant rétribution, de les faire, et de pareils procédés étaient absolument contraires aux règles d'une bonne administration. La même confusion et les mêmes irrégularités se retrouvaient dans le timbre et dans l'excise, quoique à un moindre degré. Les administrations précédentes avaient cherché les moyens d'y remédier, mais elles avaient reculé devant la crainte d'altérer le gage du créancier de l'État et devant les difficultés qui pourraient en être la conséquence. Pitt fut plus hardi; il se mit résolûment à l'œuvre, et, après avoir consulté les hommes les plus versés dans les questions d'impôts, après s'être renseigné auprès des représentants des principales branches d'industrie et de commerce, il pensa que le mode de solution le plus simple était de supprimer toutes les taxes de douane, d'excise et de timbre, et de les remplacer sur chaque article par un droit unique,

dont le taux serait fixé de façon à donner le même produit que les précédents. L'ensemble de tous ces produits constituerait un fonds dit *consolidé*, qui serait affecté au service de la dette publique ; l'excédant, s'il y en avait, serait employé à solder les dépenses de l'exercice courant, et, en cas d'insuffisance, il y serait pourvu au moyen de ressources votées à cet effet. Il soumit en conséquence à la chambre des communes plus de trois mille résolutions, et donna sur chacune les explications qui lui furent demandées avec un à-propos, une lucidité et une connaissance de la matière qui excitèrent l'admiration et les applaudissements de ses adversaires eux-mêmes. « La mesure proposée, dit Burke, était évidemment si nécessaire, si désirable, si avantageuse, et elle avait été développée avec une clarté et une netteté si remarquables, qu'il croyait qu'il ne convenait ni à lui, ni à ceux de ses collègues dont le devoir était malheureusement de voter souvent contre l'administration, de se borner à y donner un assentiment tacite. Il trouvait donc plus digne de lui et de ses amis de se lever, de rendre justice au talent déployé par le

premier lord de la Trésorerie, et de le remercier en leur nom et au nom du pays de la façon habile et puissante avec laquelle il avait conçu et exposé le projet de consolidation qui promettait au commerce aisance et facilité, et à l'État un accroissement de revenu. » Fox et d'autres membres de l'opposition vinrent confirmer la déclaration de Burke, et le bill de consolidation fut voté dans les deux chambres du parlement sans qu'aucune objection eût été faite contre son principe.

Les impôts dont le produit constituait le fonds consolidé et les dépenses auxquelles on l'affecta furent déclarés permanents et exemptés par conséquent du vote annuel du parlement. Les dépenses durent se composer des intérêts de la dette fondée, du budget de la liste civile, comprenant tout à la fois la dotation réservée au roi et à sa famille, et aussi la majeure partie des services civils, les frais de fabrication et d'entretien de la monnaie, une augmentation de traitement des membres de la judicature, des primes d'encouragement pour la culture du chanvre. Quant aux autres dépenses ordinaires ou extraordinaires, —

celles de l'armée, de la marine, des fortifications, de l'artillerie, des services divers désignés sous le nom de *supplies*, — elles continuèrent à être votées annuellement ainsi que les voies et moyens (*ways and means*) destinés à y pourvoir, comprenant le *malt tax* (impôt sur la drèche) le *land tax* (impôt territorial) et d'autres, classés sous la dénomination de *taxes additionnelles*.

Il serait trop long d'examiner ici quelles sont, dans les États où les dépenses et les recettes sont consenties par les représentants élus de la nation, celles qui, sans inconvénient, peuvent ne pas être soumises à la formalité du vote annuel. On conçoit qu'en Angleterre on en ait exempté le fonds consolidé, qui, d'après des engagements anciens sur la foi desquels les divers emprunts ont été contractés, en est la garantie spéciale et inaliénable; on conçoit que par suite la même exemption ait été étendue au service de la dette publique, charge non-seulement obligatoire, mais sacrée, que la nation anglaise, jalouse de son crédit, tient à honneur d'acquitter scrupuleusement; mais en France aucun gage n'est affecté à la dette,

les intérêts en sont payés avec les ressources générales du Trésor sans distinction d'origine, et il n'y aurait pas lieu de se départir du principe si salutaire du vote annuel des recettes et dépenses.

III.

ARMEMENTS CONTRE LA HOLLANDE ET L'ESPAGNE. — IMPÔT SUR LE TABAC. — PROGRÈS DE LA RICHESSE PUBLIQUE (1788-1791).

A peine la session de 1787 était-elle terminée qu'une guerre fut sur le point de s'engager entre la France et l'Angleterre. De graves désordres venaient d'éclater en Hollande : à la suite d'anciens et vifs démêlés entre le parti aristocratique et le stathouder, ce dernier avait été dépouillé par les états généraux de la majeure partie de ses droits et prérogatives; il avait dû quitter La Haye, et sa femme, une princesse prussienne, y avait été non-seulement insultée, mais même emprisonnée pendant plusieurs heures. Le roi de Prusse avait demandé pour sa sœur et son beau-frère des réparations complètes, ainsi que la punition sé-

vère des coupables : mais les états généraux s'étaient refusés de la façon la plus hautaine à donner toute satisfaction. Le roi de Prusse avait fait alors les préparatifs nécessaires pour entrer en Hollande, et le roi de France, qui favorisait les projets du parti aristocratique de ce pays, avait réuni quatorze mille hommes à Givet pour l'aider à repousser l'invasion prussienne. L'Angleterre ne pouvait rester neutre dans ce différend : elle ne pouvait pas laisser la Hollande passer sous l'influence absolue de la France et ses côtes devenir des côtes françaises. Le gouvernement anglais fit donc signifier dans le courant du mois de mai 1787 au cabinet de Versailles que, s'il venait au secours des états généraux, l'Angleterre prendrait immédiatement parti pour le stathouder, et à cet effet il conclut avec le landgrave de Hesse-Cassel un traité par lequel ce dernier, moyennant une subvention annuelle de 36,000 livres, mettait à sa disposition un corps d'armée de douze mille hommes. En même temps les armements à l'intérieur étaient poussés avec vigueur, et ordre était expédié dans celles des possessions anglaises

où un conflit était possible avec la France de se préparer à la lutte; mais le roi de Prusse ayant fait entrer dix-huit mille hommes de troupes en Hollande sous le commandement du duc de Brunswick, et la France, dont les embarras intérieurs commençaient à devenir très-graves, n'ayant pas donné à l'insurrection le concours qu'elle lui avait promis, le stathouder rentra à La Haye au bout de huit jours. Nonobstant ce succès, les représentants de l'Angleterre à la cour de France, le comte Dorset et M. Eden, crurent devoir demander au cabinet français des explications sur ses projets : la réponse fut satisfaisante, et ils signèrent avec M. de Montmorin une convention d'après laquelle les deux gouvernements s'engageaient à cesser réciproquement leurs armements et à remettre leur marine sur le pied de paix où elle était le 1er janvier précédent.

L'attitude prompte et énergique prise par le gouvernement anglais dans cette circonstance releva l'Angleterre en Europe, causa une satisfaction générale dans le royaume et valut à Pitt même les éloges de ses adversaires politiques.

« L'Angleterre, écrivait à sa cour le comte de Voronzoff, ambassadeur de Russie, a joué un rôle ferme et brillant, et la conduite de M. Pitt ressemble fort en cette occasion à celle que son père a tenue, et qui n'était plus connue ni pratiquée dans ce pays depuis sa retraite jusqu'à ce que son fils fût entré dans les affaires. J'ai eu tant d'attachement et de respect pour feu milord Chatham que je prends un vif intérêt à la considération que son fils s'attire et qui aurait bien réjoui le père, s'il avait vécu jusqu'à ce temps-ci. »

Les armements nécessités par les troubles de la Hollande avaient coûté 336,751 livres sterling, et il était dû au landgrave de Hesse-Cassel 36,000 livres, montant de la première annuité des subsides. Dès qu'il fut réuni au mois de décembre, le parlement sanctionna ces dépenses. A la fin de sa dernière session, il avait décidé, sur la motion de Pitt, et pour sauvegarder la dignité de la couronne, que les dettes du prince de Galles, s'élevant à 181,000 livr. sterl., seraient payées par le Trésor public. Il y avait donc là des dépenses extraordinaires considérables à la charge

du budget de 1787, et l'excédant de 168,000 livres de recettes ordinaires sur les dépenses de même nature ne suffisait pas pour les acquitter. Néanmoins Pitt ne demanda point la création de ressources spéciales, et la différence fut soldée avec des bons de l'Échiquier. La crise par laquelle on venait de passer avait plus particulièrement attiré l'attention du gouvernement sur la situation militaire des colonies anglaises, et l'on avait reconnu que leurs moyens de défense étaient impuissants pour résister à une attaque imprévue. Un comité d'officiers généraux avait émis l'avis qu'il était indispensable d'y entretenir un plus grand nombre de troupes et d'en fortifier les points les plus vulnérables. En conséquence, dans les premiers jours de la session de 1788, Pitt proposa d'augmenter l'armée de 3,068 hommes, d'affecter à leur entretien un crédit annuel de 80,000 livres sterling, et de décider qu'une somme de 315,866 livr. sterl., répartie sur plusieurs exercices, serait employée en travaux de fortifications à Gibraltar et dans les colonies. « Nul, dit-il, en fait de dépenses, n'est plus difficile que moi; mais je soutiens que celles

qui, restant dans des limites modérées, doivent avoir pour résultat de mieux assurer le maintien de la paix, sont une véritable économie, et la meilleure que ce pays puisse faire. » Malgré l'opposition de Fox, qui en contesta l'opportunité, les propositions du ministre furent adoptées par 242 voix contre 80. Le budget allait donc être grevé à l'avenir de 150,000 liv. st. de dépenses nouvelles, qui furent pour la première fois inscrites dans celui de 1788; mais elles devaient être largement compensées par l'augmentation du revenu public, dont les craintes de guerre n'avaient pu, en 1787, arrêter la marche ascendante. La situation parut même assez favorable à Pitt pour le déterminer à soumettre au parlement une mesure d'équité et de justice différée jusqu'alors à raison de toutes les difficultés auxquelles il avait fallu d'abord pourvoir.

Nombre de personnes compromises par leur fidélité à la cause de l'Angleterre avaient, pendant la guerre d'Amérique, éprouvé des pertes considérables, soit dans leur revenu, soit dans leur propriété. Leurs intérêts avaient été recom-

mandés, par une des clauses du traité de paix, à la sollicitude des législatures des divers États américains; mais cette recommandation n'avait été qu'une affaire de forme, et aucune de leurs demandes n'avait été accueillie. Les réclamants s'étaient donc adressés au gouvernement anglais, et leurs plaintes avaient été soumises à l'examen de plusieurs commissions d'enquête. En droit strict, ils n'avaient rien à prétendre; mais, au point de vue de l'équité, ils avaient des titres sérieux à la générosité de l'Angleterre, et déjà 500,000 livres sterling leur avaient été distribuées. Ces titres, cependant, n'étaient pas les mêmes pour tous : ils devaient varier suivant la position des pétitionnaires, la nature et l'étendue des pertes éprouvées. Il y avait encore une autre dette du même genre à liquider : il s'agissait des colons de la Floride orientale qui, à la suite de la cession de ce territoire par l'Angleterre à l'Espagne, avaient dû abandonner leurs habitations ou propriétés. Ils sollicitaient aussi des dédommagements, et leur demande était d'autant plus légitime qu'ils étaient victimes d'un acte parfaitement

volontaire du gouvernement anglais. Pitt fut d'avis de les indemniser complétement, d'allouer à cet effet une somme de 113,952 livres, et, quant aux loyalistes, il proposa de les diviser en trois catégories, et de répartir entre eux, indépendamment de ce qu'ils avaient déjà reçu, une somme de 1,228,239 livres sterling. Certes, on ne pouvait qu'approuver le sentiment qui faisait reconnaître une pareille dette; mais Pitt dut se se préoccuper de la situation du Trésor et rechercher le moyen de rendre pour lui cette nouvelle charge moins onéreuse. En conséquence, il proposa de l'acquitter par à-comptes avec des obligations portant intérêt à 3 1/2 pour 100, et remboursables successivement avec les bénéfices d'une loterie. Ce plan fut accepté par le parlement, et ainsi se trouva liquidée, à la satisfaction de tous les intérêts, une dette qui, sans être obligatoire, n'en était pas moins sacrée.

Il y avait une denrée qui, depuis l'application des nouvelles mesures relatives au thé, au vin et aux esprits, était devenue l'objet principal de la contrebande : c'était le tabac. Le prix d'achat au

lieu de production ne dépassant pas 3 deniers par livre, et le tarif étant de 14 deniers, il y avait entre les deux chiffres une marge trop grande pour ne pas encourager la fraude. Ainsi, sur 12 millions de livres de tabac consommés annuellement en Angleterre, 7 millions seulement acquittaient les droits, et il y avait pour le Trésor une perte annuelle de 300,000 livres sterling. Pitt pensa que le meilleur moyen de mettre un terme à ce trafic préjudiciable était de confier à l'excise la perception d'une partie de la taxe et de placer les manufactures de tabac sous la surveillance des employés de cette administration. Un bill fut proposé au parlement, où il souleva de nouvelles objections financières et politiques. Plusieurs membres prétendirent que le régime de l'excise était inapplicable au tabac, qu'il en paralyserait le commerce, diminuerait le revenu qu'en tirait le Trésor au lieu de l'accroître, et n'aurait d'autre résultat que celui d'augmenter les frais de perception. Fox insista particulièrement sur cette extension dangereuse d'un régime fiscal menaçant pour la liberté et la constitution du pays,

qui finiraient par être ainsi sacrifiées à l'accroissement du revenu public. « Quant à moi, dit-il, je maintiens que la proposition de ce bill démontre un oubli total du bienfait de notre constitution, de cette constitution dont il n'est pas un Anglais qui ne se glorifie. On dirait que la liberté et la constitution ne sont plus que de vains mots, que des sons qui n'ont aucun sens réel, et ne sont employés que pour orner les discours parlementaires, une théorie, enfin, dont la pratique est désormais impossible, et il est certain qu'en adoptant la mesure proposée, nous préférerions l'accroissement du revenu à la constitution de notre pays. » Si nous citons ces paroles, c'est pour donner une idée de l'exagération de langage à laquelle l'esprit de parti peut entraîner les hommes les plus éminents et les plus honnêtes; mais, dans une nation aussi sensée que la nation anglaise, devant une assemblée aussi pratique que le sont les parlements anglais, de pareilles déclamations devaient produire peu d'effet : aussi, en l'absence de Pitt, encore malade, il fut facile à Grenville et à Dundas de les réfuter, et vingt

membres seulement votèrent contre le projet ministériel.

La question se présenta de nouveau l'année suivante à l'occasion de plaintes adressées par des fabricants et négociants de tabac. A l'appui de leurs réclamations, Fox et Sheridan reproduisirent les mêmes arguments, et cette fois ce fut Pitt qui se chargea de répondre. Traitant d'abord la question au point de vue financier, il démontra, en s'appuyant de documents officiels, que sous le régime de l'excise le commerce du thé et des esprits avait doublé, et que depuis six mois, sous l'empire du même régime appliqué au commerce du tabac, le droit perçu avait produit 130,000 livres sterling de plus qu'aux périodes correspondantes des années antérieures. On pouvait donc largement en conclure que le bénéfice annuel serait au moins de 300,000 livres sterling. Passant ensuite à la question politique, le premier ministre défendit énergiquement l'excise, et rappela tous les progrès obtenus par le commerce depuis l'emploi de ce mode de perception, non-seulement le plus favorable aux intérêts du trésor, mais en-

core le seul qu'on pût appliquer à nombre d'objets imposables. « Je défie, dit-il, les honorables membres de prouver qu'il ait jamais causé le moindre préjudice, ni porté la moindre atteinte à la liberté ou à la constitution, et je ne pense pas qu'il puisse y avoir de plus grand ennemi de son pays que celui qui chercherait à exciter les passions populaires contre une branche d'impôts qui produit plus de 6 millions de livres sterling de revenu par an, et dont la suppression conduirait inévitablement l'Angleterre à la banqueroute publique et à cet état d'anarchie et de confusion où se trouve la France. »

Sans doute l'exercice, les inventaires et les conditions de surveillance mises à la circulation sont une gêne pour l'industrie et le commerce; mais par quels autres moyens les remplacer pour atteindre efficacement les diverses matières essentiellement imposables qui y sont en général assujetties, telles que la bière, les vins, les spiritueux, etc.? On pourrait, il est vrai, y substituer la déclaration; mais s'il est des fabricants ou commerçants auxquels la fraude répugnerait, com-

bien d'autres qui, en lutte constante contre l'impôt, ne se feraient pas scrupule d'y échapper! La question serait donc plutôt d'examiner si en principe les impôts directs doivent être préférés aux impôts de consommation, autrement dit, si des taxes obligatoires sur la propriété et le revenu sont plus avantageuses que des taxes que chacun paye suivant ses goûts et ses besoins, et lorsqu'en 1835 la proposition fut faite à la chambre des communes de supprimer le *malt tax*, Robert Peel l'écarta en posant l'alternative inévitable du rétablissement du *property tax*. La convenance des impôts indirects étant donc reconnue, les formalités de l'excise, qui sont aussi celles appliquées en France pour le même genre de contributions, deviennent indispensables, et il ne reste qu'à les simplifier et à corriger ce qu'elles peuvent avoir de gênant et de vexatoire. Aussi, quelques-unes des plaintes relatives aux conditions imposées aux manufactures de tabac comme aux détails de recouvrement ayant paru fondées, Pitt proposa au parlement, pour y faire droit, diverses modifications qui furent adoptées.

Depuis six ans qu'il était au pouvoir, Pitt avait complétement modifié le régime et l'état financiers de l'Angleterre. Par la liquidation et l'acquittement scrupuleux de toutes ses dettes, par l'adoption de la nouvelle forme d'emprunt et la fondation de l'amortissement, il lui avait constitué un crédit supérieur à celui de toutes les autres nations de l'Europe. Par le bill de consolidation, il avait établi son budget, et par la suppression des abus, les mesures prises contre la fraude, la simplification des tarifs, la modification de quelques-uns, la suppression de ceux qui répugnaient trop aux populations, et la création d'impôts nouveaux, choisis de façon à n'être ni antipathiques ni trop onéreux, il avait assuré l'accroissement de ses ressources.

Grâce à tant de soins et d'efforts, il eut enfin la satisfaction de présenter à la chambre des communes, le 19 avril 1790, un budget en parfait équilibre. « Les revenus, dit-il dans son exposé, avaient confirmé toutes ses espérances. En 1786, ils avaient été évalués à 15,500,000 livres sterling, et l'opposition avait trouvé ce chiffre exagéré.

Cependant ils avaient atteint promptement celui de 15 millions 3/4, et dans le dernier exercice ils s'étaient élevés à 16 millions 1/4, laissant dans l'échiquier un excédant disponible de 621,000 liv. sterling. Les documents déposés sur le bureau en faisaient foi, et les services de l'année étaient parfaitement assurés sans qu'il fût nécessaire de recourir ni à un emprunt ni à de nouvelles taxes. De plus, les commissaires de l'amortissement avaient, dans les quatre dernières années, racheté un capital de 5 millions de rentes 3 pour 100. Une pareille situation était donc des plus avantageuses, et le pays n'en avait jamais connu de semblable. Il la devait sans aucun doute à sa constitution, à son caractère national, et les progrès incessants de son commerce, de son industrie, de sa population, de la richesse publique, ne permettaient pas de douter qu'elle s'améliorerait encore. » Cet exposé fut accueilli avec acclamation par le parlement, et la supériorité de Pitt sur tous ses rivaux, comme orateur et homme d'État, ne pouvait plus être contestée. Lord Stanhope cite à ce sujet l'opinion d'un témoin oculaire, sir

Charles Rigby, un des doyens du parlement à cette époque. « Je n'ai aucune partialité pour Pitt, écrivait-il, et cependant je dois dire qu'il est infiniment supérieur à tout ce que j'ai vu jusqu'à ce jour dans la chambre. Je déclare que Fox, Sheridan et tous leurs amis ensemble ne sont rien auprès de lui. Sans aucune aide, sans aucune assistance, il répond à tous avec une facilité merveilleuse, et ils sont devant lui ce qu'est une paille devant le vent : *they are just chaff before the wind to him.* »

De son côté, le roi voulant reconnaître ses éminents services, lui offrit l'ordre de la Jarretière, distinction qui depuis 1688 n'avait été accordée à aucun membre de la chambre des communes. Aussi modeste que désintéressé, Pitt refusa cette haute récompense, déclinée plus tard, à son exemple, par Robert Peel. Ce n'est pas du reste seulement en Angleterre que sa situation était grande ; son nom était également honoré en Europe. A la suite d'une mauvaise récolte, le gouvernement français, craignant que les embarras d'une disette ne vinssent aggraver les périls dont

il était déjà environné, s'adressa au gouvernement anglais pour lui demander la faculté d'exporter d'Angleterre vingt mille sacs de farine destinés à l'approvisionnement de la ville de Paris, M. Necker écrivit à cette occasion la lettre suivante à Pitt : « J'éprouve en vous écrivant, monsieur, des sentiments bien différents, l'un de tristesse lorsque je réfléchis au sujet de cette lettre, l'autre excité par une plus douce émotion en pensant que je m'approche pour la première fois de ma vie d'un ministre dont les rares vertus, dont les sublimes talents fixent depuis longtemps mon admiration et celle de toute l'Europe. Recevez, monsieur, un hommage qui aura peut-être un léger prix à vos yeux, si vous pensez qu'il vous est rendu par une personne à qui l'expérience a fait connaître les difficultés des affaires publiques, la multitude infinie des combinaisons qu'elles présentent, et quelquefois l'inconstance du jugement des hommes. »

Le parlement dans lequel Pitt avait trouvé depuis six ans un si constant appui touchait à sa fin; mais avant sa dissolution arriva en Angleterre la

nouvelle d'un incident qui faillit amener une guerre avec l'Espagne. Le capitaine Cook, dans un de ses voyages sur les côtes occidentales de l'Amérique du Nord, avait exploré à l'île de Vancouver une baie étendue, appelée Nootka, et signalé les avantages que trouverait le commerce à y faire des approvisionnements de fourrures pour les transporter en Chine. En conséquence, quelques négociants anglais établis au Bengale y avaient envoyé en 1786 deux bâtiments avec l'assentiment du gouverneur général des Indes, et le résultat de l'entreprise avait été si heureux que deux autres y avaient été expédiés en 1788. Des terrains avaient été achetés aux chefs indigènes, des constructions élevées, et le pavillon anglais y avait été hissé ; mais le gouverneur du Mexique, prétendant qu'en vertu d'une bulle du pape tout le territoire de la côte occidentale d'Amérique, depuis le cap Horn jusqu'au 15e degré de latitude, appartenait au roi d'Espagne, avait envoyé à Nootka deux vaisseaux de ligne dont les équipages s'étaient emparés des terrains occupés par les Anglais, ainsi que de leurs établissements, et

avaient abattu leur pavillon pour le remplacer par le drapeau espagnol. Les navires chargés de marchandises qui se trouvaient dans la rade avaient été pris, emmenés dans les ports du Mexique, et les hommes qui les montaient faits prisonniers.

Au premier avis de ces événements, Pitt avait adressé à la cour de Madrid des représentations énergiques. Il avait été répondu que les droits de l'Espagne sur le territoire de Nootka étaient positifs; que cependant, ces droits étant sans doute ignorés des négociants qui y avaient établi des comptoirs, le vice-roi du Mexique avait ordonné de relâcher les bâtiments saisis et leurs équipages; mais, loin d'offrir quelque indemnité ou satisfaction, le gouvernement espagnol revendiquait la reconnaissance de son droit exclusif de souveraineté, de commmerce et de navigation sur les territoires, côtes et mers de cette partie du Nouveau-Monde. Cette prétention ayant été déclarée inadmissible par le cabinet anglais, les bâtiments de la marine espagnole avaient été réunis à Cadix et au Ferrol, et l'Espagne semblait se préparer à la guerre.

Aussi longtemps que Pitt avait pu espérer terminer le différend à l'amiable, la négociation était restée secrète; mais le mystère n'était plus possible : il fallait procéder à des armements, et à cet effet obtenir des subsides. En conséquence, ordre fut donné d'embarquer par la presse les matelots sur les bâtiments de l'État, et le 5 mai un crédit de 1 million de livres fut demandé au parlement. Fox ne manqua pas de faire observer que lorsque le premier ministre, dans l'exposé du budget, avait quelques jours auparavant célébré la prospérité du pays, la bonne situation des finances et la probabilité d'une paix durable, il connaissait sans aucun doute les armements de l'Espagne, et devait prévoir une rupture prochaine avec cette puissance. Il n'en approuva pas moins les mesures prises, et le crédit fut accordé à l'unanimité.

Bien que désireux de rester en paix avec l'Espagne, le gouvernement anglais dut cependant se préparer à la guerre, et dans cette circonstance l'énergie belliqueuse de Chatham parut revivre dans son fils. Des troupes furent rassem-

blées, une flotte puissante fut mise en état de prendre la mer, et on réclama de la Prusse et de la Hollande les secours que les traités d'alliance récemment conclus avec elles les obligeaient à fournir. Pendant qu'on poursuivait ces préparatifs avec autant de célérité que de vigueur, les négociations continuaient avec l'Espagne, qui, ayant cru jusqu'alors pouvoir compter sur la France, avait maintenu ses prétentions pleines et entières; mais les progrès que la Révolution faisait dans ce dernier pays ne lui laissèrent bientôt plus d'espoir de ce côté. Aussi, en présence des armements considérables faits par l'Angleterre, à la veille d'entreprendre seule une lutte inégale contre une coalition de trois puissances, la cour de Madrid se décida à accorder les satisfactions réclamées, et une convention fut signée le 28 octobre 1790.

C'était là un éclatant succès, et, ce qu'il y avait de mieux, un succès pacifique dû à l'habileté et à l'énergie du premier ministre. La nouvelle en fut reçue avec joie dans tout le royaume, et les principales villes s'empressèrent d'envoyer au roi

des adresses de félicitation. L'effet fut grand aussi en Europe, et M. Eden, devenu lord Auckland, alors ambassadeur à La Haye, écrivait à ce propos : « Je suis convaincu que si nous eussions montré moins de fermeté et d'activité, ou que si même notre flotte ne s'était pas trouvée dans l'état le plus parfait qui ait jamais été constaté dans les annales de la Grande-Bretagne, nous n'aurions pu obtenir une réparation complète. Bref, il n'y a jamais eu d'affaire mieux conduite ni mieux terminée, et jamais notre pays n'a eu une position aussi prédominante parmi les nations de l'Europe. »

Les préparatifs qu'il avait fallu faire avaient coûté 3,133,000 livres sterling, et pour se procurer cette somme, Pitt ne voulut pas recourir à un emprunt qui, en augmentant la dette perpétuelle, eût grevé le pays d'une charge annuelle et permanente. Confiant dans les progrès de la richesse publique, il préféra solder cette dépense, capital et intérêts, en quatre ans, avec le produit d'une contribution extraordinaire. « D'ailleurs, dit le docteur Tomline, son historien et son ami,

quelque ingrate que fût la tâche de recouvrer par l'impôt une somme aussi importante dans un aussi court espace de temps, il l'assuma volontiers, dans le désir de donner au monde une preuve incontestable des ressources de son pays et de la facilité avec laquelle le peuple anglais accepte les fardeaux les plus lourds quand ils ont pour objet de maintenir l'honneur national. »

Aussitôt que le nouveau parlement fut réuni, Pitt lui soumit diverses résolutions ayant pour objet d'augmenter les droits sur les esprits indigènes et étrangers, sur le sucre, le malt, les permis de chasse et autres articles, les uns pour deux années, les autres pour quatre. Il ne lui paraissait pas douteux qu'avec le produit de ces surtaxes les dépenses de l'armement ne fussent soldées dans le délai fixé. Il imagina même un moyen d'en hâter l'acquittement : chaque trimestre, l'Échiquier remettait à la Banque le montant des intérêts à payer aux porteurs de rentes; mais, ces derniers n'étant pas tous également pressés de les toucher, il restait habituellement dans les caisses de la Banque une somme disponible

qu'elle employait à son plus grand profit. Ce reliquat n'avait cessé d'augmenter depuis quelques années. En 1784, il était de 292,000 livres sterling, en 1786 de 314,000 livres, en 1789 de 547,000, en 1790 de 703,000, et il était probable qu'il s'élèverait encore. Pitt pensa qu'aussi longtemps qu'il ne serait pas réclamé par les ayant droit, le Trésor, au lieu de le laisser à la disposition de la Banque, pourrait l'appliquer à ses propres besoins. Il proposa donc au parlement d'en distraire 500,000 livres pour les affecter aux dépenses de l'armement, en donnant toutefois aux créanciers retardataires, pour plus de sécurité, la garantie du fonds consolidé. Mais il fut objecté que cette somme pouvait être réclamée d'un moment à l'autre, que du jour où elle avait été déposée à la Banque, elle était devenue la propriété des créanciers de l'État, que ce dernier n'avait plus le droit de l'en retirer et d'en disposer sans leur consentement, et qu'il était à craindre que le retrait proposé, en leur donnant lieu de croire à une diminution de leur gage, ne portât atteinte au crédit public. Pour lever tous les scrupules,

Pitt convint alors avec la Banque qu'elle avancerait un demi-million sans intérêt aussi longtemps que le reliquat disponible dans ses caisses ne serait pas inférieur à cette somme. Le résultat était absolument le même, et les diverses mesures proposées par le cabinet au parlement furent dès lors adoptées sans opposition. Peu de jours après, le budget de 1791 fut voté en parfait équilibre de recettes et de dépenses, et aucune circonstance ne vint, dans le courant de l'année, en déranger les prévisions. Les espérances exprimées en 1786 se trouvèrent enfin complétement réalisées.

IV.

SESSION DE 1792. — DISCOURS DU ROI. — EXPOSÉ PAR PITT DE LA SITUATION. — RUPTURE AVEC LA FRANCE.

En ouvrant le nouveau parlement le 31 janvier 1792, après s'être félicité de ce que la situation générale des affaires en Europe donnait lieu de compter sur le maintien de la paix, le roi George III crut pouvoir annoncer que son gouvernement proposerait avant peu dans les dépenses de la marine et de l'armée des réductions qui, combinées avec la progression incessante des recettes publiques, permettraient au parlement de supprimer quelques-unes des taxes existantes et d'augmenter les ressources de l'amortissement. « J'ai le plaisir d'entrevoir, dit-il, que les réductions qui peuvent être faites et l'accroissement continuel

du revenu vous mettront à même, après avoir pourvu aux diverses branches du service public, d'établir un système qui puisse décharger mes sujets d'une portion des taxes existantes tout en consolidant le plan de réduction de la dette nationale. » Nous citons ces paroles parce qu'elles provoquèrent dans le parlement une discussion tout à la fois financière et constitutionnelle. Fox et Grey signalèrent ce passage du discours royal comme une atteinte aux priviléges de la chambre des communes, à laquelle seule appartenait l'initiative de toutes les mesures ayant pour objet l'établissement ou la suppression des impôts : on ne pouvait, suivant eux, supposer que la constitution, en confiant aux représentants du pays la mission ingrate de voter les taxes ainsi que les lois nécessaires pour en assurer le recouvrement, eût en même temps donné à la couronne la prérogative populaire d'en proposer l'abrogation. Le bénéfice comme le désavantage devaient donc en revenir à la chambre des communes. Pitt, répondant à Fox, admit que le droit de créer et d'abroger les taxes appartenait exclusivement à la

chambre des communes; mais il soutint aussi que, de la couronne émanant en général la proposition de toutes les mesures dont l'exécution entraînait le vote d'un crédit ou l'établissement d'un impôt, le roi, après avoir constaté la situation prospère du revenu, avait pu très-constitutionnellement exprimer l'espoir que la chambre des communes profiterait d'une occasion aussi favorable pour diminuer les charges dont elle avait dû, dans des circonstances moins heureuses, grever le pays. « Sans doute, ajouta-t-il, si Sa Majesté avait spécifié les taxes qui pouvaient être supprimées, ou précisé la somme dont le revenu public pourrait être diminué, elle serait sortie de ses attributions; mais en se bornant, dans les termes les plus généraux et les plus irréprochables, à appeler l'attention de la chambre sur la possibilité, dans l'état présent de l'Europe et de l'Angleterre, de réduire jusqu'à un certain point le fardeau qui pesait sur ses sujets, elle n'a fait que remplir un devoir. » Du reste, les paroles du souverain pouvaient être justifiées par des précédents, car deux fois, dans le cours du siècle, plu-

sieurs taxes avaient été supprimées sur la recommandation faite du haut du trône d'une façon bien plus directe et plus positive que dans le cas actuel. Mais sur cette question les principes constitutionnels sont parfaitement établis aujourd'hui et ne font plus doute en Angleterre. La couronne n'intervient jamais par la personne du souverain qui est irresponsable : mais chargée de présider à l'administration et au gouvernement de l'État, il lui appartient d'exposer au parlement par l'organe de ses ministres, seuls responsables, les besoins du service ainsi que les moyens d'y satisfaire. La chambre des communes, mandataire du pays, a seule le droit d'arrêter le chiffre des dépenses et des impôts : elle examine donc les propositions qui lui ont été soumises à ce sujet par les ministres, les discute, les réduit si bon lui semble, peut même diminuer d'office les taxes établies, mais ne saurait donner ni imposer plus qu'il ne lui a été demandé; c'est là une limite salutaire qui a été posée à ses prérogatives pour empêcher tout accroissement des charges du pays par des votes hâtifs et incon-

sidérés. Quant à la chambre des lords, pouvoir essentiellement modérateur, elle rejette ou approuve, mais il ne lui est pas permis d'amender.

L'incident soulevé par Fox et par Grey n'eut aucune suite, et les sentiments de satisfaction et de confiance qu'avait exprimés le roi furent confirmés peu de jours après par Pitt dans l'exposé de la situation financière qu'il fit le 17 février 1792 à la chambre des communes. Le succès du ministre était complet, et les résultats de son habile administration ne pouvaient plus être contestés; le pays allait en profiter et être dégrevé d'une partie des charges qu'il avait dû s'imposer pour remplir les engagements contractés pendant une période de revers.

Depuis 1783, toutes les branches de la fortune publique avaient prospéré. Par le retour de la paix, le chiffre des opérations commerciales du royaume avec l'étranger s'était élevé de 28 à 40 millions de livres sterling, et le nombre des bâtiments marchands avait presque doublé. Par toutes les garanties données au crédit, le prix des

consolidés 3 pour 100 était monté de 54 à 97 liv., et d'un autre côté le revenu public avait augmenté de 4 millions de livres sterling. Un million était le produit de nouvelles taxes, un autre le résultat de mesures prises contre la fraude, et 2 millions étaient dus à l'accroissement de la richesse et de la prospérité nationales. En 1791, le revenu public était de 16,730,000 livres; il avait dépassé de 300,000 celui de 1790 et d'un demi-milion le revenu moyen des quatre années antérieures. On pouvait donc sans témérité évaluer en moyenne à 16,200,000 livres celui des années futures. Quant aux dépenses, par l'effet de sages économies et de l'ordre rétabli dans les diverses branches de l'administration, malgré l'accroissement de la dette publique, elles avaient été réduites de 1,200,000 livres, et pouvaient être évaluées pour l'avenir à 15,800,000 livres. Il devait donc y avoir désormais un excédant annuel de 400,000 livres. Pitt proposa d'en affecter 200,000 à l'augmentation du fonds d'amortissement et de réduire jusqu'à concurrence de pareille somme le produit des taxes les plus oné-

reuses pour les classes pauvres et industrielles, telles que celles sur les servantes, les charrettes, les chariots, les maisons ayant moins de sept fenêtres, et le demi-penny par livre pour les chandelles. Le budget de 1791 ayant laissé un boni disponible de 500,000 livres, il proposa d'employer 400,000 livres au rachat de la dette, 100,000 livres aux dépenses de l'armement occasionné par le différend avec l'Espagne, et de supprimer immédiatement la surtaxe mise l'année précédente sur le *malt*. Il exprima la confiance que d'autres réductions pourraient être faites successivement, si des circonstances imprévues ne venaient pas arrêter les progrès de la prospérité nationale en troublant une paix qui lui paraissait devoir être de longue durée. Il espérait aussi qu'il serait possible d'accroître la dotation de l'amortissement, et de ses calculs il résultait qu'elle atteindrait en 1808 le chiffre de 4 millions de livres. Il établit ensuite qu'on pourrait sans inconvénient réaliser une économie de 200,000 livres sur les services de la marine et de l'armée en réduisant de 18,000 à 16,000 le personnel de la flotte, et

en s'abstenant de renouveler le traité de subsides précédemment conclu avec la Hesse. Enfin, après avoir démontré que le progrès du revenu public avait été constamment en rapport avec celui de la richesse nationale, du commerce et des manufactures, Pitt expliquait à quelles causes il croyait pouvoir attribuer ces brillants résultats. Ces causes étaient d'abord le caractère énergique et industrieux de la nation anglaise, qui, secondé par l'invention et l'emploi des machines ainsi que par le crédit, assurait aux négociants anglais une supériorité incontestable sur les marchés étrangers; son esprit d'entreprise, qui s'était manifesté avec tant d'éclat par l'acquisition de nouveaux marchés dans les diverses parties du globe, et avait été favorisé aussi bien par le traité de commerce passé avec la France que par les troubles qui agitaient ce royaume; enfin son esprit d'économie, qui avait pour conséquence l'accumulation des capitaux, et par suite, comme l'avait si bien démontré le célèbre Adam Smith, l'augmentation de la richesse nationale. Telles étaient les causes immédiates de la prospérité de l'Angleterre; mais

elle la devait aussi à d'autres non moins importantes.

« Ces causes (disait Pitt) sont évidemment et nécessairement liées avec la durée de la paix, dont le maintien sur des bases solides et permanentes doit être constamment l'objet principal de la politique étrangère de ce pays. Elles le sont plus particulièrement encore avec la conservation de la tranquillité intérieure et les effets naturels d'un gouvernement libéral et bien réglé. A quoi en effet attribuer ce progrès réalisé dans les cent dernières années avec une rapidité dont on ne trouve aucun exemple aux diverses époques de notre histoire, si ce n'est au calme qui a régné dans ce pays, d'une façon inconnue jusqu'alors, sous le gouvernement juste et modéré des princes illustres de la maison de Hanovre, et aussi à la jouissance plus sincère et plus parfaite de cette constitution, dont les véritables principes ont été fixés et établis par les événements mémorables de 1688? Ce sont là les grandes et les premières causes qui ont déterminé le développement de toutes celles que nous avons énumérées. C'est

aussi l'union de la liberté avec la loi qui, en élevant une barrière également puissante contre les empiétemens du pouvoir et la violence des commotions populaires, assure à la propriété la sécurité dont elle a besoin, vient en aide aux efforts du génie et du travail, fortifie le crédit, lui permet de s'étendre, favorise la circulation et l'accroissement du capital. C'est elle enfin qui forme et élève le caractère national, donne l'impulsion à la grande masse de cette société dans les directions et combinaisons diverses où elle se trouve engagée. A la même source il faut également faire remonter l'industrie laborieuse de la classe si utile des cultivateurs et fermiers, l'habileté et le travail de l'ouvrier, les expériences et améliorations agricoles faites par le propriétaire, les spéculations hardies du riche marchand, les essais hardis du manufacturier entreprenant, et tous en retirent à la fois leur encouragement et leur récompense. Veillons donc sur ce bien essentiel, le premier de tous, conservons-le précieusement, et tous les autres seront à nous. Souvenons-nous que l'amour de la constitution, bien

qu'il existe dans tous les cœurs anglais comme une sorte d'instinct naturel, y est cependant fortifié par la raison et la réflexion, et chaque jour confirme par l'expérience, que nous n'admirons pas seulement notre constitution par un sentiment de respect traditionnel, que nous n'en sommes pas seulement fiers par préjugé ou habitude, mais que nous la chérissons et apprécions parce qu'elle assure le bien-être et la tranquillité des personnes aussi bien que de la nation, et que, mieux que toute autre forme de gouvernement, elle ouvre la voie vers ces fins utiles et pratiques, seul but sensé et raisonnable vers lequel doivent tendre toutes les sociétés politiques...

« De tous les résultats obtenus, je me crois fondé à conclure que le spectacle auquel nous assistons maintenant, cette prospérité dont nous jouissons ne sont pas l'effet passager d'un accident, mais bien la conséquence naturelle de causes régulières et permanentes. Le temps de nos rigoureuses épreuves est passé, et le pays est enfin sorti non-seulement de cet état d'abaissement et de découragement où il se trouvait

L. of C.

naguère, mais aussi des incertitudes qui troublaient encore nos prévisions et nos espérances, même lorsque déjà l'horizon avait commencé à s'éclaircir. Sans doute nous sommes exposés à ces fluctuations qui viennent parfois entraver une grande nation dans sa marche, et dont il est impossible de calculer d'avance l'arrivée et les effets; mais, autant qu'il est permis de s'en fier au raisonnement, nous sommes parfaitement fondés, en consultant l'expérience du passé, à nous féliciter de la situation actuelle et à regarder l'avenir avec confiance. *Nunc redit animus cum non spem modo ac votum securitas publica sed ipsius voti fiduciam et robur assumpserit.*

« Permettez-moi donc de me féliciter, de féliciter la chambre et le pays de cette situation et de cette perspective, heureuses au-delà de mes plus vives espérances. Permettez-moi aussi, avant de finir, de vous exprimer un vœu ardent, une prière fervente et pleine de sollicitude : qu'au milieu de la période de succès où nous nous trouvons, dans l'intérêt du présent et de l'avenir, le parlement ne cesse jamais de porter sur toutes

les matières qui concernent le revenu, les ressources et le crédit de l'État, cette même attention vigilante qui nous a dirigés à travers toutes nos difficultés et nous a conduits à cette rapide et prodigieuse prospérité. Puisse le pays marcher toujours d'accord avec la législature! puissent aussi l'esprit, le génie, la loyauté et les vertus publiques de ce peuple grand et libre lui mériter et assurer pour longtemps, avec la faveur de la Providence, la durée de ce bien-être sans exemple! Puisse enfin la Grande-Bretagne rester pendant des siècles en possession de ces avantages essentiels sous la protection et la sauvegarde d'une constitution à laquelle elle en est surtout redevable, et qui est incontestablement la source et la meilleure garantie de tous les biens qui peuvent être chers et précieux à une nation! »

C'est aux institutions dont jouit l'Angleterre, c'est au concours qu'il avait trouvé dans le parlement et le pays, que Pitt devait le succès de son administration, et en le proclamant dans ce beau langage, il provoqua même les applaudissemens de ses adversaires. Fox et Sheridan furent les

premiers à rendre un éclatant hommage aux principes de gouvernement et d'économie politique qu'il venait d'exposer en termes si éloquents. Suivant Fox, le premier ministre avait énuméré avec autant de vérité que de splendeur les causes de la prospérité nationale, et s'il ne le suivait pas sur le même terrain, c'est qu'il ne pourrait que répéter ce qui avait été dit, et n'espérait pas le si bien faire. Il se borna donc à critiquer ses propositions comme prématurées, et il eût trouvé plus sage de ne les soumettre au parlement que lorsqu'une expérience plus longue aurait démontré que l'excédant acquis cette année était bien définitif. Toutefois il déclara ne pas s'opposer au rappel de taxes qu'il avait combattues lors de leur établissement.

Dans une conversation financière qui précéda le vote du budget, Sheridan exprima l'avis que l'excédant disponible des recettes devrait être plutôt employé à la réduction de la dette à terme qu'à celle de la dette fondée. Pitt répondit qu'il lui semblait préférable de racheter cette dernière, parce que, les circonstances devant permettre de

diminuer prochainement l'intérêt du 4 pour 100, le fonds d'amortissement profiterait de la différence, et que, toutes ses ressources étant portées sur le 4, on arriverait ainsi plus vite à les appliquer au 5 pour 100, dont le rachat ne pouvait commencer que lorsque la dette antérieure aurait été diminuée de 25 millions de livres. Fox approuva Pitt de songer à réduire l'intérêt du 4 pour 100, et se déclara disposé à soutenir une mesure tout à la fois opportune et politique, dont le pays devait retirer un profit annuel de 260,000 liv.

Pitt avait eu d'abord le projet de proposer au parlement, dans la session de 1792, de réduire à 3 1/2 l'intérêt du 4; mais il crut préférable d'ajourner cette proposition à l'année suivante, dans l'espoir que la réduction à 3 pour 100 serait alors chose possible. Ce retard fut une erreur regrettable qui priva l'État d'une économie annuelle de 170,000 livres sterling, précieuse dans la période où allait entrer l'Angleterre : tant il est vrai que dans le gouvernement des affaires publiques, comme dans l'administration des intérêts privés, il faut saisir le bien quand il se présente, sans

attendre le mieux. L'année suivante, la guerre éclata, et ce fut trente ans après seulement qu'il fut possible de réduire l'intérêt du 5 et du 4.

Il est curieux de constater cette croyance sincère de Pitt à une longue durée de la paix, quelque graves que fussent les événements qui se passaient alors en France. Déjà dans plusieurs discours et dans divers écrits, Burke avait signalé les dangers de la propagande révolutionnaire et convié les souverains de l'Europe à la réprimer dans son foyer par la force des armes. Pitt lui-même, en plein parlement, avait qualifié d'esclavage intolérable la liberté nominale dont on prétendait jouir en France; il avait cependant applaudi à une partie des réformes opérées, et espérait le triomphe des principes modérés. « A l'état de convulsion où se trouve actuellement la France, disait-il dans la séance du 9 février 1790, succéderont tôt ou tard un accord général et l'établissement d'un état de choses parfaitement régulier, et bien qu'une pareille situation puisse la rendre plus redoutable, elle peut aussi la rendre moins incommode pour ses voisins. Je

désire donc le retour de la tranquillité dans ce pays, bien qu'il me paraisse encore éloigné. Lorsque son système de gouvernement sera définitivement constitué, si c'est la liberté bien comprise, la liberté résultant du bon ordre et de bonnes institutions, la France sera une des premières et des plus brillantes puissances de l'Europe. Et quant à moi je ne saurais voir d'un regard jaloux les États voisins s'approprier aussi ces sentiments qui caractérisent tous les membres de la nation anglaise. » Il évitait donc, et c'était là une règle absolue de sa politique, de s'immiscer dans les luttes intérieures de la France, et soit par la voie diplomatique, soit par des voies particulières, il échangeait des explications pacifiques avec les chefs du parti populaire. Il était décidé à maintenir aussi longtemps que possible une paix qu'il considérait comme essentielle au bien-être de l'Angleterre, et de laquelle dépendait le succès de toutes ses combinaisons financières.

Le budget et les propositions qui s'y rattachaient avaient été votés à l'unanimité par les

deux chambres du parlement. Cependant, au milieu des témoignages de confiance qu'elles lui donnaient l'une et l'autre, Pitt fut sur le point de subir un échec dans celle des lords. En fixant en 1786 le chiffre de la dotation de l'amortissement, et en l'augmentant depuis cette époque, on n'avait eu en vue que le rachat de la dette existante; mais s'il devenait nécessaire de contracter de nouveaux emprunts, le fonds d'amortissement, opérant également sur ces derniers, perdrait une partie de son efficacité. Pitt soumit donc au parlement un projet de bill ayant pour objet de décider qu'au fur et à mesure des nouvelles créations de rentes, il serait remis chaque année aux commissaires de l'amortissement 1 pour 100 de leur capital pour être affecté au rachat suivant la règle établie par le bill de 1786. Chaque nouvel emprunt devait donc avoir son fonds propre d'amortissement, qui, opérant à intérêts composés, le rachèterait complétement dans une péciode de quarante-sept ans au plus, en supposant la rente 3 pour 100 au pair. Le bill fut adopté sans difficulté dans la chambre

des communes; mais dans celle des lords il rencontra l'opposition inattendue et violente du lord chancelier Thurlow, qui se laissa aller aux invectives les plus inconvenantes contre son chef et collègue, dont la prétention de vouloir ainsi régler les contrats de l'avenir lui paraissait outrecuidante et inadmissible. « Ce projet, se permit-il de dire, est insensé et impraticable, et son impuissance est égale à la présomption de l'entreprise, *and its inaptness is equal to the vanity of the attempt.* » Néanmoins le bill passa, mais à une majorité de six voix seulement : la règle si sage qu'il avait pour objet de poser a été, malgré la prédiction du chancelier, suivie en Angleterre aussi longtemps que le système d'amortissement de 1786 y a fonctionné, et elle a été jusqu'à ce jour invariablement appliquée dans tous les pays où ce même système a été introduit. Pitt avait eu plus d'une fois à se plaindre du chancelier, dont le mauvais vouloir lui créait d'incessantes difficultés : il avait patienté autant qu'il avait pu; mais l'injure était trop forte, et il dut exposer au roi les motifs qui ne lui permettaient plus de sié-

ger dans le même cabinet que lord Thurlow. Malgré son affection pour le chancelier, George III n'hésita point, et le jour même il lui fit donner avis d'avoir à remettre le grand sceau.

Pitt était sans fortune. Cependant il avait refusé plusieurs positions lucratives compatibles avec les fonctions de premier ministre. A l'époque de la maladie du roi, lorsque tout donnait lieu de présumer que, si elle se prolongeait, le prince de Galles, en prenant la régence, ne le garderait pas dans ses conseils, il avait également refusé une souscription de 100,000 livres sterling, ouverte pour lui dans la Cité et immédiatement remplie. Plus récemment encore, il avait décliné, ainsi que nous l'avons dit, l'ordre de la Jarretière, l'insigne honorifique le plus élevé auquel il soit permis à un sujet anglais d'aspirer. La place de gardien des cinq ports, d'un revenu de 3,000 livres, étant devenue vacante par la mort du comte de Guilford, l'ancien lord North, le roi, qui depuis longtemps voulait assurer à Pitt une situation indépendante, résolut de la lui donner, et il lui écrivit de sa main pour lui faire savoir qu'un nouveau refus

l'offenserait profondément. Pitt dut céder devant une pareille insistance, et dans aucun parti il ne s'éleva une seule voix pour critiquer une récompense si gracieusement donnée et si parfaitement méritée.

Pitt était parvenu alors au degré le plus élevé de considération, de crédit et de pouvoir qu'il soit permis à un citoyen d'ambitionner légitimement dans un État libre. Exerçant une influence supérieure dans le gouvernement, dans le parlement et le pays, il ne devait cette autorité ni à la faveur du souverain, ni à des manœuvres habilement pratiquées dans les chambres, ni à des complaisances pour les préjugés populaires, mais à la dignité de son caractère, à sa probité, à son désintéressement, à la résolution et à l'énergie avec lesquelles il avait entrepris et opéré des réformes utiles, supprimé des abus invétérés et maintenu l'honneur du drapeau national. A la suite d'une guerre longue et désastreuse, il avait trouvé l'Angleterre appauvrie, sans crédit, et sous son habile administration elle était devenue plus riche et plus prospère qu'elle ne l'avait jamais été. Il l'avait

trouvée abaissée et humiliée par ses revers, et il l'avait relevée dans l'estime de l'Europe. Elle pouvait donc à bon droit être fière du ministre qu'elle avait soutenu à son début contre l'opposition des hommes les plus éminents, sans autre titre alors à sa confiance que le nom qu'il portait, et bientôt, grâce au concours dont elle l'avait entouré, elle allait éprouver combien il est sage pour une nation de mettre à profit les temps de paix pour se libérer de ses engagements, diminuer ses charges improductives, améliorer ses institutions et préparer les ressources qui lui seront nécessaires quand les jours de lutte reviendront.

En effet, la paix dont l'Angleterre avait joui pendant neuf ans avec tant de profit touchait à son terme. Au mois de juillet, l'empereur d'Allemagne et le roi de Prusse déclarèrent la guerre à la France, et le trône y fut renversé dans la tragique journée du 10 août. A la suite de cette catastrophe, le gouvernement auprès duquel les diverses puissances avaient accrédité leurs ambassadeurs n'existant plus, celles qui avaient en-

core des agents à Paris s'empressèrent de les rappeler. L'Angleterre était de ce nombre, et ordre fut donné à lord Gower, son représentant, de revenir; mais le cabinet anglais ne voulait pas rompre avec la France, et la lettre de rappel que lord Gower fut autorisé à communiquer au ministre des affaires étrangères à Paris exprimait la nouvelle assurance d'une neutralité complète. D'un autre côté, M. de Chauvelin, l'ambassadeur français à Londres, ayant exprimé le désir d'y rester sans caractère officiel, lord Grenville, en l'y autorisant, lui fit connaître que, s'il avait quelque communication d'une nature pacifique à lui adresser, il ne rencontrerait aucun obstacle de forme.

Cependant Dumouriez avait fait la conquête de la Belgique. Custine s'était emparé de Worms et de Mayence, les Autrichiens et les Prussiens avaient été repoussés par les armées françaises, et la Convention nationale avait, le 19 octobre, voté la célèbre proclamation dans laquelle elle offrait assistance et fraternité à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté. Une cer-

taine agitation, à laquelle M. de Chauvelin et son secrétaire, l'abbé de Talleyrand, étaient soupçonnés de ne pas être étrangers, commençait à se manifester en Angleterre, et dans plusieurs villes des troubles avaient éclaté aux cris de *liberté! fraternité! plus de roi! plus d'excise!* En Écosse, à Dundee, Perth et Aberdeen, il y avait eu des mouvements d'un caractère plus grave encore, et l'on avait cru y reconnaître l'effet de menées jacobines et aussi celui de menées jacobites dirigées par d'anciens partisans de la maison des Stuarts. Presque en même temps la Convention nationale réclamait l'ouverture de la Meuse et de l'Escaut, et plusieurs bâtiments de guerre français remontaient ce dernier fleuve jusqu'à Anvers, malgré les protestations du capitaine de vaisseau hollandais stationné à son embouchure. Les deux rives de l'Escaut jusqu'à une certaine hauteur appartenaient en effet à la Hollande, et elle prétendait avoir seule le droit de naviguer dans cette partie du fleuve. Ce privilége, depuis 1648, lui avait été reconnu par plusieurs traités, et la France elle-même le lui avait ga-

ranti en 1785. De son côté, l'Angleterre était tenue vis-à-vis de la Hollande de venir à son secours, si elle était attaquée. Il y avait donc des motifs nombreux et sérieux pour une prompte convocation du parlement, et on le réunit le 13 octobre. Le roi, dans son discours d'ouverture, lui exposa qu'une partie de la nation avait été appelée sous les armes pour réprimer les désordres intérieurs, que son gouvernement s'était imposé la règle rigoureuse de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de la France, mais que cependant il fallait se prémunir contre des entreprises possibles et se mettre en mesure de secourir un État allié qui, malgré son désir de rester neutre et contrairement à la foi des traités, était menacé d'une attaque prochaine. En conséquence, il fut décidé que le personnel de la marine serait porté de 16,000 à 25,000 hommes, que celui de l'armée de terre serait, pour 1793, de 17,344 hommes, et le parlement vota à une immense majorité deux bills ayant pour objet de prohiber l'exportation du blé ainsi que celle des armes et munitions de guerre. Cependant la

France devenait de plus en plus pressante au sujet de l'Escaut, et le ministre des affaires étrangères Lebrun chargea, le 8 janvier, le marquis de Chauvelin de faire connaître à lord Grenville la résolution prise par le gouvernement français d'obtenir de gré ou de force l'ouverture de ce fleuve. Peu de jours après, les troupes françaises reçurent l'ordre d'envahir la Hollande, et le ministre Monge, après avoir annoncé, par une proclamation publiée dans tous les ports, une prochaine descente en Angleterre, ordonna l'équipement de trente nouveaux vaisseaux de ligne. On apprit en même temps à Londres l'exécution de Louis XVI, et immédiatement avis fut donné à M. de Chauvelin d'avoir à quitter l'Angleterre dans un délai de huit jours. Des lettres de rappel lui étaient aussi envoyées de France, et de part et d'autre la rupture paraissait inévitable et prochaine. Le 28 janvier, le roi adressa un message à la Chambre des communes pour lui faire connaître que, vu l'état des affaires, il croyait indispensable d'augmenter les forces de la marine et de l'armée, et il ajouta « qu'il comptait sur le

concours du parlement pour assurer la sécurité du territoire, venir au secours de ses alliés et combattre les projets d'agrandissement de la France, dont l'ambition exigeait une surveillance plus rigoureuse que jamais *à cause de ses nouvelles doctrines politiques et gouvernementales.* »

Le lendemain, Pitt prit la parole dans le parlement pour stigmatiser l'exécution du roi Louis XVI comme un outrage à la religion, à la justice et à l'humanité. Il rappela la neutralité scrupuleuse gardée par le cabinet anglais en ce qui concernait les affaires intérieures de la France, la menace de cette puissance contre l'Angleterre ou ses alliés, puis proposa à la chambre de voter une adresse au roi pour le remercier de sa communication et lui déclarer qu'elle s'associait complétement à ses vues. Cette motion fut combattue par Fox. Tout en déplorant l'acte odieux qui venait de s'accomplir en France, tout en le flétrissant dans le langage le plus noble et le plus énergique, le grand orateur insista néanmoins sur ce que, le crime ayant été commis dans un État indépen-

dant, l'Angleterre n'avait à exprimer aucun blâme. « L'Angleterre même, dit Fox, n'avait-elle pas contracté des alliances avec le Portugal et l'Espagne? et cependant leurs gouvernements étaient coupables des actes les plus atroces de superstition et de despotisme. En avons-nous pris prétexte pour leur déclarer la guerre? Avons-nous recherché comment leurs princes étaient arrivés au trône? Pourquoi donc voudrions-nous agir autrement dans cette circonstance? » Fox s'efforça d'établir ensuite que dans la lutte engagée entre la France et les puissances alliées l'agression avait été du côté de ces dernières. Leur but était le rétablissement du despotisme en France, et l'Angleterre ne saurait y coopérer, parce qu'il était de principe incontestable que la forme du gouvernement d'un État indépendant doit être fixée par ceux qui vivent sous ses lois et non par la force, et que la nation, étant souveraine dans chaque État, a le droit de renvoyer ceux qui la gouvernent quand ils ont abusé de leurs pouvoirs, comme cela s'était fait en 1688 pour Jacques II. Il était loin sans doute d'approuver la conduite

des hommes qui exerçaient l'autorité en France, mais il devait rappeler et rétablir les principes. Un des adversaires les plus anciens et les plus importants du cabinet, Wyndham, crut devoir protester contre des théories, suivant lui, aussi fausses que dangereuses, et surtout contre cette doctrine funeste qui attribuait à la majorité du peuple le droit de faire et défaire les gouvernements au gré de son caprice; mais ce n'était ni le cas ni le lieu de discuter à fond de pareilles questions. Il s'agissait pour le moment d'apprécier la nature des rapports de l'Angleterre avec la France. Or, d'après les dispositions avouées des hommes qui gouvernaient ce dernier pays, la guerre entre les deux nations semblait inévitable, et l'Angleterre devait l'entreprendre résolûment pour assurer sa sécurité et combattre les principes subversifs qu'on voulait lui imposer par la force des armes. Wyndham conclut donc en déclarant qu'il donnait sans réserve son adhésion à la motion du premier ministre.

De ce jour date la scission définitive qui depuis quelque temps déjà se préparait dans les rangs

de l'opposition. Une partie de ses membres, — parmi lesquels on comptait le duc de Portland, jusqu'alors chef du parti whig, les lords Spencer, Longhborough, Fitzwilliam, à la chambre des lords, Burke, Wyndham, dans celle des communes, — n'avaient cessé de voir avec inquiétude les événements qui, depuis quelques années, s'étaient succédé en France, l'action des masses populaires, et le développement rapide des idées démagogiques. Ils redoutaient la propagation en Europe des passions révolutionnaires, auxquelles la Convention nationale faisait incessamment appel, et les symptômes qui s'en étaient déjà manifestés dans quelques villes d'Angleterre leur causaient de sérieuses appréhensions. Sans renoncer plus que Pitt et la majorité de ses amis au culte qu'ils professaient pour les institutions libérales de leur pays, ils crurent que, parmi les principes qui étaient la base essentielle de la constitution anglaise, celui d'autorité étant alors le plus menacé, il importait surtout de le fortifier et de le défendre. Ils craignaient également que l'esprit de conquête qui s'était emparé

de la nation française ne détruisît, s'il n'était pas énergiquement combattu, un équilibre nécessaire à la sécurité de l'Europe, et que l'agrandissement de la France ne fût un péril pour l'indépendance et l'influence de l'Angleterre. Ils se rangèrent donc au parti du gouvernement et de la résistance par esprit de conservation. Fox, lord Shelburne, Sheridan, lord Grey, lord Lauderdale au contraire, tout en déplorant les excès de la Révolution française, les considéraient comme la conséquence à peu près inévitable d'une grande crise. Cette révolution avait toutes leurs sympathies, parce qu'ils espéraient qu'en donnant partout une impulsion puissante à l'opinion libérale, elle aurait pour résultat de substituer des gouvernements libres aux pouvoirs absolus, et, sous l'empire de ce sentiment, ils continuèrent une lutte célèbre dans les annales parlementaires. Quelques jours après, le 1er février 1793, la France dénonçait les hostilités à l'Angleterre et à la Hollande. Après avoir vu comment Pitt mit à profit neuf années de paix pour restaurer les finances de son pays, il reste à examiner les

moyens par lesquels il parvint à satisfaire aux nécessités d'une guerre générale dont l'Angleterre eut presque seule à supporter tous les frais.

DEUXIÈME PARTIE.

LES FINANCES DE LA GUERRE.

I.

ARMEMENTS DE L'ANGLETERRE CONTRE LA FRANCE. — CRISE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE. — EMPRUNTS POUR LE COMPTE DE L'AUTRICHE.

Avant d'aborder l'examen des diverses mesures auxquelles Pitt dut avoir recours pour subvenir aux frais de la guerre contre la France, il importe d'indiquer par quelques chiffres quelle était la situation financière de l'Angleterre au commencement de 1793. Le revenu de l'année 1792

avait dépassé de 300,000 livres sterling celui de 1791, et s'était élevé à 17,034,000 livres sterling (425,850,000 francs). Les dépenses, conformes à l'évaluation faite en 1791, avaient été de 16 millions de livres sterling (400,000,000 de fr.). Le capital de la dette fondée était de 238,231,248 livres sterling; celui de la dette à terme, comprenant les avances faites par la Banque ainsi que par la compagnie des Indes, et le montant des billets de la marine ou de l'Échiquier, s'élevait à 30,036,024 livres sterling. Le total de la dette publique était donc de 268,267,262 livres sterling, imposant en intérêts ou frais accessoires une charge annuelle de 9,752,673 livres sterling, et le fonds d'amortissement constitué en 1786 avait déjà racheté un capital de 9,444,800 livres sterling. Enfin, pour bien établir la part du passé et dégager celle de l'avenir, constatons qu'au mois d'août 1793 la dette à terme était diminuée d'une somme de 4,200,000 livres sterling, portée à la dette fondée par suite de la consolidation en fonds 3 pour 100 d'une créance de pareille somme due depuis longtemps par l'État à la Compagnie

des Indes, qui lui en avait fait successivement l'avance lors des divers renouvellements de son privilége.

Les événements dont la France était le théâtre, ses conquêtes, et la déclaration de guerre faite par la Convention à la Hollande, à l'Espagne, à l'Angleterre, avaient causé dans ce dernier pays une animation générale. Pitt ne fit donc que satisfaire à un sentiment presque unanime en préparant avec autant d'activité que d'énergie les moyens propres à répondre efficacement au défi qui venait d'être jeté. L'armée de terre fut augmentée de 27,000 hommes, le nombre des marins embarqués à bord des bâtiments de l'État fut porté à 47,000, et des troupes hanovriennes et hessoises furent prises à la solde de l'Angleterre. De plus, un subside de 200,000 livres sterling fut donné à la Sardaigne pour la mettre en état de tenir sur pied une armée de 50,000 hommes, et des traités d'alliance offensive et défensive furent conclus avec la Russie, l'Autriche, la Toscane, Naples, l'Espagne et le Portugal. Les revenus ordinaires ne pouvant couvrir l'excédant de dé-

penses que devait entraîner cet ensemble de mesures, le parlement, sur la demande de Pitt, vota un emprunt de 4,500,000 livres sterling, et affecta au payement des intérêts le produit des taxes temporaires établies en 1790 à l'occasion des armements faits contre l'Espagne.

Tous les dangers cependant n'étaient pas au dehors, et on était menacé au dedans d'une crise industrielle et commerciale qui pouvait amener les complications les plus fâcheuses. Pendant les neuf années de paix si prospère qui venaient de s'écouler, les banques s'étaient multipliées à l'infini, la plupart sans bases solides, et toutes, dans l'espoir d'augmenter rapidement leurs bénéfices, avaient étendu sans mesure l'émission de leurs *bank-notes*. Nombre d'entre elles croulèrent au premier souffle de la tempête, et il en résulta une véritable panique. Les capitaux se cachèrent, et les maisons les plus solides dans l'industrie et le commerce ne pouvaient, par la vente ou l'engagement des marchandises qui remplissaient leurs magasins, se procurer les fonds qui leur étaient nécessaires. Des ateliers importants allaient se

fermer, laissant des masses d'ouvriers sans travail, des maisons respectables étaient sur le point de manquer à leurs signatures et d'en entraîner d'autres dans leur désastre, lorsque Pitt proposa au parlement d'autoriser l'émission de billets de l'Échiquier pour une somme de 5 millions de livres sterling, destinés à être distribués en prêts aux négociants, banquiers ou industriels dont les demandes seraient trouvées fondées. Le parlement s'empressa d'adhérer à cette proposition, et désigna lui-même les commissaires chargés de faire les prêts. Ce vote seul suffit pour dissiper bien des inquiétudes, et le nombre total des demandes de secours ne fut que de 332 pour une somme de 3,855,624 livres sterling; 238 furent accueillies jusqu'à concurrence de 2,202,600 liv. sterl.; 45 furent retirées et 49 rejetées. La totalité des avances fut restituée, une partie considérable avant l'époque fixée pour le remboursement, et le surplus aux échéances déterminées. Deux des emprunteurs seulement firent faillite, mais se trouvèrent plus tard en état de se libérer. Ainsi furent prévenus de grands malheurs, et

l'opération ne coûta aucuns frais. La différence entre l'intérêt de 5 pour 100 payé par les emprunteurs, et celui des billets de l'Échiquier, pour lequel l'État ne donnait que 2 deniers 1/2 par jour, suffit à toutes les dépenses de la commission, et laissa même un profit de 4,000 livres sterling qui fut versé au Trésor public.

Les premiers mois de 1793 furent pour les armées françaises une suite de revers. Dumouriez, battu à Nerwinde, dut évacuer la Belgique, et les Autrichiens entrèrent sur le territoire français, où ils occupèrent Condé, Valenciennes et Le Quesnoy. De leur côté, les flottes anglaises s'emparèrent de Terre-Neuve, de Tabago, de Pondichéry, de tous les comptoirs français au Bengale et sur la côte de Malabar, et de la ville ainsi que du port de Toulon; mais après la journée du 31 mai, sous l'impulsion violente du comité de salut public, des levées en masse furent faites en France et dirigées vers la frontière. En Flandre, le duc d'York, à la tête d'une armée anglaise et hanovrienne, fut battu par le général Houchard et obligé de lever le siége de Dunkerque;

le prince de Cobourg fut défait à Wattignies par Jourdan, et les Autrichiens furent rejetés par Hoche au delà du Rhin. L'amiral Sidney Smith dut également évacuer Toulon; mais en partant il y brûla l'arsenal, les magasins, dix-sept vaisseaux de ligne, plusieurs frégates, et emmena le reste, portant ainsi un coup fatal à la puissance maritime de la France.

C'est sous l'impression de ces nouvelles que fut ouverte, le 21 janvier 1794, la session du parlement. Le roi y déclara qu'il regrettait l'obligation où se trouvait l'Angleterre de continuer les hostilités, mais qu'il méconnaîtrait les vrais intérêts du pays, s'il se laissait aller à faire la paix sur des bases qui ne garantiraient pas suffisamment l'indépendance de l'Europe. En effet, le régime pratiqué en France, et que la Convention voulait propager à l'extérieur par les agressions les plus injustes, ne tendait qu'à la destruction des propriétés, au renversement des lois et de la religion, et il n'y aurait pas de sécurité possible pour les autres nations aussi longtemps qu'il durerait. Il exprima donc l'espoir que le parlement

adhérerait à toutes les propositions qui lui seraient soumises par ses ministres.

La politique du gouvernement fut vivement attaquée par Fox. Il était le premier, dit-il, à flétrir les crimes qui se commettaient en France, et déplorait les scènes de carnage qui ensanglantaient le continent; mais le duc de Brunswick en avait donné le signal par son manifeste, et sur lui ainsi que sur les négociateurs du traité de Pilnitz devait retomber toute la responsabilité de la lutte qui désolait l'Europe. D'ailleurs, quelque indignation que dussent causer les événements dont la France était le théâtre, si on voulait les considérer comme un motif légitime de guerre, l'Angleterre n'avait pas un seul de ses alliés avec qui elle pût rester en paix. Tous en effet avaient commis les actes de despotisme les plus répréhensibles, et la Pologne n'était-elle pas en ce moment même l'objet de traitements révoltants? Sans doute on pouvait invoquer les sentiments de haine professés par les républicains français contre l'Angleterre, et leur esprit d'agression et de conquête; mais qui avait plus haï l'Angleterre que Louis XIV?

Qui avait eu plus que lui l'esprit d'agrandissement? La paix cependant avait été conclue avec lui à Ryswick. Pourquoi ne le serait-elle pas aussi avec la Convention? C'est en vain qu'on avait voulu détruire le pouvoir de cette assemblée; elle avait triomphé des insurrections intérieures, battu les armées de l'Europe, et, défendant la cause de l'indépendance et de la liberté, elle était assurée d'être soutenue par toute l'énergie nationale. On pouvait donc traiter avec elle en toute sécurité. Fox termina en demandant que le roi fût prié de faire la paix dès qu'il y aurait moyen de la conclure honorable et avantageuse, et sans avoir égard à la forme de gouvernement qui existerait en France.

Pitt répondit qu'il souhaitait aussi la paix, mais qu'elle n'offrirait aucune sûreté, faite avec un pouvoir tel que celui auquel était alors soumise la France. Ne venait-il pas en effet d'abolir la religion, de s'emparer des propriétés privées, et ne professait-il pas des principes aussi destructeurs de l'ordre général des sociétés que contraires à la stabilité des gouvernements? Ces principes, il

cherchait à les répandre par la conquête dans toute l'Europe, et l'Angleterre avait un puissant intérêt à combattre énergiquement une pareille propagande. D'ailleurs des décrets de la Convention défendaient de négocier avec tout ennemi qui, au préalable, n'aurait pas évacué le territoire de la république, et reconnu son unité et son indivisibilité. Pour traiter avec la France, il fallait donc se mettre à sa merci, accepter ses conquêtes, lui restituer ses anciennes possessions. L'Angleterre était-elle disposée à subir de pareilles conditions? et lors même qu'elles ne lui seraient pas imposées, ne s'exposerait-elle pas, en négociant avec une dictature dont les membres se détruisaient successivement les uns les autres, à voir les conditions admises par les maîtres du jour méconnues par ceux du lendemain? Il était donc, à tous égards, plus sage de continuer la guerre que de traiter avec de pareils monstres. Et, rappelant enfin la citation historique faite par Fox, « l'honorable membre, dit-il, a profité de cette occasion pour faire une belle sortie contre les rois, assurant que nous pouvons avoir autant

de confiance dans la bonne foi des gouvernants actuels de la France que nos ancêtres en ont eu dans celle de Louis XIV. Je conteste formellement cette assertion, et je dis que si ce roi avait réussi dans ses ambitieux projets, ce que nous aurions eu à souffrir alors eût pu être considéré comme une prospérité en comparaison de tous les maux que produirait le triomphe du régime révolutionnaire. La splendeur de sa cour, les talents de ses généraux, la discipline de son armée, tout ce qu'il inspirait enfin relevait toujours d'un sentiment d'honneur. Son ambition même, bien qu'extrême, était dirigée et contenue par des principes de grandeur et de loyauté. Il en est autrement de ceux professés par la Convention : elle a mis de côté toute espèce de pudeur, et, avec une ambition non moins grande, elle ne craint pas d'employer des moyens de destruction mille fois plus à redouter que ne l'a jamais été le pouvoir du plus puissant monarque. »

La motion de Fox fut rejetée à une immense majorité, et le parlement, sur la proposition de Pitt, porta à 85,000 hommes les forces de l'armée

navale, et à 60,000 hommes celles de l'armée de terre, autorisa le gouvernement à emprunter une somme de 11 millions de livres sterling, et affecta au service de cet emprunt le produit de taxes additionnelles sur le rhum, les esprits, les briques, les toiles et glaces. Outre les forces dont nous venons de parler, le gouvernement avait pris à la solde de l'Angleterre des corps étrangers composés d'émigrés et de Hessois. Ils devaient les uns et les autres faire partie d'une expédition projetée contre la côte de Bretagne; mais, en attendant qu'elle fût définitivement organisée, ils furent placés dans l'île de Wight. Ce casernement sur le sol anglais fut dénoncé comme inconstitutionnel par Fox et par Grey. L'institution d'une armée régulière (*standing army*) avait toujours été vue avec une répugnance extrême, comme plaçant entre les mains du souverain une force prête à l'aider dans les entreprises qu'il serait tenté de faire contre les libertés publiques. A plus forte raison cette défiance devait-elle exister vis-à-vis de troupes mercenaires que n'auraient pu retenir ni le sentiment du patriotisme ni le res-

pect des lois. Aussi depuis 1688 nul corps étranger n'avait été introduit dans le royaume sans l'autorisation du parlement, très-jaloux de son droit à cet égard. Pitt fut le premier à reconnaître ce droit, ainsi que l'infraction commise; mais elle était expliquée et justifiée par les circonstances, et le parlement refusa de la censurer.

Au milieu de tant d'efforts faits par la nation anglaise pour souteuir énergiquement la guerre, la Prusse, découragée par ses échecs, manifesta l'intention de se retirer de la lutte. Elle allégua que ses ressources ne lui permettaient pas d'y rester plus longtemps engagée, que d'ailleurs, séparée de la France par d'autres États, elle n'avait pas à en redouter le voisinage, et que les intérêts de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Hollande, étant autrement menacés que les siens, c'était à ces puissances de supporter tout le poids des hostilités. Cette résolution pouvait avoir les conséquences les plus graves en ouvrant aux Français la route des Pays-Bas et en privant la coalition du concours de troupes excellentes. Il fallait donc empêcher à tout prix qu'elle ne fût

exécutée, et, l'Autriche n'étant pas en position de faire le moindre sacrifice pécuniaire, l'Angleterre et la Hollande durent s'engager à payer à la Prusse un subside moyennant lequel elle promit de mettre à leur disposition une armée de 60,000 hommes. Pour subvenir à cette charge, Pitt ayant demandé au parlement un crédit de 2,500,000 livres sterling, Fox signala tous les dangers de la voie où l'on allait entrer. La conduite du roi de Prusse lui paraissait devoir inspirer peu de confiance, et il était à craindre qu'une fois la somme promise payée, ce souverain ne vînt alléguer de nouveaux obstacles et faire de nouvelles demandes. D'un autre côté, la situation financière de l'Espagne, de l'Autriche, de la Russie était détestable, et sans aucun doute, encouragées par ce précédent, ces puissances viendraient à leur tour prétexter de leur épuisement et menacer de mettre bas les armes. Il faudrait donc pour les retenir leur donner aussi des subsides, et la lutte, se prolongeant, entraînait infailliblement la ruine de l'Angleterre. Quelque bien fondées que fussent ces observations, elles

ne pouvaient prévaloir en présence des nécessités de la situation et du danger qu'il s'agissait de conjurer. Le crédit demandé fut accordé. Du reste, la Prusse n'en reçut qu'une partie, car, beaucoup plus préoccupée des événements de la Pologne que de la guerre avec la France, elle laissa ses troupes immobiles et ne voulut prendre part à aucune des opérations de la campagne de 1794. Le gouvernement anglais se considéra dès lors comme délié vis-à-vis d'elle, et cessa de lui payer le subside convenu.

Cette campagne fut, sur le continent, tout à l'avantage de la France. Au nord, ses armées, sous les ordres de Pichegru, de Jourdan et de Moreau, remportèrent les victoires de Fleurus et de Ruremonde, défirent dans une série de combats les Autrichiens, Hollandais et Anglais commandés par le duc de Saxe-Cobourg, le général Clerfayt et le duc d'York, reprirent la Belgique, forcèrent les Prussiens à quitter leurs positions et à se retirer sur Mayence, rejetèrent les Autrichiens au delà du Rhin, s'emparèrent de Bonn et de Cologne, pénétrèrent en Hollande, chassant

devant elle le duc d'York, firent la conquête du pays, et entrèrent en triomphe, le 20 janvier 1795, à Amsterdam. Au sud, d'un côté, les Sardes furent expulsés du passage des Alpes, et de l'autre les Pyrénées furent franchies; la Catalogne ainsi que la Biscaye envahies, les forces espagnoles mises en déroute, et la cour de Madrid se trouva réduite à demander la paix. Sur mer, le drapeau anglais fut plus heureux. L'amiral Hood prit possession de l'île de Corse, dont les habitants avaient réclamé le concours de l'Angleterre pour se délivrer des Français. L'amiral Jervis s'empara de la Martinique et de Sainte-Lucie. L'amiral Howe défit une flotte de vingt-six bâtiments de ligne, sortie du port de Brest, sous les ordres de l'amiral Villaret-Joyeuse, pour protéger l'arrivée d'un convoi considérable chargé de blé et venant d'Amérique. Néanmoins ces succès, quelque flatteurs qu'ils fussent pour l'amour-propre national, ne pouvaient compenser les revers éprouvés sur le continent; et d'ailleurs, par suite de la conquête de la Hollande par Pichegru, presque tous les frais de la guerre allaient retomber à la charge de

l'Angleterre. En effet, ainsi que l'avait prévu Fox, l'Autriche, découragée aussi par sa défaite, désespérant de recouvrer la Belgique, avait menacé à son tour de se retirer de la lutte, et pour conserver sa coopération, le gouvernement anglais avait dû contracter pour elle, en le garantissant, un emprunt de £,600,000 livres sterling. Pitt devait donc s'attendre à de vives attaques dans le parlement, et il avait fortifié sa position ministérielle, depuis la dernière session, par l'entrée dans le cabinet du duc de Portland, de lord Spencer, de lord Fitz-William et de Windham, en s'assurant ainsi le concours de la portion dissidente du parti whig dont ils étaient les chefs.

Le discours de la couronne fut des plus belliqueux : le roi déclara qu'il fallait redoubler d'efforts, et qu'alors seulement on arriverait à obtenir une paix durable et à délivrer l'Europe du plus grand danger qui l'eût menacée depuis qu'il y existait une société civilisée. Dans la discussion de l'adresse, Wilberforce demanda que le gouvernement fût invité à entamer des négociations de paix sur des bases honorables pour l'Angle-

terre, mais acceptables aussi par la France. Cette motion fut soutenue par Canning, qui insista sur le changement de régime survenu en France depuis le 9 thermidor; mais Pitt répondit que le système révolutionnaire du nouveau comité de salut public était le même que celui de l'ancien, et qu'il n'y aurait pas plus de sécurité à traiter avec ses membres qu'avec Brissot et Robespierre. Il exprima la conviction que le rétablissement du régime monarchique en France devait seul assurer la tranquillité de l'Europe, en ajoutant toutefois que, dès qu'il serait possible de faire avec le gouvernement républicain une paix sûre et avantageuse, il serait le premier à conseiller au roi de la conclure. La motion de Wilberforce fut rejetée, mais avec une minorité double de celle que l'opposition avait pu réunir jusqu'alors. En conséquence, le parlement adhéra à toutes les demandes qui lui furent faites par le cabinet : l'effectif de la marine fut porté à 100,000 hommes; celui des troupes de terre, y compris la milice, à 150,000 hommes; un emprunt de 18 millions de livres sterling fut voté, et, pour en assurer le

service, de nouvelles taxes furent établies sur le vin, les liqueurs, le café, le thé, la poudre à cheveux, cette dernière étant présumée devoir à elle seule produire 200,000 livres sterling.

La garantie en faveur de l'emprunt contracté pour le compte de l'Autriche fut également accordée, mais non sans avoir donné lieu de la part de Fox aux plus amères critiques. « Pourquoi l'empereur, dit-il, a-t-il recours à notre crédit? Uniquement parce qu'il n'en a pas lui-même. Il y a en effet, dans ses États et dans les autres, des capitalistes parfaitement aptes à comprendre les avantages du placement, sans que nous prenions la peine de les leur démontrer nous-mêmes. Certes ils les ont vus, mais ils n'ont rien voulu avancer à raison des craintes que leur inspire l'emprunteur. Le prêt qui lui est fait n'est donc qu'un subside déguisé, et ce n'est pas là une opération loyale. Ainsi voyez la situation dans laquelle nous nous trouvons. Le seul concours que nous puissions avoir en ce moment est celui de l'empereur, et cependant, après avoir fait pour lui des sacrifices plus considérables que ceux que

nous a coûtés l'aide de la Prusse, nous sommes exposés à en recevoir le même traitement. Il a plus de bonne foi, dit-on, que le roi de Prusse; mais on prétendait aussi que ce dernier en était rempli, et j'ai peu de confiance, quant à moi, dans la probité des souverains absolus. »

Outre cet emprunt de 4,600,000 livres sterling, le gouvernement anglais dut encore, en 1797, en contracter aux mêmes conditions un second de 1,620,000 livres sterling pour le compte du même souverain, et le capital nominal de la dette perpétuelle que créèrent l'un et l'autre fut de 7,502,630 livres sterling. Il fut convenu que le payement des intérêts aurait lieu à la Banque d'Angleterre, et les agents de l'empereur devaient à cet effet lui en verser le montant chaque semestre avant l'échéance. S'ils y manquaient, cet établissement devait s'adresser aux lords de la trésorerie, et ces derniers étaient autorisés à lui remettre la somme nécessaire en la prenant sur le fonds consolidé, de telle sorte que cette dette reposait sur les mêmes garanties que la dette anglaise. Le gouvernement autrichien promit même

d'affecter chaque année à l'amortissement du capital une somme de 60,000 livres; mais aucun de ces engagements ne fut rempli. En 1798, l'Autriche cessa de payer les intérêts, et depuis lors ils furent régulièrement acquittés aux échéances convenues avec les ressources du fonds consolidé. L'Angleterre ne voulut même pas qu'un marché auquel elle avait pris part ne fût point complétement exécuté, et qu'il pût en résulter le moindre préjudice pour ceux qui l'avaient contracté; elle se chargea donc de l'amortissement, et en 1815 1,622,584 livres sterling avaient déjà été rachetées.

Depuis 1784, Pitt avait invariablement suivi la règle qu'il avait établie alors de ne faire d'emprunts qu'avec publicité et concurrence. Il concéda cependant à l'amiable, à une maison considérable appelée la maison Boyd, celui qu'il avait contracté pour subvenir aux besoins de l'année 1795, et il y fut déterminé par les considérations suivantes. Le montant des emprunts était en général payable 15 pour 100 au moment de la souscription, et le surplus de mois en mois; mais dans

les bills qui les autorisaient était toujours inscrite une clause qui accordait une prime pour les versements faits par anticipation. Celui de 11 millions contracté en 1794 l'avait été à un taux favorable pour le Trésor, et était devenu fort onéreux aux souscripteurs à cause de la baisse occasionnée par les revers de la guerre. Aussi aucun versement n'avait été fait par avance, et le gouvernement, se trouvant à court de fonds, avait dû s'adresser à la maison Boyd, qui lui avait remis ceux dont il avait besoin. Cette opération avait été peu avantageuse à la maison Boyd, et soit pour reconnaître un service rendu, soit pour s'assurer à l'avenir le concours d'une maison solide et respectable, Pitt lui avait promis la concession du prochain emprunt. Il le lui donna en effet au taux de 4 pour 100, et, la rente ayant haussé à la fin de l'année, elle réalisa des bénéfices considérables. Cette concession à l'amiable fut vivement critiquée. L'opposition demanda une enquête, et le comité auquel elle fut confiée constata dans son rapport qu'une maison rivale avait offert des conditions meilleures. Personne n'atta-

qua la probité du ministre, parce qu'elle était au-dessus de tout soupçon, et ses adversaires lui rendirent à cet égard le plus complet hommage; mais ils lui reprochèrent d'avoir fait un marché préjudiciable à l'État dans une pensée de corruption parlementaire. Pitt exposa simplement les faits, rejeta dédaigneusement l'accusation d'avoir cherché à augmenter son influence ministérielle au préjudice des intérêts du Trésor, et démontra qu'au moment où il avait été contracté, l'emprunt, nonobstant les assertions du comité, n'aurait pu l'être d'une façon plus avantageuse. La motion de censure fut rejetée à une immense majorité; mais, quelque pures qu'eussent été les intentions du ministre, il avait eu tort évidemment de se départir d'une règle posée et maintenue jusqu'alors rigoureusement par lui-même, au risque de froisser tant d'intérêts privés et de compromettre cette influence parlementaire qu'on lui reprochait de vouloir ménager : accusation bien mal fondée du reste, car alors même il mettait un terme à divers abus qui avaient été un moyen de force pour ses prédécesseurs. Ainsi c'était une pratique con-

stante dans les guerres antérieures de traiter à forfait et de gré à gré pour les fournitures de troupes employées au dehors avec des amis de l'administration, ou de leur confier l'achat moyennant des commissions plus que rémunératrices. Le ministre y gagnait en crédit, mais le Trésor y perdait doublement, d'abord à raison des bénéfices considérables réalisés par les traitants, ensuite parce que, se présentant sur le marché en concurrence les uns des autres et avec les commissaires de la marine, ils faisaient monter le prix de tous les approvisionnements. Pitt n'avait pas voulu recourir à de pareils moyens; désireux avant tout d'introduire l'ordre et l'économie dans les diverses branches du service public, il avait exigé que toutes les fournitures fussent achetées par les employés de l'administration, que tous les marchés eussent lieu par adjudication publique, et il avait cherché à restreindre dans les plus strictes limites les dépenses militaires faites au dehors. A cet effet, aussi bien dans l'armée que dans la marine, ces dernières durent être autorisées par le commandant en chef et faites exclu-

sivement par l'intermédiaire d'un commissaire général, contrôlé lui-même par un commissaire des comptes chargé de vérifier si toutes les conditions possibles d'économie avaient été observées. De plus, il fut sévèrement défendu à ces agents de percevoir aucune rétribution en dehors des émoluments qui leur étaient attribués.

II.

ÉVÉNEMENTS DE 1795. — DISETTE. — CONSOLIDATION DE LA DETTE A TERME. — SUBSIDES A L'AUTRICHE. — EMPRUNT NATIONAL. — CRAINTES D'INVASION. — BANQUE D'ANGLETERRE ET SUSPENSION DES PAYEMENTS EN ESPÈCES EN 1796.

Au commencement de 1795, la France ayant ouvert à Bâle des négociations avec diverses puissances conclut successivement la paix avec le grand-duc de Toscane, le roi de Suède, le roi de Prusse qui lui reconnut toutes les conquêtes faites sur la rive gauche du Rhin, et la cour de Madrid, à laquelle elle restitua le territoire dont elle s'était emparée au delà des Pyrénées en se faisant céder en échange la partie espagnole de Saint-Domingue. Le landgrave de Hesse et le Hanovre ne tardèrent pas à suivre le même exemple, et le gou-

vernement anglais n'ayant plus d'autre allié que l'Autriche dut stimuler son zèle par de nouveaux subsides. Tandis que Wurmser et Clairfayt défendaient avec succès la ligne du Rhin, qu'en Piémont, au contraire, les Autrichiens étaient battus par le général Scherer, et qu'une expédition d'émigrés échouait de la façon la plus sanglante à Quiberon, des escadres anglaises étaient dirigées contre les colonies hollandaises, et prenaient successivement les Moluques, l'île de Ceylan le cap de Bonne-Espérance.

Mais le printemps et l'été ayant été constamment froids et pluvieux, la récolte de 1795 fut détestable en Angleterre, et le blé monta au taux exorbitant de 108 shilling le quarter. Une épizootie enleva aussi une partie du bétail, et, la hausse du prix de toutes les denrées alimentaires rendant d'autant plus onéreux le poids des impôts récemment créés, la guerre commença à être moins populaire. Des troubles éclatèrent à Coventry, Birmingham, Nottingham et dans d'autres villes. Londres n'en fut pas exempt, et lorsque le 29 octobre 1795 le roi se rendit au parlement pour ouvrir la session, il fut

accueilli par la foule aux cris de « plus de guerre, plus de famine! à bas Pitt! du pain! la paix! »

Pour calmer les inquiétudes et remédier à l'intensité de la disette, Pitt s'empressa de soumettre au parlement, qui les adopta, diverses mesures ayant pour objet de défendre l'emploi de la farine dans les fabriques d'amidon et les distilleries, de lever tous les obstacles qui pourraient entraver la libre circulation des grains, de dispenser les boulangers de l'obligation de faire le pain avec de la farine de première qualité, de les autoriser à y mélanger du maïs, des pommes de terre et des grains de qualité inférieure, d'accorder des primes pour l'importation du blé et de toutes matières alimentaires, et d'en prohiber l'exportation. Les efforts de l'administration et de la législature rencontrèrent partout un concours empressé. Dans les ménages les plus riches, on s'interdit l'usage de la pâtisserie, et on ne consomma que du pain mélangé; la Compagnie des Indes vendit au-dessous de leur valeur les cargaisons de riz qu'elle avait en magasin ou qui lui arrivèrent, et la Cité de Londres encouragea par des primes la vente à

prix réduit de diverses espèces de poissons. Grâce à l'emploi de ces moyens et aussi au bon sens public, le progrès du mal fut arrêté, et le prix du blé ramené dans des limites modérées.

Le parlement vota ensuite le budget de 1796 et autorisa le gouvernement, pour subvenir aux charges extraordinaires résultant des circonstances, à contracter deux emprunts qui s'élevèrent ensemble à 25,500,000 livres sterling. Le service en fut assuré au moyen de nouveaux droits sur le tabac, le sucre, le sel, les chevaux d'agrément, et aussi par la création d'un impôt sur les successions mobilières, dont furent exemptés les veuves et enfants, et qui, pour les autres héritiers, variait de 2 à 6 pour 100, suivant le degré de parenté. Le chancelier de l'échiquier avait proposé d'y soumettre les biens immeubles comme les biens meubles; mais, devant la vive opposition des propriétaires fonciers, nombreux et influents dans le parlement, il dut renoncer à la partie de son projet relative aux successions immobilières.

Dans cette circonstance, il y eut de la part du

parlement une violation d'autant plus inexcusable du principe de justice distributive en matière d'impôts, qu'en exemptant une nature de propriété des charges dont il grevait l'autre, il ne fut déterminé que par des motifs d'intérêt privé. Sans doute Pitt aurait pu empêcher la consécration d'une inégalité aussi choquante en ne soumettant point à la sanction de la couronne la partie de son projet qui avait été adoptée; mais il aurait fallu se priver d'un revenu de 150,000 livres sterling, bien nécessaire alors, et les considérations de nécessité l'emportèrent sur celles d'équité. En principe d'ailleurs, le nouvel impôt était bon. Il ne portait ni sur le travail, ni sur les économies du contribuable, mais frappait modérément un capital qui venait souvent d'une façon inespérée accroître son bien-être. L'immunité accordée à la propriété foncière était seule regrettable, et, bien qu'elle ait été fréquemment l'objet des réclamations les plus vives au sein ou au dehors de la législature, que chaque fois on ait fait observer combien il était inique que de minces héritages en meubles de 50 ou 100 livres sterling fussent

grevés d'un droit fiscal, tandis que ceux comprenant des domaines d'une valeur de 100,000 livres et plus n'y étaient pas assujettis, elle n'en a pas moins été maintenue jusqu'en 1853, tant il est vrai qu'une fois établis, les abus, quelque démontrés et choquants qu'ils soient, résistent aux attaques dont ils sont l'objet quand ils profitent à des intérêts opiniâtres. Et, s'il en est ainsi dans les pays de libre discussion, combien la réforme n'en est-elle pas plus difficile dans les États soumis au régime du pouvoir absolu!

Outre les deux emprunts de 25,500,000 liv. sterl. qu'il contracta en 3 pour 100 au taux d'environ 4 1/2, Pitt eut dans le courant de l'année 1796 à procéder à une opération financière importante, celle d'une nouvelle consolidation de la dette à terme.

Nous avons vu que le gouvernement avait dû emprunter en 3 pour 100 :

En 1793...	4,500,000 l. st.	au capital nominal de...	6,250,000 l. st.
En 1794...	11,000,000	au capital nominal de...	13,750,000
En 1795...	18,000,000	au capital nominal de...	24,000,000
En 1796...	25,500,000	au capital nominal de...	36,889,625

Pour une somme réelle de..... 59,000,000 l. st., le capital nominal de la dette avait donc été augmenté de.. 80,889,625 l. st.

Mais cette somme de..... 59,000,000 l. st.
était loin d'avoir suffi à toutes les dépenses de la guerre. Les avances faites au Trésor par la Banque depuis le commencement des hostilités s'étaient élevées de 9,066,698 à 12,846,700 liv. sterl., soit de..... 3,780,000

Des bons de la marine, d'approvisionnement, etc., émis depuis la même époque, avaient été successivement consolidés en rentes 5 pour 100 en 1794 pour une somme de... 1,907,452
en 1795 pour..... 1,490,667
au mois d'avril 1796 pour..... 4,226,796

Et, nonobstant cette large décharge, il en restait encore sur le marché, au mois de septembre suivant, pour..... 11,595,529 l. st.
plus en billets de l'Échiquier, indépendamment de ceux remis à la Banque pour garantie de ses avances..... 1,433,294 } 13,028,823

La guerre avait donc déjà coûté en trois ans et demi..... 83,433,738 l. st.
non compris le produit des taxes établies pour le service des nouveaux emprunts.

Ces 13,028,823 liv. sterl. de titres flottants pesaient lourdement sur la place. Ils perdaient plus de 10 pour 100, et le gouvernement ne trouvait plus à en émettre qu'avec un escompte de 14 ou 15 pour 100. Il fallait donc sortir au plus tôt de cette situation, et le moyen le plus convenable parut être une nouvelle consolidation. Une conférence eut lieu entre Pitt et les principaux porteurs de billets, et il fut convenu que chacun d'eux recevrait à son choix, à raison de 57 livres qui lui seraient dues, un titre de rente 3 pour 100, à raison de 72 livres un titre de rente 4 pour 100, et pour 85 livres un titre de rente 5 pour 100, c'est-à-dire que la consolidation fut faite dans le premier fonds au taux de 5,30, dans le second à celui de 5 1/2, dans le troisième à celui de 5,90, et que, pour un capital réalisé de 13,028,823 livres, celui de la dette publique fut augmenté de 21,616,459 liv. sterl.

Sans doute ces conditions étaient onéreuses; mais aussi, le marché se trouvant dégagé de toutes ces valeurs dépréciées, le Trésor put négocier plus aisément et plus avantageusement les

titres nouveaux qu'il eut à émettre, et une masse considérable de capitaux rendue disponible vint en aide au commerce et à l'industrie. Une autre mesure contribua aussi à prévenir pour les obligations de la marine le retour d'une dépréciation semblable à celle qu'elles venaient de subir. Précédemment les fournitures et approvisionnements de ce département étaient livrés contre des billets payables à des époques indéterminées : l'escompte s'en accroissait chaque année et finissait par devenir fort onéreux. Déjà en 1794, voulant remédier à ces inconvénients, Pitt avait fait décider que tous les effets de cette nature seraient acquittés à quinze mois de date, et le taux de l'escompte avait immédiatement diminué; mais soit à cause du grand nombre de ces effets, soit plutôt parce que l'époque du payement était encore trop éloignée, il était remonté, en 1796, à 14 et 15 pour 100. Le ministre pensa qu'il fallait rapprocher le terme de l'échéance, et, sur sa proposition, le parlement adopta un bill par lequel il fut fixé à quatre-vingt-dix jours. Le résultat espéré fut complétement atteint. Les billets, étant ac-

quittés avec une régularité scrupuleuse, furent considérés comme argent comptant : ils gagnèrent même en 1798 1/8 pour 100, et depuis ne perdirent jamais au delà d'un quart pour 100.

Enfin, pour prévenir des mécomptes regrettables dans les dépenses de la marine, on les évalua d'après une base nouvelle. Sous Guillaume III, elles avaient été fixées en bloc, non compris celles afférentes aux constructions et réparations maritimes, à 4 liv. sterl. par mois, à raison de chaque homme, et depuis lors, malgré l'augmentation du prix de toutes choses, ce taux n'avait pas été changé. Aussi les crédits alloués se trouvaient-ils chaque année insuffisants. Pour rentrer dans la vérité des faits, le chiffre fut porté à 7 livres par homme, et les dépenses de l'année 1798 n'atteignirent pas les crédits votés d'après cette base.

Cependant les passions révolutionnaires s'étaient calmées en France, la convention n'existait plus, et une nouvelle forme de gouvernement y avait été constitutionnellement établie. On pouvait désormais traiter avec un pouvoir régulier, et au commencement de l'année 1796 Pitt avait obtenu

du roi, après une vive résistance, l'autorisation de faire des propositions de paix au Directoire. M. Wickam, ambassadeur d'Angleterre en Suisse, fut donc chargé de demander à M. Barthélemy, représentant de la France en Suisse, si son gouvernement consentirait à l'ouverture d'un congrès où seraient admis des délégués de tous les États belligérants pour y discuter les conditions d'une paix générale, et, dans le cas de l'affirmative, sur quelles bases le gouvernement français consentirait à traiter. Le Directoire refusa le congrès en déclarant que jamais les territoires conquis et annexés à la France ne seraient restitués. L'Angleterre s'était engagée envers l'Autriche à ne faire la paix qu'autant que la Belgique lui serait rendue. Toute négociation devenait donc inutile, et les hostilités continuèrent : mais la cour de Vienne était à bout de ressources : elle demanda un nouveau subside, et ses besoins étaient si pressants qu'en l'absence du parlement Pitt prit sur lui de lui envoyer 1,200,000 livres.

Moreau et Jourdan s'avancèrent, chacun à la tête de son armée, jusqu'au cœur de l'Allemagne;

mais, Jourdan ayant été battu par l'archiduc Charles à Wurtzbourg, les généraux français durent regagner les bords du Rhin. En Italie, au contraire, les succès de l'armée républicaine furent complets : le général Bonaparte défit les Autrichiens dans une série de brillants combats, s'empara successivement du Piémont, de la Lombardie, d'une partie des États du pape, forma la république cisalpine et réduisit la cour pontificale, celles de Naples et de Sardaigne, à demander la paix. D'un autre côté, les troupes anglaises durent évacuer la Corse après deux années d'occupation, et le roi d'Espagne, ayant conclu avec la république française un traité d'alliance offensive et défensive, déclara la guerre à l'Angleterre. Il n'y avait plus à compter sur la Prusse, et quelques succès maritimes obtenus aux Antilles ne pouvaient compenser les revers éprouvés en Europe.

En Angleterre, le sentiment public devenait de plus en plus favorable à la paix. Le parlement avait été réélu sous cette impression, et, avant de le réunir, Pitt, surmontant encore les répugnances du roi, fit demander au Directoire des passe-ports

pour lord Malmesbury. Ces passe-ports furent immédiatement accordés, et en ouvrant la session, le 6 octobre 1796, le souverain put annoncer la reprise des négociations. A ce moment-là même, il n'était bruit que des préparatifs faits en France pour opérer une descente sur les côtes d'Irlande et d'Angleterre. Quelque disposé que fût le gouvernement anglais à traiter, il devait cependant, en prévision du cas où les négociations échoueraient, se mettre en mesure de repousser toutes les attaques qui seraient dirigées contre le territoire national. A cet effet, sur la proposition de Pitt, le parlement vota, dans les premiers jours de la session, une levée de 15,000 hommes pour le service de la marine et de l'armée, une augmentation dans la milice de 60,000 hommes, qui devaient ne pas être immédiatement appelés, mais seulement organisés et exercés de façon à être aptes au service en cas de besoin, plus un corps de cavalerie irrégulière de 20,000 hommes désignés sous le nom de *yeomanry*. Il avait été constaté, par l'application de la taxe récemment établie sur les chevaux de luxe, que leur nombre s'élevait, dans le

royaume, à plus de 200,000. Un cheval et son cavalier durent être fournis par tout propriétaire qui en aurait dix, ou par une collection de propriétaires réunissant ensemble ce même nombre. Il fut également décidé qu'en cas d'invasion tous les gardes-chasse seraient employés comme tirailleurs, ressource qui n'était pas à dédaigner, car il y en avait plus de 7,000 commissionnés. Ces mesures, tout à la fois efficaces et économiques, ménageaient les intérêts de l'agriculture et de l'industrie : elles laissaient à leur disposition les bras qu'elles occupaient aussi longtemps que la défense du territoire ne les réclamerait pas; en créant au sein du pays une force respectable, elles rendaient l'armée disponible, et permettaient de l'envoyer partout où sa présence pourrait être nécessaire.

Le parlement autorisa ensuite le gouvernement à contracter de nouveaux emprunts, vota, pour en assurer le service, de nouvelles taxes sur le thé, les ventes aux enchères, les esprits indigènes et étrangers, le sucre, les maisons, les voitures de louage et le port des lettres, dont le

produit fut évalué à 2 millions de livres sterling. Il ratifia enfin, après de vifs débats, le subside de 1,200,000 livres sterling payées à l'Autriche. A cette occasion fut débattue entre le premier ministre et les chefs de l'opposition une question constitutionnelle de la plus haute importance, celle de savoir jusqu'à quel point, dans un pays soumis au régime d'une monarchie contrôlée par le pouvoir représentatif, le gouvernement a le droit d'engager les ressources de l'État sans l'autorisation préalable du parlement. Fox commença par établir que le premier privilége de la chambre des communes était non-seulement de voter l'impôt et de déterminer tous autres moyens de pourvoir aux dépenses publiques, mais aussi de décider ces dépenses et la façon dont elles seraient faites; puis il ajouta qu'un des principaux avantages d'une monarchie limitée était, en assurant les bienfaits de la liberté, de mettre le pays, par l'organe de ses représentants, à même d'examiner les causes d'une guerre, et de l'arrêter quand il la trouverait contraire à ses intérêts. Néanmoins des événements imprévus pouvaient occasionner

des dépenses extraordinaires; mais c'était là une exception regrettable que l'urgence pouvait seule justifier. Or le subside avait été promis avant la clôture de la dernière session, et, en ne le soumettant pas alors à l'approbation du parlement, les ministres avaient voulu établir un précédent inconstitutionnel et se donner ainsi à l'avenir la facilité de dépenser les deniers du pays sans l'assentiment préalable de ses représentants. Il proposa donc de déclarer que par cette conduite ils avaient violé le privilége de la chambre et engagé leur responsabilité personnelle.

Pitt reconnut comme Fox, et en termes non moins formels, le droit exclusif de la chambre des communes de voter les recettes et les dépenses de l'État. Néanmoins il était parfois dangereux de porter à l'excès la rigueur des principes. En examinant les précédents parlementaires, on verrait que l'application en avait été subordonnée maintes fois aux circonstances. Ainsi, pour ne point arrêter la marche du gouvernement, il avait été admis qu'en cas de besoins imprévus les ministres auraient la faculté d'y pourvoir sous leur

propre responsabilité, et lors de l'administration de M. Fox lui-même il avait été fait, pendant les sessions, des dépenses extraordinaires considérables qui ne furent approuvées et régularisées que dans les sessions suivantes. Sans aucun doute, lorsqu'une dépense de cette nature pouvait être prévue, elle devait, avant la mise à exécution, être autorisée par le parlement; mais, si la divulgation en offrait des inconvénients, le gouvernement ne devait pas hésiter à la faire et à la tenir secrète, sauf à la soumettre plus tard à la sanction législative. Tel était le cas dans lequel s'était trouvé le cabinet pour le subside donné à l'empereur d'Autriche. La situation de ce souverain était désespérée, et il fallait à tout prix lui venir en aide; la publicité donnée à ce concours aurait pu avoir, politiquement et financièrement, les conséquences les plus fâcheuses, et ces graves motifs avaient déterminé la conduite du cabinet. Quelques membres, il est vrai, tout en reconnaissant la nécessité, dans certaines circonstances, de procéder sans vote préalable du parlement, en contestaient cependant la faculté quand il s'agis-

sait de troupes étrangères; mais l'histoire et le journal de la chambre des communes témoignaient du contraire. Ainsi en 1701, sous le roi Guillaume, en 1706 sous la reine Anne, en 1718 sous le roi George Ier, en 1734 et 1742 sous George II, des subsides avaient été payés à des souverains étrangers sans avoir été accordés par la chambre des communes, et postérieurement, après en avoir reconnu l'utilité, cette dernière avait donné au gouvernement un bill d'indemnité. Le cabinet, dans les circonstances actuelles, ne s'était donc écarté ni des règles constitutionnelles ni des précédens parlementaires, et il avait le droit de compter sur une adhésion semblable.

Pitt était dans le vrai. Quelles que soient, en effet, les limites dans lesquelles peut être resserré le pouvoir exécutif par le contrôle des assemblées représentatives, il est impossible, sans risquer de compromettre les plus graves intérêts du pays, de lui refuser la faculté de pourvoir à des besoins imprévus par des crédits extraordinaires. Les garanties contre l'abus de cette faculté doivent se trouver dans la responsabilité des ministres or-

donnateurs et l'obligation pour eux de soumettre dans un bref délai à la sanction législative les dépenses qu'ils ont faites sans autorisation. Une majorité a beau être dévouée à un ministère, il est des questions sur lesquelles, responsable elle-même envers le corps électoral, elle se montrera toujours sévère, et les ministres s'abstiendront avec soin de faire toutes dépenses qui, devant leur attirer avec les attaques de leurs adversaires les censures de leurs amis, pourraient compromettre leur personne, et dans tous les cas l'existence du cabinet. Or tel est, il faut le reconnaître, l'avantage du gouvernement parlementaire, que si, par entraînement ou par esprit de parti, il peut s'y commettre des erreurs qu'un revirement d'opinion peut bientôt corriger, du moins le pays ne se trouve pas à la merci d'une seule volonté et n'est pas exposé, pour la satisfaction d'une idée ou d'un sentiment personnel, à être lancé dans des entreprises plus ou moins conformes à sa dignité et à ses intérêts.

Une autre question financière et constitutionnelle d'égale importance donna lieu aussi à une

vive discussion. Pitt avait introduit de grandes améliorations dans la comptabilité des recettes et dépenses publiques. Reposant désormais sur les bases les plus authentiques, les comptes étaient rédigés avec autant de soin que d'exactitude, et présentés dans une forme claire et simple. Il n'y avait donc plus moyen de déguiser la moindre irrégularité dans l'emploi des crédits alloués. Or l'examen de ces comptes montra que des fonds avaient été affectés à un tout autre usage que celui pour lequel ils avaient été votés. En conséquence, Grey soumit à la chambre plusieurs chefs d'accusation par lesquels les ministres étaient inculpés d'avoir violé le droit d'appropriation, l'un des priviléges essentiels du parlement.

Pitt ne contesta pas le privilége de la chambre, et il justifia par les besoins impérieux des services la nécessité où il s'était trouvé de l'enfreindre. Il rappela que plusieurs de ses prédécesseurs avaient fait comme lui dans des circonstances analogues, et que le parlement, après les avoir entendus, avait approuvé leur

conduite. Tout en se livrant à des attaques plus ou moins vives, plus ou moins fondées sur les causes qui avaient déterminé le cabinet à s'écarter du principe de la spécialité des crédits, Fox démontra les graves inconvénients de cette dérogation en général, et indiqua les moyens propres, selon lui, à en prévenir le retour. Il fit observer que, si le système invoqué et défendu par le ministre était consacré, les crédits accordés pour un objet pourraient sans cesse être détournés de leur destination pour être affectés à des dépenses que le parlement consulté n'aurait pas agréées, et que toute certitude disparaîtrait désormais dans l'emploi des sommes allouées. Les votes du parlement risqueraient ainsi de devenir une lettre morte, bonne seulement pour l'allocation des ressources, et la confusion ne tarderait pas à se mettre dans les finances. Il fallait donc maintenir dans toute sa rigueur le privilége de la chambre, ne pas souffrir qu'un chapitre, une fois voté, fût dépouillé au profit d'un autre sans autorisation préalable, et prévenir l'insuffisance des crédits, soit en créant des ressources spé-

ciales pour les couvrir, soit en dotant plus largement les services.

En maintenant les prérogatives du parlement et en réclamant de la part du pouvoir le respect de la spécialité, Fox défendait avec une raison complète l'ordre dans les finances; mais les remèdes qu'il indiquait risquaient, faute d'être suffisants, de devenir très-onéreux, car, si larges que fussent les allocations votées, elles pouvaient ne pas répondre à tous les besoins, et il était probable qu'une fois accordées elles ne resteraient jamais sans emploi. Le seul moyen efficace était donc encore la faculté donnée aux ministres en France, sous la monarchie parlementaire, d'ouvrir avec certaines conditions, et sous leur propre responsabilité, des crédits supplémentaires, à la charge de les soumettre à l'approbation des chambres dans leur plus prochaine session. Ainsi que pour les crédits extraordinaires, dans cette responsabilité se trouvait la garantie la plus puissante contre tout abus du droit accordé.

Quelque satisfaction qu'eût causée en Angleterre la nouvelle de l'envoi de lord Malmesbury à Paris,

la défiance y était extrême au sujet des projets de la France : on redoutait toujours une agression de sa part, et le 3 pour 100 était tombé, dans le courant de l'année 1787, de 67 à 53. Pitt ne pouvait donc espérer contracter le nouvel emprunt aux conditions du précédent : avant de l'ouvrir il voulut consulter les directeurs de la Banque et les principaux banquiers de Londres sur celles qu'il lui serait possible d'obtenir. De ces conférences il résulta pour lui la certitude qu'elles ne pourraient être que fort onéreuses pour le Trésor, et aussi la crainte que l'opération n'échouât, si elle était entreprise dans la forme ordinaire. Alors, plein de confiance dans le sentiment national et ne doutant pas qu'il ne répondît à son appel au milieu d'une situation aussi critique, Pitt résolut d'ouvrir un emprunt par souscription individuelle. Il annonça que cet emprunt serait de 18 millions en 5 pour 100, et que pour chaque versement de 100 livres sterling les souscripteurs seraient reconnus créanciers d'une somme de 112 livres 10 shillings; de plus, l'engagement était pris envers eux de les rembourser, s'ils en formaient

la demande deux ans après la paix. Le taux auquel ces conditions mettaient le nouvel emprunt était assurément très-élevé. Néanmoins, eu égard à la situation de la place, elles étaient loin d'offrir le moindre avantage à ceux qui les acceptèrent. Le sentiment seul du patriotisme détermina à y souscrire, et pour ce motif il reçut le nom de *loyalty loan*. De toutes parts l'empressement fut extrême. Le premier jour, il y eut pour 5 millions de souscriptions, et le dernier, rapporte lord Stanhope, « à dix heures, la foule se pressait aux portes de la Banque; les plus éloignés, dans la crainte de ne pouvoir arriver jusqu'au registre, priaient les plus rapprochés d'y inscrire leurs noms et leurs offres; à dix heures et demie, la souscription était complète, et ceux qui n'avaient pu y prendre part s'en retournaient désappointés. Il arriva par la poste un nombre infini d'ordres dont pas un ne put être exécuté, et en quinze heures vingt minutes, réparties en quatre journées, l'opération fut entièrement terminée. Dans cette circonstance, tout esprit de parti fut mis de côté : amis et opposants voulurent participer à une œuvre d'intérêt

public, et le duc de Bedfort entre autres, l'un des adversaires les plus ardents de l'administration, souscrivit pour 100,000 livres. » 125,000 livres seulement ne furent pas versées, et le capital réalisé de 17,875,000 livres sterling constitua l'État débiteur de 20,124,843 livres sterling. Après le traité de paix d'Amiens, conformément à l'engagement pris avec les souscripteurs, les titres de la plupart d'entre eux furent convertis dans les valeurs convenues, et les remboursements s'élevèrent seulement à la somme de 979,256 livres sterling, que le gouvernement se procura par une émission de rentes 5 pour 100 au prix de 114 liv. pour 100.

Bientôt, cependant, on apprit la rupture des négociations de paix entamées à Paris, et les instructions données à lord Malmesbury ne permettaient guère de présumer qu'il en pût être autrement. Il avait été autorisé à offrir au Directoire la restitution des colonies françaises prises par l'Angleterre depuis le commencement des hostilités, plus l'adjonction définitive au territoire de la république des provinces de Savoie et de Nice, mais à la

condition d'évacuer l'Italie et aussi d'abandonner la Belgique. Sur ce dernier point, lord Grenville s'était expliqué de la façon la plus catégorique et avait invité lord Malmesbury à déclarer au Directoire que jamais le gouvernement anglais ne consentirait à laisser la Belgique devenir une dépendance de la France. Dans la situation que la république occupait alors en Europe et au milieu de l'éclat de ses victoires, de pareilles conditions étaient inacceptables. Aussi l'ambassadeur anglais fut-il invité à prendre ses passe-ports et à partir sans délai. Les craintes d'invasion ne firent alors qu'augmenter. Le 3 pour 100 tomba à 50. Le cours du change sur les lingots d'or et d'argent monta à des prix jusqu'alors inconnus. Le numéraire, déjà fort diminué par suite de prêts, subsides et autres dépenses faites à l'étranger, se resserra de plus en plus. Chacun voulut retirer des banques locales les sommes qu'il y avait déposées, et celles-ci, pour la plupart en compte courant avec la Banque d'Angleterre, durent recourir à elle pour obtenir les moyens de satisfaire à leurs engagements. Il y eut alors une crise financière des

plus graves, dont Pitt conjura les désastres avec autant d'habileté que de résolution, et c'est ici le cas de dire quelques mots de l'organisation de la Banque d'Angleterre et de ses rapports avec le gouvernement.

Cet établissement a été fondé en vertu d'une charte du 27 juillet 1694 pour une durée de onze années, prorogée ensuite jusqu'au 1er août 1710. Son capital, fixé à 1,200,000 livres, dut être remis à titre de prêt au gouvernement, qui s'engagea à lui en payer 8 pour 100 d'intérêt et à le lui rembourser à l'expiration de son privilége. En 1709, ce privilége fut renouvelé et prolongé jusqu'au 1er avril 1732; mais en sus des 1,200,000 livres prêtées au Trésor en 1694, elle dut lui faire sans intérêt une seconde avance de 400,000 livres, et s'engager, moyennant un intérêt de 6 pour 100, à rembourser et à éteindre tous les billets de l'échiquier alors en circulation, montant à une valeur de 1,775,029 livres, ce qui constituait l'État débiteur de la Banque d'une somme de 3,375,000 livres sterling. Les charges qui étaient imposées à cet établissement exigeaient nécessai-

rement une augmentation de son capital, et il fut porté à 4,402,343 livres sterling. Il fut en outre défendu, par acte du parlement, à toute compagnie ou société composée de plus de six personnes d'émettre des billets payables à vue ou à terme moindre de six mois. En 1713, pour prix du concours que la Banque prêta au gouvernement dans une émission considérable de bons de l'échiquier, son privilége fut prorogé jusqu'au 1er août 1742, et l'année suivante, le Trésor ayant un emprunt de 910,000 livres à contracter, au lieu de recevoir lui-même les souscriptions, comme cela avait toujours eu lieu précédemment, il la chargea de ce soin en lui donnant une prime pour la payer de ses frais. Depuis lors, c'est dans ses bureaux que tous les emprunts ont été souscrits.

En 1717, la Banque consentit, moyennant un intérêt de 5 pour 100, à rembourser 2 millions de billets de l'échiquier, et sa créance sur le Trésor s'éleva ainsi à la somme de 5,375,000 liv. sterl. La *Compagnie de la mer du Sud*, qui, en 1720, avait entrepris, à des conditions fort onéreuses,

le rachat de la dette publique, ayant dû, deux ans après, entrer en liquidation, la Banque lui acheta en 1722, au prix de 3,390,000 livres, une partie de son capital, évalué à 4 millions de livres, et sa créance sur le Trésor, s'augmentant d'une pareille somme, fut portée à celle de 9,375,000 liv. sterling. De nouvelles causes l'ayant bientôt élevée au chiffre de 11,700,000 liv., la Banque, pour prix des services qu'elle rendait à l'État, obtint, en 1742, tout à la fois la faculté d'accroître son capital de 1,600,000 livres sterling et la prorogation de son privilége jusqu'en 1764. Le débarquement du prétendant sur les côtes d'Écosse en 1745 causa une véritable panique en Angleterre, et de nombreuses demandes de remboursement furent adressées à la Banque. Elle satisfit à toutes, et les principaux banquiers et capitalistes convinrent, pour lui venir en aide, d'accepter tous ses billets en payement. Cette crise constata donc la solidité de son crédit, et l'année suivante elle s'engagea envers le Trésor à rembourser 986,000 liv. de billets de l'échiquier moyennant la faculté d'accroître de pareille somme son ca-

pital social, qui fut porté ainsi à 10,780,000 liv. sterling. En 1764, son privilége fut prorogé jusqu'en 1786.

En 1781, il lui était dû par le Trésor :

Avances faites en 1694, 1709, 1742, à l'occasion de l'octroi et des renouvellements du privilége.....	3,200,000 l. st.
Montant des billets de l'échiquier rachetés et annulés.....	1,486,000
Prêts faits en 1729 et 1735.....	3,000,000
Créance provenant de la Compagnie de la mer du Sud.....	4,000,000
	11,686,000 l. st.

Cette dette, à raison de son ancienneté et des conditions dans lesquelles elle avait été contractée, pouvait être considérée comme permanente; mais ce n'était pas la seule du Trésor envers la Banque. Constamment, depuis sa fondation, cet établissement avait été dans l'usage de faire au gouvernement des avances, remboursables et remboursées sur le produit de l'impôt territorial et du *malt tax*, ou garanties par des billets de l'échiquier et d'autres valeurs. En 1781, il lui était dû à ce titre près de 8 millions de livres sterling,

6,634,872 en 1786, et 9,066,698 livres sterling au commencement de 1793. Les émissions des billets de banque avaient nécessairement suivi la même variation. En 1787, il y en avait dans la circulation pour une somme de 8,688,570, et en 1793 pour 11,451,180 livres sterling.

Parmi les valeurs que la Banque était en usage d'acquitter pour le compte du Trésor se trouvaient les traites souscrites par ce dernier, et les avances sur ce chapitre, ordinairement de 20,000 à 30,000 livres, n'avaient pas dépassé 150,000 liv. pendant la guerre d'Amérique. Au 31 janvier 1795, elles avaient atteint la somme de 2,513,762 livres sterling; au mois de décembre de la même année, elles montèrent au chiffre de 2,854,708 livres sterling, et la créance exigible de la Banque sur l'État s'éleva à 12,846,700 livres sterling. Les inquiétudes de la Banque furent alors d'autant plus vives que, le numéraire disparaissant de la circulation, l'or devenait très-cher. Aussi, lorsqu'au commencement de 1796 il fut question de contracter un second emprunt pour le compte de l'empereur d'Autriche, la cour des directeurs crut devoir

signaler les périls auxquels une semblable opération exposerait la Banque et en décliner la responsabilité. Le chancelier de l'échiquier recula devant une pareille protestation : l'emprunt n'eut pas lieu, il fut remplacé par des subsides, et le Trésor réduisit même de 2 millions son compte courant avec la Banque. Cependant l'or devenait de plus en plus rare : il s'exportait en masse à l'étranger. D'un autre côté, à mesure que le numéraire disparaissait, le besoin s'en faisait sentir davantage; les demandes de payement en espèces augmentaient aux caisses de la Banque ; sa réserve métallique diminuait chaque jour, et sa gêne était déjà fort grande, lorsqu'au commencement de 1797 les bruits d'invasion vinrent répandre l'alarme en Angleterre. De toutes parts on se précipita vers les banques. Un grand nombre d'entre elles ne purent satisfaire à leurs engagements ; celle de Newcastle dut suspendre ses payements, et celle d'Angleterre fut assaillie de demandes de prêts et de remboursements. Le samedi soir 26 février, son encaisse métallique n'était plus que de 1,280,000 livres sterling, et il n'était pas probable

que cette somme pût suffire aux exigences du surlendemain. Les directeurs crurent devoir faire connaître leur embarras au ministre. Le conseil privé fut immédiatement réuni, et il y fut décidé que défense serait faite à la Banque de payer en numéraire jusqu'à ce que le parlement en eût délibéré. Les directeurs se conformèrent à cet ordre, et de leur côté les principaux banquiers, marchands et commerçants de la Cité, réunis en assemblée, déclarèrent y donner leur adhésion. Peu de jours après, le parlement confirma la mesure qui avait été prise, et en prolongea l'effet d'abord jusqu'au mois de juin suivant, puis jusqu'à l'expiration de l'année courante, et enfin jusqu'à la conclusion de la paix.

Cette résolution, en sauvant la Banque d'un désastre imminent, prévint une catastrophe financière qui aurait été également funeste à l'État et aux intérêts privés. L'assentiment patriotique qu'elle rencontra dans le haut commerce la fit accueillir avec confiance. Peu à peu les craintes d'invasion disparurent, et la publicité donnée au bilan de la Banque, en constatant de la façon la

plus authentique sa solvabilité, dissipa les dernières inquiétudes. Il fut établi, en effet, qu'indépendamment de sa créance permanente sur l'État de 11,686,000, son actif étant de 17,500,298, son débit de 13,770,390, la balance en sa faveur était de 3,826,900. Son crédit redevint donc bientôt aussi grand qu'il avait jamais été. En 1798, elle reprit le payement en numéraire de tous les billets de 5 livres sterling et au-dessous, mais la suspension pour ceux au-dessus fut maintenue jusqu'en 1821.

Un juge compétent, M. Rose, secrétaire de la trésorerie pendant l'administration de Pitt, attribue cette crise monétaire bien plus aux inquiétudes privées qui portèrent chacun à ramasser et à cacher les espèces qu'à l'exportation qu'on en fit. Selon lui, les divers besoins auxquels il avait fallu pourvoir dans les différentes parties du monde depuis le commencement des hostilités se montaient à 41 millions de livres sterling, y compris les prêts et subsides; mais l'exportation des marchandises anglaises ayant pris un développement considérable, et pendant les quatre dernières

années la balance de commerce au profit de l'Angleterre ayant dépassé 25 millions de livres sterling, il y avait eu seulement à couvrir une insuffisance de 15 millions. D'ailleurs, l'exportation du numéraire étant prohibée sous les pénalités les plus sévères, il n'avait pu en sortir par contrebande qu'une quantité restreinte ; en effet, sur les 8 millions de livres sterling d'espèces monnayées ou lingots importés en 1797 et 1798, 70,000 seulement étaient en guinées, et il fut facile de reconnaître d'après l'alliage des lingots qu'aucun d'eux ne provenait de la fonte des monnaies anglaises. Enfin, à mesure que l'inquiétude se calma et que revint la confiance, les espèces reparurent ; d'immenses sommes furent apportées à Londres de tous les comtés, et à la fin de l'année 1798 on évaluait à 44 millions de livres sterling le numéraire qui pouvait se trouver dans le royaume.

Sans contester les appréciations de M. Rose, nous croyons cependant qu'une seule des deux causes n'aurait pu produire la crise monétaire, et que les deux combinées l'amenèrent. L'exportation des espèces, peu importante peut-être par la

contrebande, mais qui l'était davantage par la nécessité de solder les subsides et dépenses de guerre que la balance du commerce ne suffisait pas à acquitter, fit dans la circulation un vide considérable; par suite, les espèces furent plus recherchées et plus soigneusement conservées dans les bourses particulières. Arrivèrent les craintes d'invasion, et alors chacun cacha ce qu'il avait, voulut réaliser ce qui lui était dû, et, la frayeur des uns se communiquant aux autres, la panique devint générale. Une fois qu'elle fut passée, les capitaux sortirent de leur retraite, vinrent au grand jour chercher des placements fructueux, et ainsi s'explique l'abondance avec laquelle ils affluèrent à Londres en 1798. Du reste, dans le mois d'avril 1797, il s'en trouvait déjà assez de disponibles sur la place pour que Pitt, qui, quelques mois auparavant n'avait pas osé contracter d'emprunt par la voie ordinaire, se décidât à y recourir pour se procurer une somme de 18 millions de livres sterling. C'était déjà beaucoup, après une crise aussi grave, que le crédit pût fournir de pareilles ressources. Aussi les condi-

tions furent onéreuses pour le trésor. L'emprunt fut conclu en 3 pour 100 au taux de 6 3/4, et pour 14,500,000 livres sterling qu'il reçut, l'État dut augmenter de 28 millions de livres sterling le capital nominal de sa dette.

III.

CONFÉRENCES DE LILLE. — TAXE DE CONVOI. — RACHAT DU LAND-TAX. — IMPÔT SUR LE REVENU. — ÉVÉNEMENTS ET SESSION DE 1797-1798.

L'hiver n'avait pas interrompu les hostilités. Tandis que sur mer l'amiral Jervis battait au cap Saint-Vincent une flotte espagnole qui se dirigeait vers Brest, pour s'y réunir à une flotte française et tenter avec elle un débarquement sur les côtes d'Angleterre, le général Bonaparte, en Italie, imposait au pape le traité de Tolentino, battait les Autrichiens à Rivoli, s'emparait de Mantoue, remportait sur l'archiduc Charles la victoire du Tagliamento, et à quelques journées de marche de Vienne, signait avec les plénipotentiaires de l'empereur les préliminaires de paix de Léoben, par lesquels ce dernier reconnaissait à la France la

possession de ses conquêtes jusqu'au Rhin. L'Angleterre perdait ainsi son dernier allié sur le continent, et elle en recevait la nouvelle le lendemain même du jour où elle venait de garantir le second emprunt contracté pour son compte. En même temps éclatait sur les vaisseaux de la marine royale réunis dans les ports de Portsmouth, Plimouth et Sheerness une révolte que le gouvernement calma et réprima tout à la fois par des concessions opportunes et des mesures de rigueur. L'inquiétude occasionnée par cette coïncidence d'événements fut grande en Angleterre, et le 3 pour 100 tomba à 48.

Pitt résolut alors de faire à la France de nouvelles ouvertures de paix. Comme ministre anglais, comme chrétien, c'était son devoir, disait-il, d'employer tous ses efforts pour mettre un terme à une guerre aussi sanglante, et aucun sacrifice ne coûterait à son amour-propre. A ces motifs, dictés par un sentiment d'humanité, s'en joignaient d'autres, non moins déterminants, tirés de l'état des choses. La paix que venait de conclure l'Autriche avait jeté le découragement en

Angleterre : désormais elle était isolée, et on ne pouvait augmenter les charges qui déjà la grevaient si lourdement sans exciter un mécontentement universel. Pitt, vivement soutenu par la majorité du cabinet, fit valoir ces considérations auprès du roi, et ce monarque céda en déclarant qu'au fond du cœur il déplorait la démarche qui allait être entreprise. Néanmoins le choix de lord Malmesbury comme négociateur le rassura, « car, disait-il, si l'affaire était entre les mains de Pitt seul, il commencerait par céder sur toutes choses. »

Cette fois les instructions données à lord Malmesbury furent de la nature la plus conciliante. Il était autorisé à ne pas contester à la république les limites du Rhin, ni la possession de la Savoie, ni les changements accomplis en Italie. Il devait même offrir la restitution des colonies prises à la France, en stipulant la conservation au profit de l'Angleterre, de la Trinité, du cap de Bonne-Espérance, de Cochin et de Ceylan. De son côté, le gouvernement français réclama la restitution ou la valeur des vaisseaux pris ou brûlés à Toulon,

l'abandon par le roi d'Angleterre du titre de roi de France, que ses prédécesseurs avaient porté depuis Édouard III, et la renonciation par l'Angleterre à une créance qu'elle avait sur la Belgique pour prêts faits à l'empereur. Les plénipotentiaires se réunirent à Lille, et ils y étaient en délibération depuis plusieurs semaines, quand éclata à Paris le coup d'État du 18 fructidor, qui exclut du gouvernement le parti modéré et favorable à la paix. De nouvelles instructions furent envoyées à Lille par le directoire : elles portaient que, dans le cas où le ministre anglais n'aurait pas les pouvoirs suffisants pour consentir à la renonciation de toutes les conquêtes faites par l'Angleterre depuis quatre ans, il devait être invité à quitter dans les vingt-quatre heures le territoire français. Immédiatement les conférences furent rompues, et lord Malmesbury retourna à Londres. Ainsi échouèrent, contre le vœu de Pitt et de la grande majorité du peuple anglais, des négociations qui avaient paru devoir se terminer par la conclusion d'une paix honorable pour les deux pays. Un mois après, elle était définitive-

ment signée à Campo-Formio entre la république française et l'empereur.

Sur l'Angleterre seule allait donc retomber tout le poids de la guerre, et dans le budget que Pitt soumit au parlement au mois de décembre 1797, il évalua pour l'année 1798 à 25 millions de livres sterling l'excédant des dépenses qu'elle devait occasionner. Ainsi qu'on l'a vu, le budget des années précédentes avait été soldé au moyen de ressources demandées au crédit, et le produit des nouveaux impôts avait été exclusivement affecté au service des intérêts et de l'amortissement des emprunts contractés. Cette façon de procéder avait été aussi juste que sensée. En effet l'impôt seul eût été impuissant à solder immédiatement toutes les dépenses de la guerre, et d'ailleurs la lutte que soutenait l'Angleterre ayant été entreprise pour défendre l'indépendance et la grandeur nationales, il convenait que l'avenir, appelé à en recueillir les profits, contribuât aussi aux frais qu'elle occasionnait. Le système d'emprunt en rentes perpétuelles avait donc eu le double avantage de mettre à la disposition du

gouvernement les capitaux dont il avait eu besoin, et de faire participer les temps futurs aussi bien que les temps présents aux charges de la guerre par le service des intérêts et de l'amortissement; mais, quelque étendu et solide que soit un crédit, il est prudent de ne pas en abuser, et Pitt comprit qu'il fallait ménager celui de l'Angleterre. En conséquence, après de longs et vifs débats, il fut décidé, sur sa proposition, que les 25 millions de livres sterling seraient demandés à la fois au crédit et à l'impôt : 14 millions durent être empruntés par la voie ordinaire, 3 millions fournis par la banque comme condition du maintien de la suspension des payements en espèces, et le surplus obtenu par une aggravation des *assessed taxes* ou impôts directs portant sur les maisons habitées, les fenêtres, les voitures, chevaux, patentes de marchands de chevaux, domestiques, chiens, poudre à coiffer, armoiries, horlogers, permis de chasse, la plupart établis seulement depuis la guerre. Le produit total de ces surtaxes fut évalué à 7 millions de livres sterling, et pour parer à toutes les éventualités,

on inséra dans le bill, sur la demande de M. Addington, une clause qui avait pour objet de provoquer une souscription nationale. Les surtaxes, à raison des moyens employés pour y échapper, ne donnèrent guère plus de 4 millions de livres sterling; mais la souscription en produisit 2 millions, et les ressources réalisées atteignirent ainsi à peu près le chiffre qu'on avait espéré.

Du reste les besoins auxquels il fallut pourvoir dépassèrent de beaucoup les prévisions. Le général Bonaparte ayant été chargé par le Directoire de préparer sur les côtes de France une expédition contre l'Angleterre, de nouveaux efforts devinrent nécessaires pour repousser cette invasiou. Le chancelier de l'Échiquier fut donc autorisé à emprunter 17 millions de livres sterling au lieu de 14 millions, et sur sa proposition fut également adoptée une mesure tout aussi avantageuse aux intérêts du Trésor qu'à ceux du commerce. Depuis le commencement de la guerre, les bâtiments de commerce voyageaient pour la plupart en convoi sous la protection des vaisseaux de la marine royale. Néanmoins un certain nombre avaient été expé-

diés seuls et au hasard dans les diverses parties du monde. Plusieurs avaient été pris, des cargaisons d'une grande valeur avaient été perdues, et, ce qu'il y avait de plus regrettable, des équipages éprouvés faits prisonniers manquaient au pays, alors qu'ils auraient pu lui rendre de si grands services. Pitt voulut mettre un terme à cette funeste pratique, et en conséquence il fit décider par le parlement qu'à moins d'avoir obtenu de l'amirauté l'autorisation de partir seul, tout bâtiment de commerce devait être escorté ou faire partie d'un convoi escorté par des vaisseaux de l'État, et pour prix de ce service un léger droit *ad valorem* dut être perçu sur toutes les marchandises importées ou exportées, et un autre *fixe* sur tous les bâtiments partant des ports de la Grande-Bretagne ou y entrant. La modicité de ces droits enleva toute espèce d'intérêt à la fraude, et cependant en 1799 ils produisirent 1,292,000 livres sterling.

Les derniers emprunts avaient été contractés à des conditions fort onéreuses pour le Trésor, et il n'était pas permis d'en espérer de meilleures

aussi longtemps que le prix des fonds publics ne serait pas plus élevé. Préoccupé de cette situation, Pitt résolut de relever le cours de la rente en faisant disparaître du marché une partie des titres qui l'encombraient. Sans aucun doute, l'action continue de l'amortissement concourait à ce résultat, mais elle était presque insensible eu égard à l'abondance de la marchandise, et il fallait un remède d'une efficacité immédiate. En 1692 on avait établi un impôt foncier, *land tax*, fort mal réparti à cette époque, et qui depuis lors n'avait subi aucune modification dans son assiette, malgré les changements survenus dans la valeur de toutes les propriétés. Pour ne citer qu'un exemple, la ville de Liverpool n'était imposée qu'à 100 liv. st., montant de la quote-part à laquelle elle avait été assujettie lorsque son emplacement n'était encore qu'un terrain de peu de valeur. Calculé dès le principe à raison de 4 shillings par livre, le *land tax* portait sur les revenus territoriaux de toute nature, ainsi que sur les dîmes et rentes foncières. Il produisait 2 millions de livres environ, et était soumis au vote annuel du parle-

ment. Pitt pensa que si le rachat en était permis au taux de 5 pour 100, outre l'avantage de le faire disparaître, et d'avoir ainsi la faculté de le remplacer plus tard par un impôt mieux réparti, la somme de 40 millions de livres sterling qui en proviendrait pourrait être employée à réduire le montant de la dette publique. Dans l'exposé du plan qu'il soumit au parlement le 2 avril 1798, il commença par rappeler que, malgré la guerre, le commerce et l'industrie du pays avaient fait depuis cinq ans des progrès remarquables, que ses revenus avaient augmenté, que sa prospérité et sa richesse étaient plus grandes qu'à aucune époque antérieure, et que la valeur de la propriété foncière n'avait subi aucune dépréciation. Le prix seul de la rente avait diminué, et il fallait le relever. L'impôt sur la terre en offrait le moyen. Dès l'origine, il reposait sur des bases vicieuses qui chaque jour l'étaient devenues davantage, et on avait toujours reculé devant la difficulté de le corriger. On ne pouvait compter sur le succès d'une nouvelle tentative, et il fallait dès lors chercher à le supprimer : dans cette vue, il importait d'offrir

à ceux qu'il grevait la faculté de s'en affranchir d'une façon également avantageuse pour eux et pour l'État. Le prix moyen de la propriété foncière étant de vingt-sept à vingt-huit années de revenu, celui de la taxe, fixé à vingt années, n'aurait rien d'exagéré. Tout contribuable qui voudrait se libérer de la taxe le pourrait; mais, au lieu de verser le montant du capital en espèces, il l'emploierait à l'achat d'un titre de rente qu'il remettrait en payement aux commissaires liquidateurs de la dette publique, et pour donner à cette grande opération toute la suite et la sécurité nécessaires, Pitt était d'avis que le *land tax* ne fût plus soumis à la formalité du vote annuel, mais fît désormais partie du fonds consolidé. De plus, il fallait réserver les droits de l'avenir, et, tout en supprimant à prix d'argent un impôt défectueux, ne pas se priver cependant de la faculté, si les circonstances l'exigeaient, d'en établir un autre de la même nature. Il devait donc être convenu que, dans ce cas, la quote-part de ceux qui auraient racheté serait réduite de toute la portion dont ils se seraient précédemment libérés. Ce plan, attaqué

par l'opposition comme préjudiciable à la propriété foncière, ne fut modifié que sur un seul point. Dans le système exposé, le contribuable ayant à payer, pour se libérer, un capital fixe, il lui eût été indifférent d'acheter la rente cher ou à bon marché, et dès lors le profit de l'opération eût diminué pour l'État à mesure que les cours se seraient élevés. Il parut donc préférable de déterminer d'une façon précise pour le Trésor le bénéfice du rachat, et de le fixer à un dixième. Ainsi toute somme inférieure à 20 livres dut être acquittée en espèces, et celles au-dessus durent l'être en une inscription de rente 3 pour 100 supérieure d'un dixième à l'impôt racheté. Dès lors tous ceux qui voulurent s'affranchir du *land tax* eurent intérêt à profiter des bas cours pour le faire, et à la fin de 1799 le quart de la taxe, environ 500,000 livres, était déjà racheté moyennant un capital de 16,146,000 livres. Cette somme portée sur le marché contribua à raffermir les cours; mais plus la rente se relevait, moins le rachat devenait avantageux pour le contribuable. Aussi depuis lors il ne s'en est effectué que pour

300,000 livres environ, et les 800,000 livres ainsi rédimées ont procuré seulement l'extinction de 900,000 livres de rente.

Telle fut cette mesure célèbre du rachat du *land tax*, qui ne répondit et ne pouvait répondre que très-imparfaitement aux espérances conçues par Pitt. En effet, si, dans le système primitif, il ne pouvait y avoir qu'un médiocre bénéfice pour le contribuable à se libérer sur le pied fixe de 5 pour 100, dans celui qui fut adopté ce bénéfice n'existait pour lui que dans le plus bas cours. L'impôt, eu égard à la valeur acquise par la terre et les autres immeubles, était des plus minimes, et le propriétaire avait tout intérêt à ce qu'il fût maintenu, de peur qu'une fois éteint il ne fût remplacé par un autre de même nature, mieux réparti et plus onéreux. Or, en le faisant entrer dans le fonds consolidé et en le rendant ainsi permanent, Pitt l'avait enlevé aux discussions annuelles du parlement et avait favorisé tous les calculs qui tendaient à le conserver. Quelle mesure aurait donc dû être prise pour que le succès fût complet, c'est-à-dire pour que le *land tax* fût entièrement racheté, et qu'avec

le prix de rachat, 2,200,000 liv. sterl. de rente eussent été éteintes? Il aurait fallu adopter une clause qui mît les intéressés en demeure de choisir entre un sacrifice qui légitimement pouvait être réclamé d'eux et une charge nouvelle qui, tout aussi légitimement, pouvait leur être imposée. Il aurait fallu que le ministre exécutât immédiatement la pensée qu'il avait laissé entrevoir, celle de la refonte de l'impôt foncier sur de nouvelles bases avec exemption pour les propriétés affranchies jusqu'à concurrence d'un certain taux qui leur aurait constitué une prime. En procédant ainsi, Pitt aurait non-seulement usé d'un droit incontestable, mais il aurait aussi tout à la fois fait une opération de trésorerie excellente, et substitué à un impôt vicieux un autre mieux assis et plus productif. Soit qu'il craignît de mécontenter dans le parlement la majorité, composée principalement de propriétaires fonciers, soit qu'il eût dès lors en vue une autre source de revenus qu'il croyait devoir être plus abondante, Pitt recula devant cette mesure radicale.

Cependant tous les préparatifs faits sur les côtes

de France avaient abouti à l'envoi, sous les ordres du général Humbert, d'un corps d'armée de 1,200 hommes en Irlande pour y appuyer l'insurrection dont cette ville était le théâtre. Ce corps d'armée fut fait prisonnier et la rébellion énergiquement réprimée. Quant au général Bonaparte, doutant du succès d'une descente sur le territoire britannique, il avait conçu un autre projet qui, en cas de réussite, devait porter une sérieuse atteinte à la puissance commerciale de l'Angleterre, celui de la conquête d'Égypte. Le Directoire avait donné son assentiment à ce projet, des armements considérables avaient été faits à Toulon; mais le secret le plus complet avait été gardé et n'avait pas encore transpiré lorsque le général Bonaparte mit à la voile, le 19 mai 1798, avec une armée de 40,000 hommes. Il s'empara de Malte en passant, y abolit le gouvernement de l'ordre, et le 1er juillet il débarquait en Égypte. L'amiral Nelson, mis à sa poursuite, l'avait en vain cherché dans la Méditerranée, et déjà il était au Caire quand la flotte anglaise parut devant Alexandrie; mais là dans la rade d'Aboukir se trouvait, sous les ordres de l'a-

miral Brueys, l'escadre qui avait transporté l'armée française. Nelson l'attaqua, et sur treize vaisseaux de ligne qui la composaient deux furent la proie des flammes, neuf tombèrent au pouvoir du vainqueur et deux seulement s'échappèrent. La victoire était donc complète, et elle causa en Angleterre un enthousiasme général. Quelque temps après on y apprit la prise de l'île de Minorque sur les Espagnols, celle de l'île de Gozzo, dépendance de Malte, et le blocus de cette dernière par la flotte anglaise. Ce fut donc sous les auspices les plus favorables que commença, le 20 septembre, la session du parlement.

Peu de jours après, Pitt y fit l'exposé de la situation financière. Il évalua, pour l'exercice nouveau, les dépenses ordinaires et extraordinaires de la marine à 13,642,000 livres sterling, celles de la guerre à 10,840,000 livres sterling, et l'insuffiaunce des ressources à 23 millions de livres sterling. Conformément au principe admis l'année précédente, il proposa de demander cette dernière somme tout à la fois à l'impôt et au crédit; mais, la contribution établie pour 1798 n'ayant

pas donné tout le produit qu'on avait espéré, il insista sur la nécessité de lui en substituer une autre moins facile à éluder, plus égale et atteignant mieux toutes les fortunes. D'après le plan qu'il développa, les revenus de 60 livres et au-dessous devaient être exemptés du nouvel impôt : depuis 60 livres jusqu'à 200, ils y étaient soumis d'après une progression ascendante, dont le point de départ était le cent-vingtième, et au-dessus de 200 livres la taxe était uniformément pour tous du dixième. Les intérêts des classes ouvrières et ceux de la petite industrie se trouvaient ainsi ménagés, et même dans les familles dont le revenu ne dépassait pas 200 livres, la quote-part devait varier suivant le nombre des enfants. Chaque particulier faisait lui-même sa déclaration, sans être tenu d'entrer dans aucun détail ni de produire la moindre justification, et dans chaque paroisse un comité choisi par le grand jury, parmi des personnes ayant au moins 300 livres de revenu, était chargé d'en apprécier la sincérité. Si cette déclaration paraissait inférieure à la réalité, le comité pouvait en recher-

cher la preuve : communication de son travail était donnée au contribuable, qui était invité à s'expliquer sans être cependant obligé de produire ses comptes et livres, et, en cas de désaccord, il était admis à nier par serment l'exactitude de l'état dressé par le comité. Alors sa déclaration était valable; mais s'il refusait tout à la fois et la preuve et le serment, l'évaluation du comité devenait la base de sa cotisation.

Quant au montant du revenu imposable, Pitt l'établissait ainsi :

Revenu de la terre pour les propriétaires...	25,000,000 l. st.
— — pour les fermiers.....	19,000,000
— des maisons.....	5,000,000
— des mines et canaux.....	3,000,000
— des hommes de loi et médecins...	2,000,000
— du commerce de détail.....	5,000,000
— — avec l'étranger.....	12,000,000
— — intérieur.....	18,000,000
— de l'industrie et des arts.....	10,000,000
— des créances sur l'État.....	15,000,000
— des dîmes de l'Église.....	5,000,000
— provenant d'autres pays.....	5,000,000
	124,000,000 l. st.
Déduisant pour les revenus au-dessous de 60 livres, entièrement exempts de la nouvelle taxe, et pour ceux de 60 à 200 livres, imposés en moyenne au 50e	23,000,000
il restait.....	101,000,000 l. st.

imposables au 10e, et le produit de la nouvelle contribution pouvait dès lors sans exagération être évalué à 10 millions de livres sterling.

Les besoins étant de 23,000,000 environ, le ministre proposa d'emprunter tout de suite pareille somme et d'affecter à la garantie et au remboursement de l'emprunt, au fur et à mesure des recouvrements, le produit du nouvel impôt. Le plan de Pitt fut vivement discuté. Les uns lui reprochèrent de manquer à la foi due aux créanciers de l'État, en comprenant dans leur revenu imposable le montant de la rente à laquelle ils avaient droit; d'autres exprimèrent l'opinion que les profits de l'industrie ne sauraient être assimilés à ceux de la terre, parce qu'à chiffre égal ils ne représentaient pas le même capital, qu'il y avait une distinction essentielle à faire entre eux, et que si le revenu devait être pour la propriété foncière la base de la nouvelle taxe, le capital devait l'être pour l'industrie et le commerce. Quelques-uns même, allant plus loin, demandèrent une exemption complète pour les négociants et les industriels, prétendant qu'ils étaient les seuls

membres utiles de la société, tandis que les propriétaires fonciers y constituaient une classe parfaitement improductive à laquelle il était conséquemment juste d'en faire supporter toutes les charges.

A la première objection, Pitt répondit en posant les vrais principes sur la matière, et il est bon de les rappeler à cause de leur importance. Ce n'était pas manquer, dit-il, aux engagements de l'État que de faire contribuer individuellement les créanciers à une charge imposée dans l'intérêt de tout le monde. Sans doute, en ce qui concerne la sûreté et l'intégrité de leur créance, ils doivent jouir de la sécurité la plus complète, et chaque fois qu'il avait été question d'imposer spécialement la rente, il s'y était opposé, parce que la dette contractée par l'État dans des moments de besoin ne saurait, sans faillir à la bonne foi publique, être directement diminuée par le fait du gouvernement débiteur; mais ici la question était toute différente : il s'agissait de pourvoir à des dépenses entreprises dans un grand intérêt commun pour la défense du pays, pour le main-

tien de son indépendance, et on demandait à chacun d'y participer pour une portion de son revenu, afin de lui assurer la conservation du reste. Le rentier devait donc y contribuer pour sa part comme tous les autres membres de la société, et ces derniers seraient fondés à se considérer comme injustement grevés, si la taxe, en les frappant, ne portait également sur une classe aussi considérable et aussi intéressée à la grandeur et à la prospérité nationale que celle des créanciers de l'État. Passant ensuite au reproche d'inégalité adressé à la taxe proposée, le ministre fit observer que tous les impôts étaient entachés du même vice, et que la cause devait en être attribuée à la nature même de la société, à la variété des catégories dont elle est composée et à la diversité des propriétés qui s'y trouvent; que vouloir changer un pareil état de choses serait tenter une entreprise pleine de périls et d'un succès impossible; qu'en effet, se plaindre des inégalités existantes, c'était attaquer la distribution des richesses, blâmer la constitution sociale, et qu'il fallait bien se garder de suivre dans cette funeste voie les nova-

teurs d'un pays voisin. La taxe sur le revenu ne créerait d'ailleurs aucune inégalité nouvelle; chacun de ceux qu'elle frapperait serait relativement aux autres, après l'avoir payée, dans la situation où il était avant, et le résultat pour tous serait, après avoir donné le dixième de leur revenu, d'avoir un dixième de moins à dépenser ou à économiser. Quant à l'exemption complète réclamée en faveur du commerce et de l'industrie, Pitt demanda pourquoi ces deux branches de la richesse nationale ne seraient pas soumises aux mêmes lois que les autres lorsqu'elles recevaient la même protection, participaient aux mêmes avantages, et il termina en protestant de la façon la plus sévère contre la distinction établie par un membre de l'opposition, sir William Smith, entre les classes utiles et les classes inutiles. « L'honorable membre, dit-il, a rangé dans cette dernière catégorie les propriétaires du sol, ces hommes qui forment le lien par lequel sont unies entre elles les diverses fractions de la société, sur qui, en grande partie, repose le soin d'administrer la justice et de maintenir l'ordre dans le pays, ces

hommes qui donnent du travail et du pain aux pauvres, à qui sont dus tous les progrès de l'agriculture, auxquels le commerce lui-même est redevable de sa prospérité ! Ce sont eux qui ont été stigmatisés du surnom de frelons inutiles, pour lesquels la société n'est tenue d'avoir aucun égard ! Théorie aussi inconsidérée que futile, et résultat de spéculations politiques sans portée ni réalisation possible ! »

On proposa aussi d'appliquer l'échelle progressive de l'impôt aux revenus excédant 200 livres. Pour les revenus inférieurs à ce chiffre, le système de la progression avait l'avantage de mieux ménager les intérêts des classes laborieuses ; mais l'étendre au-delà de cette limite, c'eût été ouvrir la porte à des attaques incessantes contre des situations acquises par de grands services, par le travail ou l'économie, la plupart héréditairement transmises et honorablement conservées, dans le dessein de les soumettre à un nivellement dont l'effet eût été aussi préjudiciable aux classes aisées qu'aux classes laborieuses, puisque en diminuant la richesse des uns il eût réduit la demande de

travail et par suite les moyens de subsistance des autres. Aussi la motion fut écartée, et le plan du gouvernement adopté par une majorité de 187 voix contre 17. Du reste, l'opinion publique accueillit sans défaveur le nouvel impôt. En présence des dangers à combattre et des besoins urgents auxquels il fallait pourvoir, le sentiment de l'intérêt privé disparut devant celui de l'intérêt général, et pour donner une idée de l'esprit qui régnait alors en Angleterre il suffit de rapporter une adresse votée à l'unanimité par le commerce de Liverpool, qui, à l'exemple de celui de Londres et de plusieurs grandes villes, crut devoir dans cette circonstance donner au cabinet un témoignage de son adhésion. « Déterminés, y était-il dit, par la conviction que les ressources de la nation suffisent pour assurer le maintien de ses droits et la défense de son honneur, et assurés que plus nous montrerons de fermeté et de vigueur, mieux l'ennemi appréciera l'étendue de notre puissance et l'impossibilité d'un triomphe, nous sommes prêts à soutenir toutes les mesures que les chambres, dans leur sagesse, jugeront convenable de

prendre, afin de mettre le gouvernement à même de se procurer les fonds nécessaires pour continuer énergiquement la lutte. Nous espérons que, devant ce témoignage de nos facultés et de notre volonté, l'ennemi renoncera à poursuivre l'exécution de ses plans de dévastation et de conquête, et que nous pourrons ainsi arriver, avec le secours de Dieu, au but de tous nos efforts : une paix sûre, durable et honorable. »

Des 18,500,000 livres sterling empruntées dans le courant de l'année 1799, 10 millions le furent sur la garantie de la nouvelle taxe, dont le produit, au fur et à mesure des recouvrements, fut affecté au remboursement; mais, ce produit n'ayant été que de 7,500,000 livres en 1799, les 2,500,000 de surplus furent remboursés avec celui de l'année 1800, et la somme réellement empruntée fut ainsi de 8,500,000 livres sterling au taux de 5 1/2 pour 100. Évidemment, si l'on tient compte du prix de la rente à cette époque, le parti pris par le gouvernement de demander à l'impôt quelques-unes des ressources dont il avait besoin était conforme aux règles d'une bonne éco-

nomie. Non-seulement il put ainsi se procurer à des conditions meilleures les 8,500,000 livres qui entrèrent définitivement dans la dette fondée, mais, si les autres 10 millions n'eussent pas été remboursés, le service de l'amortissement et de l'intérêt de cette dernière somme eût grevé pendant de longues années le Trésor d'une charge annuelle de plus de 8 pour 100. On l'évita donc au prix d'un sacrifice momentané, lourd à la vérité pour le pays, mais qui n'était pas au-dessus de ses forces, et la seule question à examiner est celle de savoir si Pitt n'aurait pas pu recourir à tout autre moyen moins onéreux. D'une part, dans la situation où se trouvait la dette flottante, il était impossible de faire une émission de 10 millions de bons de l'Échiquier, et il fallait réserver cette ressource pour les besoins courants du Trésor; de l'autre, on avait tellement usé depuis sept ans des impôts de consommation qu'on aurait risqué, en leur demandant une somme aussi considérable, de réduire la matière imposable elle-même, qu'il était prudent de ménager en vue des besoins à venir. Restait donc la ressource d'un impôt direct

extraordinaire, et celui sur le revenu parut d'autant plus convenable à Pitt qu'il n'était pas nouveau dans le pays, et s'y percevait chaque jour pour le service des paroisses et comtés sous le nom de *local taxations*. Créé comme impôt de guerre, l'*income-tax* fut conservé à ce titre jusqu'en 1802 et rétabli l'année suivante, sur la proposition de M. Addington, sous la dénomination de *property-tax*.

IV.

SUBSIDES A LA RUSSIE. — REJET DES OUVERTURES DE PAIX DU PREMIER CONSUL. — DISCOURS DE PITT A CE SUJET. — SITUATION DE L'ANGLETERRE EN 1800. — QUESTION CATHOLIQUE. — RETRAITE DE PITT.

La paix entre la France et l'Autriche ne fut pas de longue durée. Il avait été convenu dans les conférences de Campo-Formio qu'elle serait conclue aussi avec l'Empire, et qu'un congrès serait tenu à Rastadt pour en discuter les conditions. Les plénipotentiaires des divers États s'y réunirent, et ceux de la France, ne se contentant plus pour elle de la cession de la rive gauche du Rhin, demandèrent plusieurs places sur la rive droite, et refusèrent de prendre à sa charge la dette des pays qu'on lui abandonnait. D'un autre côté, cette puissance imposait à la Suisse une forme de gou-

vernement antipathique à ses goûts et à ses mœurs, s'emparait de Rome, en expulsait le pape, et substituait à son autorité un pouvoir démocratique. De pareilles prétentions et de semblables procédés rendaient tout accord bien difficile. Sur ces entrefaites, l'empereur de Russie, Paul Ier, ayant offert à l'Autriche son concours armé si elle consentait à renouveler la guerre, un traité dans lequel intervint l'Angleterre fut conclu entre les trois puissances. La Russie fournit un corps d'armée de 45,000 hommes, qui fut immédiatement mis en marche, et outre un subside mensuel de 75,000 livres sterling, l'Angleterre s'engagea à lui verser sur-le-champ une somme de 225,000 livres sterling pour subvenir aux premiers frais. Le congrès fut ainsi rompu et les hostilités sur le continent recommencèrent. Le général Souvarof, à la tête des forces russes et autrichiennes, entra en Italie, enleva aux Français toutes leurs positions, et au bout de quelques mois ces derniers n'y possédaient plus que Gênes. Au sud, le roi de Naples, avec le concours de Nelson et de la flotte anglaise, reprit possession de ses États, et en Allemagne le

général Jourdan, battu par l'archiduc Charles, dut repasser le Rhin.

A ce moment même, le général Bonaparte, revenu d'Égypte à la nouvelle des événements qui s'étaient passés en Italie et des désordres du gouvernement directorial, exécutait le coup d'État du 18 brumaire. Devenu consul et désireux de donner à l'Europe un témoignage de ses sentiments pacifiques, il écrivit directement à George III pour lui proposer la paix. Lord Grenville répondit que le nouveau pouvoir établi en France ne présentait pas des garanties suffisantes de modération et de durée pour qu'il fût possible de négocier avec lui. M. de Talleyrand ayant néanmoins insisté pour que des conférences fussent ouvertes, le ministre anglais déclina d'une façon définitive cette proposition et déclara qu'il n'y aurait lieu de traiter de la paix qu'autant qu'elle devrait être générale et que les conditions en seraient débattues dans un congrès où seraient représentées toutes les parties belligérantes. Le refus du gouvernement anglais était donc péremptoire, et lors de la réunion du parlement, au mois de janvier 1800, il provo-

qua les plus véhémentes attaques de la part des chefs de l'opposition. Pitt, dans un discours aussi passionné qu'éloquent, exposa les motifs qui avaient déterminé la conduite du cabinet. Après avoir fait un résumé de la politique révolutionnaire et agressive de la France depuis 1793, il rappela les diverses tentatives aussi infructueuses que sincères faites par le gouvernement anglais pour mettre un terme à la guerre.

« Si nous apprenions, dit-il, que soudainement un homme dont nous n'aurions jamais entendu parler paraît et se trouve investi du pouvoir de gouverner, d'imposer, de faire la guerre et la paix, que dis-je ? de disposer de la vie des hommes ainsi que de leur fortune ; si en même temps nous voyions les mêmes moyens de révolution mis en pratique, les mêmes principes jacobins maintenus dans toute leur force, une armée formidable recrutée par le même système, le tout avec cette unique différence que cet homme est sans rivaux, sans collègues pour partager sa puissance, sans contrôle pour modérer sa volonté, nous pourrions dans ce cas attendre que les faits et l'expérience

nous apprennent si nous devons nous confier à sa merci, et même nous relâcher insensiblement des moyens de garantie et de défense dont nous nous sommes armés. Mais il n'en est pas ainsi : cet homme, nous le connaissons; il est l'enfant et le champion du jacobinisme; l'Europe le connaît, lui et les satellites qui l'entourent, et nous ne pouvions raisonnablement discuter la réponse que nous devions faire à ses ouvertures sans d'abord prendre en considération sa conduite antérieure et son caractère personnel. »

Rappelant alors les événements de vendémiaire et de fructidor, la part qu'il y avait prise, ses proclamations et ses procédés en Italie, sa conduite envers Venise, qu'il taxa de perfide et de violente :

« Quelle confiance pouvons-nous donc avoir, ajouta Pitt, dans la sincérité de ses intentions pacifiques? Sans doute je comprends l'avantage qu'il peut avoir à engager l'Angleterre dans une négociation séparée, afin de dissoudre la confédération des puissances ennemies et de paralyser dans leurs efforts les armées russes et autrichiennes qui attendent de nous des secours; mais

si son intérêt est de négocier, l'est-il aussi de conclure une paix solide et durable ? Il est étranger, il est usurpateur : il réunit en lui tout ce qu'un républicain doit blâmer, tout ce qu'un royaliste doit repousser, tout ce qu'un jacobin abhorre. Il n'a donc pas d'autre moyen que son épée pour retenir le pouvoir dont il s'est emparé, et c'est seulement par la conquête et par la gloire qu'il peut le fortifier. Serait-il sage dès lors, uniquement sur la foi de ses promesses, de réduire nos dépenses, de diminuer nos moyens de défense et de sécurité? Au bout d'un an de paix, soupirant après les trophées perdus d'Égypte, il profiterait de l'absence de nos flottes dans la Méditerranée pour tenter encore d'aller coloniser cette riche et fertile contrée, et de s'ouvrir ainsi une voie vers l'Inde, où il irait attaquer la puissance anglaise en y portant le pillage et la désolation : ou bien encore, cédant à ses sentimens de vengeance, il profiterait de quelque agitation qu'il aurait fomentée en Irlande pour essayer une descente en Angleterre, et il n'y a pas lieu d'espérer que ni le respect pour la foi des traités, ni

l'amour de la paix, ni l'esprit de modération pussent l'arrêter dans l'exécution de projets conformes à ses intérêts. D'ailleurs, si personnellement il doit inspirer aussi peu de confiance, pouvons-nous avoir la moindre foi dans la stabilité de son pouvoir succédant à tant d'autres, accepté seulement par une partie de l'armée, ayant contre lui la rivalité des autres généraux et l'opinion publique, sans l'assentiment de laquelle il n'y a de base solide pour aucun pouvoir? Sans doute, si plus tard la politique de la France diffère de ce qu'elle a été jusqu'ici, si nous reconnaissons dans son nouveau gouvernement des conditions de stabilité, nous ne refuserons pas de traiter avec lui; mais pour le moment les garanties de sécurité manquent complétement, et, aussi désireux de la paix qu'il est possible de l'être, je cherche quelque chose qui soit plus réel que le nom : je veux une paix qui rende le repos et le bonheur à notre pays, à l'Europe entière, et il m'en faut plus que l'ombre. *Cur igitur pacem nolo? Quia infida est, quia periculosa, quia esse non potest.* »

Deux cent soixante-neuf voix contre soixante-trois donnèrent raison à la politique du cabinet, et peu de jours après Pitt soumit au parlement ses propositions financières pour l'année 1801. La taxe du revenu fut maintenue et le produit affecté, comme l'année précédente, à la garantie d'un emprunt de 20,500,000 livres que le gouvernement fut autorisé à contracter. Les ressources du Trésor se trouvèrent en outre augmentées d'une somme de 3 millions de livres sterling dont la Banque lui fit l'avance sans intérêt pour sept ans, comme condition du renouvellement de son privilége, qui devait expirer en 1813, et fut prorogé jusqu'en 1833.

La guerre durait déjà depuis sept ans : sur mer, elle avait consacré la domination presque exclusive de l'Angleterre, dont le pavillon flottait victorieusement aussi bien dans la Méditerranée que dans l'Océan. Au loin, de riches colonies avaient été prises à la France, à la Hollande, à l'Espagne, et la conquête définitive de l'Indoustan venait d'être accomplie par la mort de Tippoo-Saïb et la destruction de l'empire de Mysore.

Mais sur le continent européen les chances n'avaient pas été les mêmes, et si dans l'année qui venait de s'écouler la France avait éprouvé des revers, une partie des conquêtes faites depuis le commencement des hostilités lui était cependant restée. Pitt avait pourvu avec autant d'habileté que d'énergie à toutes les nécessités de cette lutte gigantesque, et il est intéressant de constater quelle était, après tant d'efforts, au point de vue économique et financier, la situation de l'Angleterre.

On a vu que pendant les cinq premières années de la guerre les dépenses extraordinaires qu'elle avait occasionnées avaient été couvertes au moyen de ressources demandées au crédit. A mesure qu'il autorisait des emprunts, le parlement votait les taxes et surtaxes nécessaires pour assurer le service des intérêts et de l'amortissement; toutes celles établies depuis 1792 avaient eu exclusivement cette destination, et, conformément à un article de l'acte de consolidation, un compte spécial de leur produit était chaque année soumis au parlement, pour le mettre à même d'apprécier si

l'exécution des engagements de l'État était suffisamment assurée.

Malgré l'accroissement annuel de ces nouvelles taxes et la perception en 1798 et 1799 des contributions extraordinaires, celles établies antérieurement à la guerre rendirent en 1799 un million de plus qu'en 1792.

Le revenu total de l'année 1792 avait été :

Pour les taxes permanentes, de.....	14,284,000 l. st.
Pour le *malt* et le *land-tax*, de.....	2,750,000
Total.....	17,034,000 l. st.

Celui de l'année 1799 fut :

Produit des anciennes taxes permanentes...	15,245,000 l. st.
Produit des nouvelles taxes pour le service des emprunts.....	7,682,000
Produit du *malt* et *land-tax*.....	2,558,000
Part de l'État dans les profits de la Compagnie des Indes.....	500,000
Bénéfice sur la loterie.....	250,000
Taxe sur le revenu.....	7,500,000
Total.....	33,735,000 l. st.

Les charges payées par le contribuable avaient donc doublé dans l'espace de sept années, et ce-

pendant il n'en était résulté aucune aggravation dans les frais de régie du revenu public. Pitt croyait, et avec raison, que dans les diverses branches de service le travail est d'autant mieux fait qu'il est centralisé entre les mains du nombre d'agents rigoureusement nécessaire, et que les talents, les soins consacrés à la chose publique doivent être payés au moins autant que s'ils étaient employés dans des entreprises particulières. Aussi avait-il supprimé dans les douanes, l'excise, le timbre, les contributions directes, nombre de sinécures ou de fonctions inutiles, et avec les économies qui en étaient résultées il avait amélioré la condition des employés conservés. Il poursuivait incessamment cette utile réforme.

Les frais de recouvrement, qui, en 1796, étaient encore par rapport au revenu

de 6 liv.	2 sh.	pour les douanes,
4	12	pour l'excise,
4	17	pour le timbre,
3	12	pour taxes diverses,

N'étaient plus en 1799 que

de 5 liv.	12 sh.	pour les douanes,
3	14	pour l'excise,
3	15	pour le timbre,
3	12	pour taxes diverses.

Quant aux dépenses, elles avaient presque triplé dans cette période de sept années.

Évaluées en 1791 à la somme de.....		16,000,000 l. st.
Les dépenses ordinaires avaient subi une augmentation de.....		8,260,000
pour le service des intérêts et de l'amortissement de nouveaux emprunts, et une autre de.		1,260,000
dans les divers services ordinaires pris sur le pied de 1792, par suite de l'élévation des prix de subsistance, des fournitures, de la solde des troupes de mer et de terre, de l'entretien des casernes nouvellement construites.		
Le chiffre des dépenses permanentes s'élevait ainsi, à l'époque de la clôture de l'exercice de 1799, à la somme de.....		25,520,000 l. st.
Le total des revenus de cette année ayant été, ainsi que nous venons de l'établir, de.....	33,735,000 l. st.	
et un emprunt de 18,500,000 livres réduit à.....	11,000,000	
par le produit de l'*income-tax* ayant été contracté pour couvrir le déficit, la dépense totale avait été de.....	44,735,000 l. st.	
dans laquelle les frais de la guerre entraient pour.....		19,215,000
Total des dépenses.....		44,735,000 l. st.

D'autre part, au commencement de 1793, le capital de la dette publique fondée s'élevait au chiffre de 238,231,248 livres sterling.

Soit.....	238,231,248 l. st.
Depuis le commencement des hostilités jusqu'au 1er janvier 1800, il fut emprunté ou consolidé en rentes perpétuelles une somme totale de 125,154,000 liv. sterl., qui, en raison des conditions de la négociation, augmenta ce capital de.....	183,677,000
et le porta au chiffre de.....	421,908,248 l. st.
auquel il convient d'ajouter celui de.....	7,502,633
créé par les deux emprunts contractés pour le compte du gouvernement autrichien, qui, ayant cessé au bout de deux années d'en exécuter les conditions, retombèrent définitivement à la charge de l'Angleterre en lui imposant une dépense annuelle de 497,000 livres sterling. Total de la dette fondée.....	429,410,881 (1)
En sept ans, le capital de la dette fondée s'était donc accru de 191,179,633 liv. sterl.; quant à celui de la dette à terme, qui, à la fin de 1792, était de 30,036,024 liv. sterl., il avait diminué par l'effet des mesures prises pour en arrêter le développement, et il ne se	

(1.) Dans ce chiffre est compris le montant de la dette déjà rachetée par l'amortissement.

De 1786 à 1793 il avait été racheté un capital de.....	9,444,850
De 1793 à 1800 il fut racheté de l'ancienne dette.....	22,235,739
— — de la nouvelle.	11,688,702
De l'une et de l'autre avec le prix du *land-tax*.....	16,046,727
Total des rachats.....	50,416,018 l. st.

	Report.	429,410,881 l. st
composait plus que de la créance permanente de la Banque, soit.....	11,686,000 l. st.	
plus du montant des billets de l'Échiquier à elle remis pour le service courant ou de ceux en circulation....	6,500,000	18,186,000
Le capital de toute la dette publique était donc au 1er janvier 1800 de..... et les sept années de guerre l'avaient augmenté de 179,329,619 liv. sterl.		447,597,881 l. st.

Mais les accroissements d'impôts, de dépenses et de la dette publique n'avaient arrêté dans leur développement ni le commerce, ni l'industrie. La valeur totale des importations, qui en 1792 avait été de 19,659,000 livres, fut en 1798 de 27,275,000 livres. Celle des exportations, qui en 1792 avait été de 24,904,000 livres sterling, fut en 1798 de 33,800,000 livres sterling. Il y avait donc augmentation pour la première de 7,616,000 livres sterling, et pour la seconde de 8,816,000 livres sterling.

En 1792, les exportations avaient excédé les importations de 5,245,000 livres : en 1798, elles les excédèrent de 6,525,000 livres; mais parmi les marchandises importées, la plupart consti-

tuaient pour le pays un véritable accroissement de richesses, ainsi le produit de ses pêcheries et tous les articles provenant des possessions et colonies anglaises aux Indes occidentales et orientales. La Compagnie des Indes seule en avait importé en 1798 pour 1,620,000 liv., et M. Rose évalue en moyenne pour cette année et les trois précédentes la balance commerciale au profit de l'Angleterre à 14,800,000 livres sterling.

A quelles causes faut-il attribuer ce progrès de la richesse publique au milieu d'une guerre si prolongée et si coûteuse? Dans le discours qu'il avait prononcé au commencement de la session de 1792, Pitt, en constatant les résultats obtenus pendant neuf années de paix, avait signalé les principales :

L'esprit entreprenant et explorateur de la race anglo-saxonne, son caractère énergique et industrieux, son esprit d'ordre et d'économie, qualités puissantes dans la lutte où elle était engagée, et dont elle donnait de si éclatants témoignages.

La constitution anglaise et le respect dans toutes les classes de la société pour des institu-

tions qui, conciliant le principe de liberté avec celui d'autorité, mettaient le pays, par le contrôle sérieux et efficace de ses représentants, à l'abri des empiétements du pouvoir et des entreprises plus ou moins réfléchies et utiles où il pouvait l'engager. — La guerre contre la France était populaire, et en la poursuivant avec énergie Pitt ne faisait que répondre au sentiment national. Aussi chacun le soutenait avec la confiance que le jour où il serait possible de conclure une paix conforme aux intérêts et à l'honneur du pays, le gouvernement, responsable devant le parlement, ne refuserait pas de la signer. De là le concours dont il était entouré, ces souscriptions publiques si rapidement remplies, ces emprunts si aisément contractés, cette sécurité avec laquelle le commerce et l'industrie se livraient à leurs spéculations.

D'autres causes cependant contribuaient encore à ce progrès, les unes nées des événements, les autres qui tenaient à l'habileté du premier ministre : ainsi la suprématie acquise sur toutes les mers par la marine anglaise, la protection qu'elle

donnait au pavillon national, le débouché assuré à tous les produits indigènes ou autres transportés sous ce pavillon, — l'honnêteté dans le gouvernement et l'exécution rigoureuse de tous les engagements contractés par l'État, — les diverses mesures prises pour maintenir et fortifier le crédit public, telles que le payement des traites du Trésor à un terme plus rapproché, les consolidations successives des bons de la marine et de l'Échiquier, — l'action constante de l'amortissement dont le fonds, au milieu de tous les embarras et de tous les besoins du Trésor, n'avait jamais été détourné de sa destination et avait toujours fourni un acheteur aux créanciers de l'État désireux de réaliser un capital. Il faut ajouter enfin qu'en choisissant les nouvelles taxes le gouvernement avait tenu grand compte de l'effet qu'elles pourraient avoir sur le commerce et l'industrie, qu'il avait épargné autant que possible les matières premières ainsi que les objets de première nécessité, et qu'elles portaient principalement sur les articles de luxe et de convenance.

La campagne de l'année 1800 fut loin d'être

aussi favorable aux adversaires de la France que l'avait été la précédente. Si Malte devint définitivement une possession anglaise, l'Autriche battue par le premier Consul à Marengo et par le général Moreau à Hohenlinden dut, en faisant la paix de Lunéville, reconnaître la ligne du Rhin comme frontière de la France et celle de l'Adige comme frontière de la république cisalpine. D'un autre côté l'empereur Paul V, qui prétendait à la grande maîtrise de l'ordre de Malte, irrité de la prise de cette île par l'Angleterre, demanda à en être mis en possession. Sur le refus qui lui fut fait, il proposa aux rois de Suède et de Danemarck de renouveler le traité de neutralité armée de 1780, et les trois souverains s'engagèrent à en assurer l'exécution même par les armes si cela était nécessaire. Informé de cette convention, le gouvernement anglais fit mettre immédiatement l'embargo sur les bâtiments russes, suédois et danois qui se trouvaient dans les ports du royaume.

Quelques semaines encore, et l'administration de Pitt touchait à sa fin. Longtemps on a cru en France qu'il voulut se démettre du pouvoir pour

ne pas avoir à conclure lui-même une paix devenue nécessaire; mais cette opinion n'est justifiée ni par les principes qui jusqu'alors avaient dirigé sa politique, ni par sa conduite après sa sortie des affaires. Pitt n'avait jamais été systématiquement opposé à la paix : nous avons vu qu'à diverses reprises, malgré l'avis de plusieurs de ses collègues, et contrairement aux sentiments personnels du roi, il avait tenté de négocier avec les divers pouvoirs successivement établis en France; mais, s'il désirait cette paix honorable pour son pays, il tenait essentiellement aussi à ce qu'elle fût entourée de garanties qui en assurassent la durée, et il ne voulait pas exposer l'Angleterre à être surprise par de nouvelles hostilités au milieu d'un désarmement, ou après l'accomplissement de conditions qui auraient affaibli sa puissance. C'est l'absence de ces garanties qui, l'année précédente, l'avait déterminé à ne pas accepter les ouvertures faites par le premier Consul : outre le peu de confiance que lui inspiraient les antécédents et le caractère personnel du général Bonaparte, il ne croyait pas au maintien d'un pouvoir

sorti d'une insurrection militaire, et qu'une autre insurrection provoquée par quelque général mécontent pouvait à son tour renverser.

Toutefois les faits n'avaient pas répondu à sa prévision : l'ordre public rétabli en France, le retour au respect des lois, une impulsion éclairée et énergique imprimée à toutes les branches de l'administration, la gloire du drapeau français, un instant obscurcie, devenue plus éclatante que jamais par la conquête rapide de l'Italie et les succès de l'armée du Rhin, avaient rallié autour du premier Consul presque tous les partis. Le pays, heureux d'avoir retrouvé après tant d'orages un gouvernement protecteur et régulier, l'armée, fière de voir à la tête de l'État le plus glorieux de ses généraux, reconnaissaient également son pouvoir, et le premier Consul était devenu le chef incontesté de la France. Toutes les chances de durée étaient en sa faveur, et la paix de Lunéville, la convention de neutralité armée signée entre les puissances du Nord, laissaient de nouveau l'Angleterre isolée. On se trouvait donc en présence d'un gouvernement parfaitement établi, puissant au

dehors et au dedans, désireux de donner des témoignages de sa modération, et s'il y avait moyen de traiter avec lui à des conditions dignes et avantageuses, refuser de le faire eût été déclarer qu'on voulait combattre jusqu'à la ruine totale de l'une des deux nations rivales, et mettre ainsi contre soi l'opinion publique de l'Europe. Pitt était à la fois trop sensé et trop modéré pour vouloir entraîner son pays dans de pareilles aventures. Aussi fut-il le premier à engager ses successeurs à traiter avec la France : consulté par eux sur toutes les questions à résoudre, il conseilla même plusieurs concessions importantes, entre autres l'abandon de l'île de Malte, et lorsque le traité de paix signé à Amiens fut soumis au parlement, il en fut le plus ferme défenseur.

« L'objet de la guerre, dit-il, a été notre défense propre et celle du reste de l'Europe. Nous avons cherché la sécurité et n'avons jamais eu d'autre but dans les diverses phases de cette longue lutte. Sans doute, pour y parvenir, nous avons voulu renverser un gouvernement fondé sur des principes anarchiques; mais si, malgré nos efforts,

il subsiste encore, nous avons du moins réussi à dompter la fièvre révolutionnaire et à ruiner les espérances du parti jacobin, dont le système destructeur s'est anéanti lui-même par l'établissement d'un despotisme militaire. Cette leçon ne sera pas perdue pour le monde entier : quant à nous, qui devons renoncer désormais à faire rentrer la France dans ses anciennes limites, conformons notre ligne de conduite aux événements, et, puisque nous n'avons pu réussir complétement dans nos entreprises, cherchons du moins à nous assurer la jouissance du plus grand bien auquel nous puissions prétendre. En tenant ce langage, j'ai la confiance de n'être pas en désaccord avec moi-même, car lorsque, l'an dernier, j'ai refusé d'entrer en négociation avec le premier Consul, j'ai déclaré cependant que je n'aurais aucune objection à traiter avec lui, si jamais la situation devenait ce qu'elle est aujourd'hui, et j'ajoute qu'en continuant la guerre, nous aurions exposé le pays aux plus grands périls. »

Ces paroles ne permettent pas de douter des sentiments de Pitt, et, s'il eût quitté le pouvoir

pour ne pas avoir à conclure la paix, il est probable qu'il se serait tout à la fois abstenu d'en diriger officieusement les négociations et d'en défendre l'opportunité ainsi que les clauses devant le parlement. Sa détermination eut donc d'autres causes que cette prétendue répugnance à traiter avec le premier Consul, et les documents historiques récemment publiés ne laissent aucune incertitude à cet égard.

Depuis un an, l'Irlande était définitivement incorporée à l'Angleterre; mais l'acte qui avait réglé les clauses de l'union avait rencontré une vive résistance dans le parlement irlandais, et n'y eût peut-être pas été adopté sans l'adhésion que lui avait donnée le parti catholique. Dans diverses conférences avec ses chefs, lord Cornwallis, lord-lieutenant, et lord Castlereagh, secrétaire d'État, désireux d'assurer le succès de la mesure proposée, crurent, sans prendre aucun engagement ni faire aucune promesse, pouvoir cependant exprimer la confiance que le cabinet anglais ne serait pas contraire à une réforme de la législation concernant les catholiques : de là chez ces derniers

des espérances qui déterminèrent le concours de la plupart d'entre eux et la neutralité des autres. Non-seulement Pitt crut le gouvernement moralement engagé à leur égard, mais il était aussi d'avis qu'après les avoir assujettis pendant plus d'un siècle à un régime exceptionnel, il n'y avait plus aucun péril pour l'Église, la constitution et les libertés de l'Angleterre à les faire rentrer dans le droit commun. Il soumit donc à l'examen de ses collègues plusieurs propositions ayant pour objet de modifier la formule du serment, d'accorder une rémunération au clergé catholique, d'admettre les catholiques dans les emplois publics, de ne plus les exclure du parlement, et d'établir sur de nouvelles bases la perception des dîmes. La majorité du cabinet y donna son adhésion, tandis que la minorité, tout en les approuvant en principe, en contesta l'opportunité; mais cette grande réforme ou plutôt ce grand acte de justice ne devait s'accomplir que trente ans plus tard, et il échoua alors devant les scrupules du roi.

En vain, dans deux lettres dictées par la plus

haute raison politique et un sentiment parfait d'équité, Pitt représenta au roi George III que, le parti jacobite ayant cessé d'exister, il n'y avait plus à craindre ni guerre civile, ni guerre religieuse, ni prétentions au trône de la part des princes étrangers ou catholiques, que les catholiques, jadis ennemis de l'ordre établi, y étant ralliés désormais, le serment exigé d'eux n'avait d'autre résultat que de priver le pays des services de sujets loyaux et fidèles ; en vain il lui exposa l'avantage pour l'État de s'attacher le clergé catholique par une rémunération et de se donner ainsi les moyens d'exercer sur lui un contrôle efficace : le roi, convaincu qu'en adhérant au plan proposé il violerait le serment prêté à son couronnement, fut inflexible. Il se croyait obligé par ce serment à maintenir intacts les principes fondamentaux de la constitution anglaise, parmi lesquels il plaçait au premier rang la condition pour tous les serviteurs de l'État d'appartenir à l'Église établie et de recevoir la sainte Communion conformément à ses rites. Une fois de tels scrupules entrés dans un esprit aussi honnête, mais aussi

étroit que celui de George III, il était difficile qu'ils en sortissent, si sa conscience n'était pas éclairée par l'avis de personnes dont le caractère religieux ou le savoir juridique pussent, en pareille matière, lui inspirer quelque confiance. Loin de là, il fut confirmé dans ses sentiments par l'opinion du chancelier et celle de plusieurs prélats opposés, les uns par principe, les autres par des motifs d'opportunité, à toute modification dans l'état des catholiques, et il crut faire une grande concession à Pitt en lui offrant de s'engager l'un et l'autre à garder désormais le silence le plus complet sur cette question. « Ce sera, lui écrivit-il, une contrainte que je m'imposerai par affection pour M. Pitt; mais je n'irai pas plus loin, car je ne puis sacrifier mon devoir à aucune considération. *This restraint I shall put on myself from affection for M. Pitt; but further I cannot go : for I cannot sacrifice my duty to any consideration.* »

Peut-être dans l'espoir que le temps et de meilleurs conseils affaibliraient ces répugnances, mais ne voulant pas leur sacrifier des droits et

des intérêts trop longtemps méconnus, Pitt eût-il consenti à ne pas saisir immédiatement le parlement de la question catholique et même à user de son influence sur ses amis pour les engager à ne pas la soulever encore, s'il avait pu avoir la confiance que le jour où elle y serait inévitablement discutée, il n'y rencontrerait pas l'hostilité personnelle du roi. N'ayant pu à cet égard obtenir l'assurance qu'il demandait, il crut devoir, au mois de février 1801, résigner ses fonctions de premier ministre, et le témoignage de M. Canning ne laisse aucun doute sur les raisons qui le déterminèrent. « Il est sorti, dit-il, du pouvoir, non pas tant à cause de la résistance qu'il a rencontrée de la part du roi sur la question catholique que de la façon dont cette résistance s'est produite. S'il l'eût tolérée, sa position dans le cabinet comme premier ministre eût été bien différente de celle qu'il avait eue jusqu'alors. »

C'est en effet le principe essentiel et le grand avantage du régime parlementaire que le pouvoir y est exercé au nom du souverain par des ministres responsables, agissant à leurs risques et pé-

rils dans la plénitude du mandat dont ils sont dépositaires, sortis pour la plupart de la majorité du parlement, soutenus par elle, représentant ses opinions, qui sont aussi celles de la majorité du pays, et y conformant leur politique. Le chef de l'État, couvert par eux, plane au-dessus de tous les partis, et, pour conserver intacte la majesté du trône et le respect qui lui est dû, il doit s'abstenir de prendre part à leurs différends. Son rôle est d'exercer un contrôle supérieur et de veiller à ce que la politique de ses ministres reste en harmonie avec les sentiments et les intérêts du pays. Si elle lui paraît s'écarter de ces conditions, il a le droit de changer le cabinet, et, en cas de dissentiment à cet égard avec le parlement, de faire un appel au pays; mais, dès que ce dernier a prononcé, son devoir est de se conformer à sa décision et aussi de ne faire intervenir en aucun cas son influence personnelle dans les luttes parlementaires ou électorales, parce qu'en engageant ainsi sa responsabilité il exposerait sa personne à des attaques compromettantes pour la dignité et la sécurité de la cou-

ronne. Pitt ne pouvait consentir à la moindre déviation de ces principes fondamentaux. Non-seulement elle eût été contraire à la constitution, mais, en constatant un désaccord entre lui et le roi, elle l'eût affaibli aussi bien dans le cabinet que dans le parlement, encouragé les dissidences, altéré cette influence supérieure qu'il avait exercée pendant dix-sept ans, et sans laquelle il ne pouvait gouverner utilement l'État.

Du reste, cette influence n'était déjà plus la même, et une autre des conditions essentielles du gouvernement représentatif ne se trouvait plus qu'imparfaitement remplie. Dépositaire de l'autorité, un cabinet ne saurait avoir de force pour l'exercer, si ses membres ne sont point unis étroitement dans les mêmes vues et les mêmes principes. Il doit former un tout complétement homogène, sous la direction d'un chef qui en soit le lien et lui imprime son action politique. Or, des symptômes de division commençaient à se manifester dans le cabinet présidé par Pitt : il y avait diversité complète de vues sur des questions capitales, celle de la paix, qui ne pouvait tarder à

revenir, celle de l'émancipation des catholiques, qui ne pouvait rester longtemps suspendue, et le jour où elles se présenteraient l'une ou l'autre, la rupture était inévitable. Ces considérations contribuèrent aussi à déterminer la résolution de Pitt. Il quitta donc le pouvoir, non pas pour satisfaire à un sentiment d'amour-propre blessé ou pour échapper à une situation pleine d'embarras, mais pour rester fidèle aux conditions fondamentales du gouvernement de son pays, que nul n'a pratiquées avec plus de gloire et proclamées avec plus d'éloquence.

V.

CABINET ADDINGTON. — TRAITÉ DE PAIX D'AMIENS. — DIFFICULTÉS AUXQUELLES DONNE LIEU SON EXÉCUTION. — RUPTURE AVEC LA FRANCE. — MESURE DE DÉFENSE, ÉTAT DE LA MARINE, CHUTE D'ADDINGTON (1801-1804).

Le successeur de Pitt à la Trésorerie fut Henry Addington, son ami personnel et l'un de ses plus fermes adhérents dans la chambre des communes, dont il était depuis onze ans le *speaker*. Ils différaient d'avis sur la question catholique ; mais Pitt était résolu à ne pas la soulever dans le parlement, et, en engageant Addington à accepter la haute mission à laquelle il était appelé, il crut pouvoir lui promettre son concours. De plus, non-seulement il travailla à aplanir les difficultés que rencontrait la formation du nouveau cabinet, mais Georges III lui ayant exprimé le désir de le revoir

fréquemment comme ami, Pitt, par un sentiment profond des convenances politiques, déclina l'invitation : il répondit que de pareilles entrevues pourraient provoquer des susceptibilités, soulever des ombrages, donner lieu à de fâcheuses interprétations, et il s'abstint de retourner chez le roi jusqu'au jour où, trois ans après, il reçut de nouveau de sa main les sceaux de la Trésorerie.

Néanmoins, des sentiments de défiance et de mécontentement réciproques, provoqués surtout par les propos d'amis soupçonneux et impatients, ne tardèrent pas à se manifester. Ainsi, au commencement de la session de 1802, dans une discussion relative à l'apurement des comptes de l'année 1800, Tierney, en l'absence de Pitt, prétendit que les dépenses de cet exercice avaient dépassé de 5,000,000 de livr. sterl. les crédits alloués. Il lui reprocha d'avoir ainsi, par son incurie, légué à son successeur, qui avait la délicatesse de ne pas s'en plaindre, la pénible obligation de combler un déficit considérable. Addington se borna à nier le fait, et ce fut un ancien collaborateur de Pitt à l'Échiquier, Steele, qui se

chargea de démontrer que les assertions de Tierney étaient sans fondement. Pitt se plaignit directement à Addington de la façon insuffisante dont ce dernier l'avait défendu, et il en résulta des explications dont il finit par se déclarer satisfait. Il détermina même à cette époque un de ses amis, lord Castlereagh, à entrer dans le cabinet comme président du bureau du contrôle, et approuva toutes les propositions financières pour l'année 1802. En conséquence, l'*income-tax* fut rapporté, un emprunt de 23,000,000 de liv. sterl. fut autorisé, un capital de 56,000,000 de dette flottante fut consolidé en 3 0/0, et celui de la dette fondée accru ainsi de 79,000,000 de livres sterling.

Son influence et son prestige étaient toujours les mêmes, et, dans le cours de la session, la chambre des communes lui en donna à deux reprises un éclatant témoignage. Par un premier vote, elle rejeta, à la majorité de 246 voix contre 39, une motion de blâme contre son administration, et, quelques jours après, en son absence, 222 voix contre 52 déclarèrent que l'honorable

William Pitt, ayant rendu de grands et importants services à son pays, avait droit d'une façon toute spéciale à la reconnaissance du parlement.

La paix avait été définitivement signée à Amiens au mois de mars 1802, et, avant la fin de l'année, des nuages avaient déjà surgi entre la France et l'Angleterre. Le premier Consul se plaignait de l'asile donné sur le sol britannique aux princes de la maison de Bourbon et de la présence de nombreux émigrés dans l'île de Jersey. Il demanda l'expulsion des uns et des autres, ainsi que la suppression de journaux publiés à Londres en langue française et remplis chaque jour contre lui des insultes les plus outrageantes. Mais il était impossible de faire droit à de pareilles réclamations, contraires tout à la fois à la législation anglaise, qui permet de punir les délits de presse, mais non de les prévenir, et au principe sacré du droit d'asile, qu'une nation libre doit toujours tenir à honneur de faire respecter chez elle aussi longtemps que les proscrits dont elle est le refuge n'abusent pas de l'hospitalité dont ils sont l'objet pour troubler sa sécurité ou la compromettre par

leurs complots contre des États voisins et amis. D'autre part, l'Angleterre ne pouvait voir sans inquiétude le premier Consul annexer à la France l'île d'Elbe, le Piémont, prendre possession des duchés de Parme et de Plaisance, occuper la Suisse avec une armée de 40,000 hommes sous prétexte d'y rétablir l'ordre et s'y faire proclamer médiateur de la république helvétique. De pareils procédés en pleine paix devaient faire craindre la mise à exécution d'autres projets plus ambitieux encore, et l'agrandissement de la France, l'extension de son influence pouvaient sérieusement compromettre l'indépendance et les intérêts de la Grande-Bretagne.

Chacun alors commença à se demander si le cabinet, tel qu'il était composé, présentait les conditions de vigueur et de capacité suffisantes soit pour prévenir par l'énergie des représentations et la fermeté de l'attitude le retour des hostilités, soit, dans le cas où la lutte recommencerait, pour la soutenir avec succès et avec gloire. Dans le sein du gouvernement lui-même, quelques membres ne dissimulaient pas leur sollici-

tude à ce sujet et exprimaient le désir de voir Pitt reprendre la direction des affaires. Les amis de ce dernier insistèrent auprès de lui pour le déterminer, s'il ne voulait pas combattre le cabinet, à le laisser tomber du moins sous le poids de sa propre faiblesse. Mais Pitt leur répondit qu'il avait promis son concours à Addington, qu'il s'était peut-être engagé inconsidérément, qu'il ne chercherait pas cependant à éluder l'accomplissement de sa promesse, et c'est alors qu'il dit à Canning : « Je ne me fais aucun scrupule d'avouer que je suis ambitieux; mais mon ambition est celle de la considération et non pas du pouvoir, et je ne me laisserai jamais aller à aucun acte qui puisse avoir l'apparence d'une intrigue ou d'une cabale. D'ailleurs, si mon retour à la tête du gouvernement est aussi généralement désiré que vous le supposez, il vaut mieux pour moi et pour la chose publique laisser l'opinion à cet égard se prononcer d'elle-même : si elle s'exprime d'une façon déterminante, ma situation n'en sera que plus forte, tandis que, si elle ne me rappelle pas, ma rentrée aux affaires serait inopportune et sans utilité. »

La session de 1803 s'ouvrit sur ces entrefaites. Pitt, retenu à Bath pour des raisons de santé, n'assista pas à la discussion de l'adresse qui porta principalement sur la nécessité d'accroître les moyens de défense du pays et celle de confier le pouvoir à des mains plus fermes et plus expérimentées. Shéridan ayant, à ce sujet, dirigé une attaque très-vive contre Pitt, Canning prit éloquemment sa défense : « Jamais, dit-il, une jeune ambition visant à la gloire et à la faveur populaire n'a lutté pour y parvenir avec autant d'ardeur que l'a fait mon honorable ami depuis sa sortie du pouvoir, non pas pour le reprendre, mais pour l'éloigner de lui, non pas pour augmenter le nombre de ses adhérents, mais pour rompre les liens qui les attachent à lui et transférer leur concours à ses successeurs. Quoi qu'il fasse, il ne peut espérer dans sa retraite effacer le souvenir des services qu'il a rendus : il ne peut échapper à la reconnaissance de toute une nation, et il doit subir l'attachement d'un peuple qu'il a sauvé. »

Il avait été convenu par le traité d'Amiens que

l'île de Malte avec ses dépendances, Gozo et Comino, serait restituée à l'ordre de Saint-Jean dans un délai de trois mois après l'échange des ratifications, qu'un corps de 2,000 hommes serait fourni par le roi de Naples pour y tenir garnison jusqu'au retour des chevaliers, et la neutralité des trois îles avait été mise sous la garantie des principales puissances de l'Europe. Mais, en présence des annexions que venait de se faire la France, le gouvernement anglais crut ne pas devoir se dessaisir immédiatement d'un gage aussi précieux que Malte. Le premier Consul se plaignit vivement du retard qu'éprouvait son évacuation, et il lui fut répondu qu'elle aurait lieu seulement lorsque l'Angleterre, en quittant cette île, serait assurée de ne pas y voir son occupation remplacée par la domination française. Alors eut lieu entre le premier Consul et lord Witworth un entretien célèbre qui ne laissait guère espérer la durée de la paix.

Aussi on crut en Angleterre devoir se livrer à des préparatifs en vue d'une reprise prochaine des hostilités. La milice fut convoquée, les troupes

de marine furent accrues de 10,000 hommes, et, de nouveau, tous les regards se reportèrent vers Pitt. Cédant à la pression de l'opinion publique, Addington lui proposa de se concerter pour composer ensemble un cabinet dans lequel ils ne seraient, ni l'un ni l'autre, premier ministre. Mais la situation exceptionnelle de Pitt, ses grands services, le sentiment de ceux qu'il avait à rendre encore, ne permettaient guère de présumer qu'il acceptât une pareille ouverture et il la déclina. D'ailleurs, il voulait avoir la direction des finances, et il pensait avec raison que, dans un gouvernement constitutionnel, le ministre chargé de ce département doit toujours être le chef du cabinet. C'est, en effet, par cette prépondérance seule qu'il peut avec efficacité résister aux demandes de ses collègues, modérer les dépenses, exiger qu'elles soient faites avec ordre et économie et maintenir l'équilibre dans le budget.

Du reste, Pitt souhaitait le maintien de la paix. Il y voyait une source de force et de prospérité pour l'Angleterre, et un jour il disait à lord Malmesbury : « Nous avons un revenu de 32 millions

de livr. sterl. égal à celui de toute l'Europe, une marine supérieure à celle de toute l'Europe, un commerce aussi étendu que celui de toute l'Europe, et, pour être tout à fait gentilshommes, une dette aussi grande que celle de toute l'Europe. Que la paix dure seulement cinq ans encore, et notre revenu sera tellement accru que nous pourrons alors envisager sans effroi la perspective d'une guerre semblable à la précédente. La grande question pour nous est d'être à la fois modérés et fermes, et nous ne devons sacrifier les intérêts de la paix qu'à des considérations supérieures à toutes, ainsi une insulte au pays, un acte d'hostilité avouée ou un nouvel agrandissement de la France. »

Son avis était donc qu'il fallait éviter par une grande réserve de fournir au premier Consul tout prétexte de donner cours à ses projets et en même temps imposer par une grande fermeté à son ambition. Il avait toujours conseillé cette ligne de conduite à Addington, et, au commencement de 1803, il exprimait encore à son frère, lord Chatham, membre du cabinet, la confiance

que, si elle était résolûment suivie avec l'appui du parlement, les difficultés auxquelles donnait lieu l'exécution du traité d'Amiens pourraient être aplanies sans une nouvelle guerre.

Mais ces difficultés ne firent que s'aggraver : le premier Consul devint de plus en plus pressant au sujet de l'évacuation de Malte, et, de son côté, le gouvernement anglais, qui, dans le principe, n'avait peut-être pas assez déployé de vigueur, finit par se montrer trop exigeant. Ne trouvant plus les garanties stipulées dans le traité d'Amiens suffisantes, il voulut, en compensation des récents agrandissements de la France, garder Malte pendant dix ans, la restituer ensuite à ses habitants et non aux chevaliers, et obtenir, dans la Méditerranée, la cession de l'île voisine de Lampédose pour y établir une station navale; il déclara, en outre, qu'il ne reconnaîtrait les nouveaux États italiens que lorsque la Hollande aurait été évacuée et un dédommagement territorial accordé au roi de Sardaigne. Ces conditions, posées comme *ultimatum,* étaient inacceptables, et, le 18 mai, les hostilités furent dénoncées. Cette importante ré-

solution fut communiquée à la chambre des communes par un message du roi, et, dans la discussion qui suivit, Pitt et Fox prononcèrent deux de leurs plus belles harangues. Ce dernier reprocha aux ministres leur maladresse dans les négociations et leurs prétentions au sujet de Malte, dont la possession ne valait pas la guerre qu'on allait faire pour elle. Il soutint que l'agrandissement de la France en Italie et son intervention en Suisse étaient sans intérêt pour l'Angleterre, et affirma qu'avec la médiation de la Russie la paix aurait pu être encore honorablement conservée. Quant à Pitt, il s'abstint de parler de la conduite du cabinet, approuva la reprise des hostilités, demanda qu'elles fussent poursuivies avec énergie, et, par un hasard malheureux, son discours, qui fit sur son auditoire une profonde sensation, n'a pas pu être reproduit.

Peu de jours après, Addington soumit au parlement diverses mesures concernant l'effectif militaire, la défense du territoire et les moyens de subvenir aux charges nouvelles qui allaient grever le pays. Sur sa proposition, l'armée régulière fut

augmentée, l'armée de réserve dut être réorganisée au chiffre de 40,000 hommes, indépendamment des 73,000 de la milice, et l'effectif de la marine fut accru de 40,000 hommes. Sans demander que Londres fût entouré de fortifications, Pitt exprima cependant l'avis qu'il fallait profiter des avantages locaux que présentaient ses abords pour les mettre en état de défense et prévenir peut-être ainsi, en cas d'invasion, la destruction de la capitale. Mais il trouva le plan financier d'Addington insuffisant et développa celui qu'il aurait voulu voir proposer. Ainsi il croyait à la possibilité de subvenir aux dépenses de six ou sept années de guerre, sans soumettre le pays à des sacrifices dont le résultat final serait de porter une grave atteinte à sa prospérité et à son crédit; mais il fallait se décider immédiatement à un grand effort et lever en une seule année une somme de ressources supérieure à celles qui avaient été obtenues de 1797 à 1802. On se la procurerait aisément par l'impôt, et on éviterait ainsi l'obligation de recourir à de nouveaux emprunts dont la charge permanente se compterait annuellement par mil-

lions. Quels que fussent les avantages et l'économie de ce système, sans doute, tout d'abord, il effrayerait et alarmerait; mais le gouvernement devrait résolûment en poursuivre l'exécution, et bientôt le parlement et le pays en reconnaîtraient les avantages. Sa conclusion fut donc qu'il fallait rétablir l'*income-tax* et augmenter les autres impôts de toute la somme qui serait jugée nécessaire. Mais si un pareil effort n'excédait pas les moyens de l'Angleterre, il était au-dessus du caractère et de l'audace d'Addington, et ce dernier se borna à demander l'adoption des mesures qu'il avait proposées, soit un emprunt de 12 millions de livres sterling, un supplément des droits d'excise de 6 millions de livres sterling, et enfin le renouvellement, avec diverses modifications, de l'*income-tax* sous le nom de *property-tax*. Ainsi le droit ne devait plus être que de 5 pour 100 au lieu de 10, des remises pouvaient être accordées sur les revenus inférieurs à 150 livres sterling, et ceux au-dessous de 50 livres étaient exceptés de la contribution, à moins qu'ils ne provinssent de la propriété foncière ou de rentes sur l'État. Pitt com-

battit cette exception comme inique et comme une atteinte au principe du libre emploi des capitaux. Il fit observer d'ailleurs qu'elle serait, en ce qui concernait les rentes sur l'État, une violation du contrat passé entre ce dernier et ses créanciers, et qu'elle influerait d'une façon fâcheuse sur la négociation des emprunts à venir. « Je la déplore, dit-il, parce qu'elle est incompatible avec la bonne foi publique et destinée à porter un coup funeste à ce crédit qui a été longtemps l'honneur de notre pays. »

Quelque puissantes et sensées que fussent ces considérations, le bill n'en fut pas moins adopté par 150 voix contre 50. Mais, dans la séance suivante, Addington ayant reconnu tout ce qu'elles avaient de fondé et redoutant le discrédit qu'elles auraient pu jeter sur la loi, proposa à la chambre de revenir sur son vote de la veille, et les exceptions furent supprimées.

Il y eut donc là un échec et un succès pour Pitt, échec pour son influence, puisque, par un premier vote, la chambre avait refusé de tenir compte de ses observations, et succès pour sa

haute raison, puisque, le lendemain, elle avait dû s'y conformer sur la proposition du gouvernement. Pitt s'était, en effet, définitivement séparé d'Addington. La rupture des négociations ministérielles avait été suivie entre eux d'une correspondance explicative de plus en plus amère, et Pitt avait demandé qu'elle fût communiquée au roi. Addington n'avait pas d'abord obtempéré à ce désir, et, lorsqu'il s'y était décidé, George III, aigri par les rapports qui lui avaient été faits, avait refusé d'en prendre connaissance. Pitt avait attribué le déplaisir de ce prince aux renseignements inexacts donnés par Addington, et, dès lors, s'était considéré comme dégagé complétement vis-à-vis de ce dernier. Mais la majorité de la chambre ne voulut pas le suivre dans son opposition : elle redoutait, dans l'état de santé de plus en plus précaire où se trouvait le roi, l'effet que pourrait lui produire la contrariété causée par la nécessité d'un changement de cabinet. De plus, au début d'une nouvelle guerre, lorsqu'il était essentiel que l'union fût complète entre les pouvoirs, une crise ministérielle lui semblait im-

politique; aussi, quelque évidente que fût l'insuffisance du cabinet, entre lui et Pitt elle ne crut pas devoir hésiter; elle continua son appui au gouvernement, et c'est ainsi que s'explique son vote contradictoire dans la question du *property-tax*.

On était alors à la fin de la session. Le premier consul organisait avec activité à Boulogne les moyens de descente en Angleterre, et le gouvernement britannique était loin d'apporter le même ordre et la même décision dans ses préparatifs de défense. Wilberforce, plutôt favorable qu'hostile au cabinet, écrivait à ce sujet qu'ayant dû, pour des affaires privées, se rendre dans divers ministères et y voir plusieurs ministres, il les avait trouvés d'une faiblesse déplorable. « Il n'y a pas un homme, disait-il, en état de prendre la direction de la machine et de lui donner l'impulsion nécessaire. Nous sommes au 12 août, et rien encore ne se prépare pour recevoir l'ennemi, qui, heureusement, n'est pas lui-même en état de nous attaquer. Aucune instruction positive n'a été adressée aux lords-lieutenants des comtés, et,

dans nombre de localités, des offres de service volontaires sont restées sans réponse. Aussi, ennuyés d'attendre, ceux qui les ont faites les ont retirées. »

Mais l'élan dans le pays était extrême. De tous côtés des souscriptions s'ouvrirent pour fournir des armes au gouvernement, des corps de volontaires s'organisèrent, et Pitt, en sa qualité de gardien des cinq ports, forma dans sa circonscription un régiment qu'il exerçait lui-même. Comprenant la ressource précieuse que pourrait offrir pour la défense du territoire l'existence d'une force de cette nature, il conçut la pensée de l'organiser d'une façon permanente. En conséquence, il proposa à la chambre, dans les premiers jours de la session de 1804, d'enrégimenter les volontaires, de les répartir par bataillons, de les instruire, former aux exercices et évolutions, de les astreindre à une discipline régulière et d'attacher à chaque bataillon, en qualité d'instructeurs, des officiers de l'armée. Le gouvernement adhéra en principe à cette motion, et, bien que le bill présenté

par lui ne fût pas aussi complet que l'aurait voulu Pitt, néanmoins il reçut son appui et fut adopté.

C'était surtout la situation de la marine placée sous la direction de lord Saint-Vincent, officier plein de mérite, mais administrateur incapable, qui inspirait à Pitt de vives sollicitudes. Ainsi, en 1801, il y avait 101 sloops en état de service, il n'en restait que 84. Le nombre des canonnières se trouvait réduit de 69 à 37, celui des cutters de 101 à 52, et, cependant, c'étaient surtout des bâtiments de cette nature qui pouvaient être utiles pour repousser une tentative d'invasion. En outre, à la fin de la dernière session, le parlement avait prescrit la construction de 23 bateaux plats; 3 seulement étaient prêts, tandis qu'il eût été facile de les équiper en quelques semaines, si on eût déployé la même activité qu'en 1797. Enfin la négligence était la même pour les bâtiments de ligne et 2 seulement étaient en construction. Une pareille incurie pouvait avoir de désastreuses conséquences, et, sans proposer un vote de censure contre le premier lord de l'Amirauté dont il res-

pectait le caractère, Pitt demanda la production des états comparatifs des bâtiments armés de tous rangs en 1801 et 1804. Il commença par exposer les faits et blâma une lenteur qu'il attribuait à ce que tous les travaux de construction de la marine étaient exécutés dans les chantiers de l'État; il rappela que, sous son administration, 22 vaisseaux de ligne sur 24 avaient été construits et armés par l'industrie privée : il établit en principe qu'il y avait tout à la fois économie de temps et d'argent à lui en confier l'exécution, et que d'ailleurs pour mettre une marine en état il ne faut pas attendre le moment où elle deviendra nécessaire, mais le prévoir. « Le premier moyen de défense de l'Angleterre, dit-il en terminant, doit être sa marine, le second une flottille, le troisième des fortifications sur les côtes, et le quatrième, si l'ennemi débarque, est de le joindre sur le champ de bataille et d'y mourir avec lui. » La motion de Pitt fut rejetée par 201 voix contre 130; mais, en comparant ce résultat à celui du vote sur le *property-tax* à la fin de la session précédente, on peut juger com-

bien la majorité commençait à être effrayée et ébranlée (1).

A la discussion sur l'état de la marine en succéda une autre soulevée par Fox sur les moyens

1. A l'occasion de ce débat, peut-être n'est-il pas sans intérêt de dire l'origine de la marine royale anglaise et les progrès qu'elle avait faits jusqu'à cette époque. Henry VIII peut être considéré comme son fondateur. Le premier, il eut une flotte et créa les établissements de Deptfort, Woolich et Portsmouth. Celui de Chatham est dû à Élisabeth, et les chantiers de Sheerness remontent à Charles II. Quant à ceux de Plymouth, Guillaume III en commença la construction en 1693, et, l'année suivante, la chambre des communes vota la somme nécessaire pour les achever.

Voici l'état du tonnage à diverses époques :

A la mort de Henry VIII	en 1547.....	12,430	tonneaux.
— d'Édouard VI	1553.....	11,050	—
— de la reine Marie	1558.....	7,000	—
— d'Élisabeth	1603.....	17,100	—
— de Jacques Ier	1625.....	19,400	—
A la chute de Charles Ier	1641.....	22,400	—
Au moment de la restauration	1660.....	57,460	—
A la mort de Charles II	1684.....	103,558	—
A l'abdication de Jacques II	1688.....	101,000	—
A la mort de Guillaume II	1702.....	159,000	—
— de la reine Anne	1714.....	167,860	—
— de Georges Ier	1727.....	170,170	—
— de Georges II	1760.....	321,200	—
Au 31 décembre 1788	1788.....	413,000	—
Id.	1804.....	776,000	—

de défense du territoire; puis vinrent deux bills relatifs, l'un à l'augmentation de la milice irlandaise, l'autre à la suspension de la loi concernant l'armée de réserve; les débats furent des plus vifs sur ces trois questions, et démontrèrent davantage encore l'imprévoyance et l'insuffisance du cabinet; il se défendit mal : sa majorité se réduisit successivement à 52, 37 et 21 voix, et Addington prévoyant le moment prochain où l'appui de la chambre des communes lui ferait complétement défaut, remit sa démission au roi.

Pitt était alors, dans toute l'acception du mot, l'homme de la situation : il fut donc chargé par le roi de former un cabinet, mais dut s'abstenir de lui parler de la question catholique. L'émotion qu'elle avait causée à George III, trois ans auparavant, avait déterminé à cette époque chez ce prince un retour de son ancienne maladie mentale, et il lui était resté une surexcitation d'esprit qui donnait lieu sans cesse de craindre une rechute. Pitt voulait éviter à tout prix de la provoquer, non-seulement par égard pour un souverain bon et respectable dont il n'avait reçu

que des bienfaits, mais aussi pour les raisons politiques les plus graves. Il aurait fallu en arriver à une régence redoutée de tous, et Fox comprit si bien lui-même cette situation deux ans plus tard que, chargé alors avec lord Grenville de constituer un ministère, il déclara ne pas vouloir fatiguer le roi d'une question qui lui était aussi pénible.

Pitt aurait désiré s'adjoindre, avec quelques-uns de ses anciens amis, les principaux chefs de l'opposition; mais George III ne voulut pas entendre parler de Fox : lord Grenville refusa d'entrer dans toute combinaison dont ce dernier ne ferait pas partie, et privé de leur précieux concours, Pitt fut réduit à former un cabinet dont lord Melville et Canning étaient après lui les seules notabilités parlementaires.

VI.

SECOND MINISTÈRE DE PITT. — CONSTITUTION DE L'ARMÉE DE RÉSERVE. — RUPTURE AVEC L'ESPAGNE, BUDGET DE 1805. — PROCÈS MELVILLE. — ALLIANCE AVEC LA RUSSIE ET L'AUTRICHE — BATAILLES DE TRAFALGAR ET D'AUSTERLITZ. — MORT DE PITT (1804-1806).

On était alors au milieu du mois de mai 1804. Quelques semaines auparavant, le duc d'Enghien avait été fusillé, et le premier Consul venait de se faire proclamer empereur. Le premier de ces deux événements avait indigné et l'autre vivement mécontenté les cabinets européens. Pitt crut donc l'occasion propice pour essayer de renouveler une coalition contre la France; mais la Prusse et l'Autriche, cette dernière encore sous le poids de ses revers, ne s'y montrèrent pas disposées, et l'Angleterre dut continuer seule la lutte. En atten-

dant, les préparatifs d'invasion devenaient à Boulogne de plus en plus menaçants, et Pitt proposa au parlement, sous le titre d'*additionnal force bill*, un plan ayant pour objet d'assurer la défense du territoire.

L'armée se divisait en armée régulière et armée de réserve : la première, appelée à servir partout où l'exigeaient les besoins du pays; la seconde, ne pouvant être employée hors de l'Angleterre. L'une et l'autre se recrutaient d'abord par des enrôlements volontaires dont le prix variait suivant les circonstances, et si ce moyen ne donnait pas le contingent nécessaire, on avait recours à un tirage au sort dans les paroisses, avec faculté pour chacun de fournir un remplaçant; mais, depuis la guerre, le prix du rachat était devenu très-élevé, et il s'était formé des sociétés de remplacement qui se livraient au plus honteux agiotage.

Bien que les hommes de l'armée de réserve ne fussent engagés que pour quatre ans et ne pussent être envoyés à l'étranger, néanmoins les conditions de service étaient encore pénibles : aussi les

engagements y étaient peu nombreux, et tous ceux qui avaient le moyen d'acheter un remplaçant le faisaient. Il était donc difficile de la tenir au complet de 40,000 hommes, et elle fournissait peu de recrues à l'armée régulière.

Pitt proposa d'abord de faire cesser les abus du remplacement en obligeant les paroisses à fournir elles-mêmes le contingent qui leur était assigné, et, dans le cas où elles ne le feraient pas, à payer pour chaque homme manquant une somme destinée à accroître le fonds de recrutement. Quant à l'armée de réserve, portée de 40,000 à 60,000 hommes, il demanda que la durée de l'engagement fût élevée de quatre à cinq ans, et qu'en temps de paix la présence sous les drapeaux fût d'un mois seulement chaque année. De plus, elle serait divisée par bataillons attachés aux régiments de l'armée régulière, et l'instruction faite par les officiers de cette dernière serait, à tous égards, meilleure : ils prendraient à tâche d'inspirer aux hommes confiés à leurs soins ce sentiment de confraternité militaire qui fait de l'armée une sorte de famille, et à l'expiration des

cinq années, nombre de ces derniers, ayant contracté le goût et l'habitude du service, s'offriraient sans aucun doute pour entrer dans l'armée régulière, dont le recrutement s'opérerait ainsi dans de bien meilleures conditions.

Nous avons déjà eu l'occasion de constater avec quelle défiance est vue en Angleterre l'existence d'une armée permanente. On reprocha au plan de Pitt d'en créer une seconde, de changer les goûts du pays, d'y introduire des habitudes guerrières et de préparer ainsi de grands périls pour les libertés publiques. Pitt répondit qu'une mesure dont l'objet devait être d'assurer en temps de paix le recrutement annuel de 12,000 hommes ne pouvait ni modifier l'esprit de la nation, ni compromettre ses libertés; qu'après la guerre, la France, pas plus que l'Europe, ne désarmerait complétement, et que l'Angleterre devait se préparer à suivre leur exemple; qu'il fallait donc constituer une force permanente laissée dans ses foyers en temps de paix, mais prête à se réunir dès que les circonstances l'exigeraient, et que ce système, d'ailleurs plus sûr et plus économique

que celui de levées en masse au moment du péril, aurait surtout le grand avantage de permettre de disposer d'une partie des forces du pays à l'extérieur sans le laisser désarmé à l'intérieur.

Fox, Sheridan, Addington lui-même prirent tour à tour la parole; Canning soutint avec éloquence le projet du gouvernement, et la discussion fut d'autant plus vive que de son résultat dépendait le sort du cabinet.

La majorité en sa faveur fut de 42 voix; mais, bien que faible, elle assurait l'existence du ministère jusqu'à la session suivante. Pitt obtint ensuite le vote d'un crédit de 3,300,000 liv. sterl. pour le service de la marine et de l'armée, et, peu de jours après, la session fut close.

Sur ces entrefaites, la paix fut rompue entre l'Angleterre et l'Espagne. Par le traité de Saint-Ildefonse, cette dernière puissance était tenue vis-à-vis de la France de lui fournir sur sa réquisition quinze vaisseaux de ligne, 24,000 hommes, et d'augmenter même ces forces en cas de besoin. L'Angleterre ayant demandé au gouvernement espagnol de conserver la neutralité entre elle et

la France, ce gouvernement, très-désireux de ne pas prendre part aux hostilités, avait cru se délier de ses obligations et se dégager de toute solidarité moyennant une indemnité de 75 millions de francs; mais c'était là un vrai subside donné à la France, qui rendait l'Espagne partie coopérante à la guerre, et d'ailleurs l'obligation de fournir quinze vaisseaux de ligne et 24,000 hommes ne pouvant être évaluée à plus de 50 millions de francs, la somme promise était bien supérieure aux conditions du traité de Saint-Ildefonse. En conséquence, le cabinet anglais fit savoir à celui de Madrid que le payement des 75 millions de francs serait considéré comme un acte d'hostilité; mais il fut bientôt informé que des armements considérables s'opéraient dans les ports espagnols, que des matelots et soldats français traversaient l'Espagne pour aller renforcer les bâtiments de leur nation relâchés sur ses côtes. Des explications furent demandées; la réponse se fit longtemps attendre. Elle était ambiguë, et le gouvernement anglais, ayant appris l'arrivée prochaine au Ferrol de quatre bâtiments

revenant de Rio-de-la-Plata avec des chargements de dollars, donna ordre de les capturer : trois furent pris, le quatrième détruit, et cette agression détermina le gouvernement espagnol à déclarer la guerre à l'Angleterre.

Le parlement s'ouvrit dans le courant de janvier 1805. Fox s'empressa d'y dénoncer la prise des frégates espagnoles comme un acte déloyal et une tache pour l'honneur de l'Angleterre. Il ne fut pas difficile à Pitt de justifier le cabinet. « Évidemment, dit-il, l'Espagne, en s'engageant à donner à la France 75 millions de francs de subsides, c'est-à-dire le tiers à peu près de son revenu, sortait de la neutralité, et ses armements au Ferrol, le passage qu'elle donnait sur son territoire aux troupes françaises, prouvaient d'une façon bien claire que là ne se bornait pas son concours. En présence de ces faits, le gouvernement anglais n'avait pas dû hésiter à capturer des bâtiments chargés de l'or destiné à remplir les coffres de la France et solder les frais de la guerre contre la Grande-Bretagne. » Ce n'était pas seulement la conduite du gouvernement anglais,

c'était aussi l'honneur du pavillon national que Pitt défendait dans cette circonstance. Tous les membres du parlement que l'esprit de parti n'enchaînait pas à l'opposition crurent donc devoir voter pour le cabinet, et une motion de censure proposée par Grey fut rejetée par 313 suffrages contre 106. Le succès était complet, et, quelques jours après, il fut confirmé par le rejet, à la majorité de 242 voix contre 96, d'une autre motion, présentée par Wyndham, pour obtenir la révision du bill sur les forces additionnelles adopté l'année précédente.

Ce fut ainsi sous les meilleurs auspices que Pitt proposa au parlement le budget de l'année 1805.

Nous avons vu qu'au 1er janvier 1800 le capital de la dette fondée était de 429,410,881 livres sterling. Au 1er janvier 1805, il avait atteint le chiffre de 610 millions de livres sterling. En effet, il avait fallu emprunter en 1800 et 1801 pour continuer la guerre, en 1802 pour en liquider les frais. Cette même année, Addington avait consolidé 56 millions de dette flottante, et en 1803 et

1804 on avait dû recommencer à emprunter pour subvenir aux frais de la nouvelle guerre.

De son côté, l'amortissement n'avait pas cessé de fonctionner, soit au moyen de son fonds spécial, soit avec le prix de rachat du *land-tax*, et le capital racheté était monté, dans les cinq dernières années, de 59,416,000 livres sterling à 99,310,000 livres sterling.

Quant aux dépenses, voici ce qu'elles avaient été en 1804 :

Service de la dette	25,095,000 l. st.
Frais des services civils	3,867,000
Avances à l'Irlande	4,500,000
Armée	18,037,000
Marine	14,000,000
Artillerie, casernes, fortifications	6,000,000
Total	71,499,000 l. st.

Pitt proposa de maintenir les mêmes crédits en 1805, et d'y ajouter 5 millions de livres sterling, afin de pousser la guerre avec énergie et rétablir ainsi le plus tôt possible sur des bases solides une paix objet de tous les vœux et de tant d'efforts.

Les ressources à affecter à ces dépenses étaient les suivantes :

D'abord le revenu des taxes permanentes, c'est-à-dire de celles existant antérieurement à 1793 ou établies depuis lors pour le service des emprunts successivement créés, et qui de 26,235,000 livres sterling s'était élevé dans les cinq dernières années au chiffre de..... 37,500,000 l. st.
puis celui du *property-tax,* et de diverses surtaxes établies l'année précédente comme impôts de guerre, évalué à 18,000,000

Total..... ..... . 55,500,000 l. st.

Il y avait donc insuffisance de 21 millions de livres sterling pour arriver au chiffre des dépenses prévues, et Pitt proposa d'y suppléer au moyen d'un emprunt de pareille somme, dont le service dut être assuré avec des taxes additionnelles mises sur les ports de lettres, les chevaux de luxe, le sel et autres objets, ainsi qu'un léger droit à percevoir sur les successions directes, qui en avaient jusqu'alors été exemptées.

Le parlement adopta ces diverses propositions presque sans débats, et Pitt pouvait espérer alors avoir, par son seul talent, par une habile et ferme direction imprimée à la marche des affaires, reconquis une majorité qui lui fût propre. Cependant elle allait bientôt lui manquer dans une des circonstances les plus douloureuses de sa vie,

et frapper, malgré tous ses efforts, un de ses meilleurs et plus anciens amis.

Henry Dundas, récemment élevé à la pairie sous le nom de lord Melville, était entré en 1783, comme trésorier de la marine, dans le ministère formé à cette époque par Pitt; puis, tout en conservant ce poste, il avait été élevé à celui de président du bureau du contrôle, et, pendant les dix-sept années qu'avait duré ce cabinet, il en avait été, après Pitt, le membre le plus influent et le plus utile dans la chambre des communes. Lors de sa dissolution en 1801, il était sorti des affaires, et l'année précédente il y était rentré avec Pitt en qualité de premier lord de l'amirauté. Il avait trouvé les services de la marine dans un état déplorable : le fer, le bois, le chanvre, tout manquait dans les chantiers, rien ne s'y faisait, et, en moins d'un an, lord Melville avait tout réparé. Cent soixante-huit bâtiments avaient été construits et nombre d'autres mis en bon état. Mais de pareils services, quelque grands qu'ils fussent, et quelque gratitude qu'ils eussent dû lui attirer, ne purent faire taire ni

désarmer l'esprit de parti, impitoyable dans ses haines.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire que, pendant longues années, les trésoriers de la marine et de la guerre avaient cru pouvoir placer à leur profit les fonds sans emploi dans leur caisse. C'était là un abus consacré par l'usage qui avait été pour plusieurs de ces fonctionnaires, entre autres pour le premier lord Holland, le père de Fox, une source de bénéfices considérables : Pitt voulut y mettre un terme et, conjointement avec Dundas, il fit décider par le parlement, en 1785, que les fonds affectés au service de la marine ne pourraient recevoir d'autre destination : qu'à cet effet ils seraient déposés à la Banque pour n'en être retirés que sur mandats des trésoriers portant désignation des services auxquels ils devaient être employés, et, pour dédommager ces fonctionnaires du préjudice que leur causait cette mesure d'ordre, leur traitement avait été porté à 4,000 livres sterling.

Une commission administrative ayant été chargée, en 1803, de faire une enquête sur l'état

général de la marine, elle eut à constater que, pendant toute la durée de la gestion de lord Melville, l'acte de 1785 était resté inexécuté : le payeur principal placé sous ses ordres avait, de de son consentement, retiré de la Banque des sommes considérables et les avait employées en escomptes d'effets de commerce ou spéculations sur les effets publics et actions de la Compagnie des Indes. Sans aucun doute il n'en était résulté aucune perte pour le Trésor, auquel ces fonds avaient été intégralement restitués : mais ces spéculations pouvaient être mauvaises, le préjudice être alors considérable, et, d'ailleurs, il y avait eu un emploi de fonds illicite, et dès lors une violation manifeste de la loi. Mais là n'était pas le seul grief, et la commission découvrit encore qu'une somme de 20,000 livres sterling, retirée de la caisse de la marine, avait été complétement détournée de sa destination sans qu'il fût possible d'en justifier l'emploi.

Interrogé par la commission d'enquête, lord Melville avait répondu sur le premier point qu'absorbé par des travaux administratifs et politiques

autrement importants que ceux du service de la caisse de la marine, et ayant d'ailleurs toute confiance dans son subordonné, il s'était borné à signer les mandats sur la Banque lorsqu'ils lui étaient demandés pour des besoins de service, et n'avait jamais eu connaissance des opérations auxquelles ils avaient servi. Quant à l'emploi de la somme de 20,000 livres sterling, il se refusa à donner toute explication, et déclara qu'il lui était impossible de divulguer des actes de gouvernement de la nature la plus confidentielle qu'il n'appartenait à la législature ni d'approuver ni d'improuver.

Le caractère, les habitudes, les antécédents de lord Melville ne permettaient guère de supposer qu'il eût tiré le moindre profit de ces emplois temporaires et détournements de fonds. Relativement au premier grief, son tort était de n'avoir pas exercé une surveillance suffisante sur la gestion du payeur général, et il n'était coupable que d'incurie et de négligence. Nul doute aussi que la somme de 20,000 livres sterling n'eût été consacrée à quelque dépense secrète dont la nécessité

se présente parfois dans les temps ordinaires et n'était que trop justifiée par les circonstances exceptionnelles au milieu desquelles on se trouvait alors. Le gouvernement n'avait pas voulu demander de crédit aux chambres pour n'avoir à entrer dans aucune explication : une somme s'était trouvée disponible dans la caisse de la marine, il l'avait prise, et c'était là une irrégularité dont il eût été absous par un vote de confiance, si le parlement eût été à cette époque saisi de la question. Mais les temps étaient bien changés et l'occasion de faire subir un échec au cabinet en flétrissant l'honneur d'un homme recommandable par ses grands services était trop favorable pour que l'opposition la laissât échapper. En conséquence un de ses membres, M. Whitebread, s'attachant d'abord seulement au grief de placements illicites, proposa au parlement un vote de censure basé sur ce que lord Melville ayant consenti et participé à un emploi étranger à un service public des fonds destinés à celui de la marine, s'était rendu coupable de violation de la loi et avait manqué à tous ses devoirs. *Has*

been guilty of a gross violation of the law and a high break of duty.

Pitt défendit chaleureusement son collègue. Il reprocha à Whitebread de n'avoir pas exposé les faits avec la modération dont devrait toujours être empreinte une accusation criminelle, mais d'avoir cherché au contraire à exciter les passions de son auditoire et à égarer l'opinion publique. Puis il fit observer que les faits dénoncés résultaient seulement du rapport d'une commission administrative, et qu'un pareil document ne pouvait suffire pour établir la culpabilité des personnes qui y étaient incriminées; que ni le consentement de lord Melville aux placements illicites, ni sa participation aux bénéfices n'étaient prouvés; qu'il fallait les constater avant d'infliger le blâme, et, en conséquence, il demanda que l'examen des faits fût renvoyé, au préalable, à un comité d'enquête pris dans le sein de la chambre des communes, devant lequel lord Melville serait appelé à s'expliquer.

Cette proposition était aussi sensée qu'équitable; mais, au dedans comme au dehors de la

chambre, les esprits étaient montés et prévenus. Parmi les hommes indépendants de tout lien de parti, les uns croyaient la culpabilité suffisamment démontrée dans le rapport de la commission administrative; d'autres trouvaient qu'il y avait eu tout au moins une incurie blâmable; l'opposition enfin voulait à tout prix une défaite pour le cabinet, et la question préalable proposée par Pitt ayant été mise aux voix, il y eut de part et d'autre égalité de voix. C'était au président à départager ses collègues, et, après une longue hésitation pleine d'anxiété pour lui et tous les membres présents, il donna par son vote la majorité à la motion de censure. Pitt, brisé par la douleur, ne put cacher son émotion. Parmi ses adversaires, plusieurs ne craignirent pas d'y insulter, et, pour le soustraire à leurs sarcasmes, quelques-uns de ses amis durent l'entourer et l'entraîner hors de la chambre. Le lendemain, lord Melville résigna ses fonctions de premier lord de l'Amirauté. Mais ni le blâme qui venait de lui être infligé ni sa démission ne suffirent pour satisfaire l'opposition : elle voulait un triom-

phe plus complet, et, quelques jours après, Whitebread saisit le parlement d'un projet d'adresse au roi pour le prier de rayer lord Melville de la liste du conseil privé. Pitt eût voulu éviter à son ami déjà si rigoureusement frappé cette seconde humiliation; mais une nouvelle lutte eût été aussi acrimonieuse que la précédente, et probablement suivie d'un autre échec pour le cabinet. Lord Melville engagea lui-même Pitt à céder à l'orage, et la radiation demandée eut lieu. En annonçant cette résolution à la chambre, Pitt ne dissimula pas combien lui avait été pénible l'obligation de rendre encore plus sévère la disgrâce du noble lord, et en prononçant ces mots, ses lèvres tremblaient, sa voix était brisée, ses yeux remplis de larmes, et il dut s'arrêter quelques instants pour étouffer ses sanglots.

Loin de respecter une douleur aussi légitime, Fox, qui prit la parole après lui, fut ironique, amer, injurieux même : il affirma que le pays était inquiet, sans confiance dans des ministres qui avaient voulu soustraire un coupable à sa

juste punition, et s'attira une observation des plus désagréables. On lui rappela que son père, lord Holland, payeur général de l'armée, avait fait aussi de grands bénéfices en spéculant avec les fonds dont il était dépositaire, et que de là étaient venues les sommes considérables avec lesquelles lui-même avait pu satisfaire sa passion pour le jeu. Fox dut se borner à répondre que les profits faits par son père, bien qu'irréguliers, n'étaient pas alors prohibés par la loi, et, la communication faite par le premier ministre rendant la motion de Whitebread sans objet, elle fut retirée.

Restait le grief relatif au détournement des 20,000 livres sterling. Un comité spécial de la chambre des communes avait été chargé de l'examiner. Mais les priviléges de la chambre des lords s'opposant à ce qu'il interrogeât lord Melville, ce dernier ne put fournir aucune explication, et le rapport fut défavorable. Lord Melville voulut se défendre lui-même devant la chambre des communes, et il comparut comme inculpé dans cette enceinte si longtemps le théâtre de son influence

et de ses succès. Triste exemple des caprices de la fortune, auquel il fit lui-même une touchante allusion en rappelant qu'il croyait avoir eu le droit d'espérer une tout autre fin à une carrière aussi longue, aussi laborieuse et tout entière consacrée au service du pays. Sa défense fut fière, peut-être même provoquante. Il affirma de la façon la plus solennelle avoir employé lui-même les 20,000 livres sterling à un service d'intérêt public tout à fait confidentiel, dont il ne pourrait divulguer le secret sans violer les lois de l'honneur ni manquer à ses devoirs d'homme public, et il conclut en disant que peut-être son langage avait été plus hardi qu'il ne convenait dans sa pénible situation, mais qu'il avait cru indigne de lui de chercher à détourner par une soumission humiliante les rigueurs qui pouvaient le menacer.

Pitt voulut encore le défendre; mais les préventions étaient extrêmes, l'acharnement n'avait fait que redoubler, et, pour éviter une poursuite criminelle devant le jury par l'attorney général, il fallut consentir à une mise en accusation devant la chambre des lords qui, l'année suivante, à

la presque unanimité, le déclara non coupable.

L'opposition était triomphante, et, dans l'exaltation du succès, elle crut pouvoir atteindre aussi le premier ministre. En 1796, sur la recommandation de Pitt, la caisse de la marine avait avancé à une maison honorable, celle de Boyd, 40,000 liv. sterl. pour lui venir en aide dans une opération qui intéressait le gouvernement. Cette somme avait été bientôt intégralement remboursée avec les intérêts. Whitebread dénonça encore l'irrégularité de ce prêt, et demanda un vote de blâme contre Pitt. Il ne fut pas difficile à ce dernier de se justifier. D'ailleurs, malgré les échecs des derniers jours et quelque réduite que fût son influence, il était trop haut placé dans l'opinion publique, son nom était entouré de trop de sympathie, de reconnaissance et de considération, pour que tout membre se respectant un peu lui-même consentît à adhérer à une pareille proposition. Bien au contraire, le parlement crut devoir lui donner un témoignage de son estime, et il déclara que si l'avance faite à la maison Boyd n'était pas strictement conforme à la loi, néan-

moins, à raison des circonstances qui l'avaient motivée, elle avait eu un caractère d'utilité incontestable et les résultats les plus avantageux.

Cependant, au milieu de toutes ses préoccupations parlementaires, Pitt n'avait cessé de poursuivre la réalisation de son projet de coalition européenne. Dans le courant d'avril, l'Angleterre et la Russie signèrent à Saint-Pétersbourg un traité d'alliance par lequel les deux gouvernements convinrent de faire tous leurs efforts pour former une ligue des divers États de l'Europe et réunir sur le continent une force de 500,000 hommes. L'objet de cette ligue devait être d'expulser les Français du Hanovre, de l'Allemagne, de l'Italie, de rendre leur indépendance à la Suisse et à la Hollande, d'assurer celle du royaume de Naples, de rétablir le roi de Sardaigne en Piémont avec un agrandissement de territoire, et de s'entendre ensuite sur toutes les mesures propres à prévenir le retour de nouvelles usurpations. L'Angleterre prit l'engagement de fournir des troupes de terre et de mer et des subsides en argent, mais l'exécution du traité était

ajournée jusqu'à ce que d'autres puissances y eussent adhéré. Nous devons rappeler ici à l'honneur de Pitt qu'ayant en vue seulement la sécurité et la grandeur de son pays et non pas l'humiliation d'une nation rivale, il stipula dans le cours des négociations que, si les efforts des puissances étaient couronnés de succès, aucune forme de gouvernement ne serait imposée à la France; elle resterait libre de choisir celui qui lui agréerait le mieux, et, dans toutes les proclamations qui pourraient être faites, on garantirait aux officiers de l'armée française la conservation de leur grade et celle des biens nationaux vendus à leurs acquéreurs. Il lui paraissait même si essentiel de rassurer tous les intérêts sur ce dernier point qu'au cas d'une restauration de la maison de Bourbon il se déclara prêt, si cela était nécessaire, à faire indemniser les émigrés de la spoliation dont ils avaient été l'objet, aux dépens de l'Angleterre.

Pitt ne pouvait communiquer au parlement la teneur complète du traité passé avec la Russie, mais il ne lui dissimula pas les espérances dont il

était pour lui l'objet et demanda que, sur le supplément de 5 millions de livres sterling de crédits accordé lors du vote du budget, 3,500,000 fussent mis à la disposition du roi pour être employées, s'il y avait lieu, en subsides aux puissances alliées. Fox insista pour obtenir des informations qui ne pouvaient lui être données, et il déclara que, puisque le gouvernement croyait de son devoir de ne pas fournir d'explications, le sien était de refuser l'argent demandé. La motion de Pitt fut cependant adoptée par 261 voix contre 120. C'était là un vote de confiance important et, quelques jours après, la session de 1805 était close.

Tous les efforts faits par la Russie et l'Angleterre auprès de la Prusse pour la déterminer à sortir de sa neutralité échouèrent. Mais l'empereur Napoléon s'étant fait sacrer roi d'Italie et ayant annexé à la France la république de Gênes, l'empereur d'Autriche redouta le même sort pour la Vénétie. Il se décida à entrer dans la coalition moyennant la promesse d'un subside de 3 millions de livres sterling, et son exemple fut bientôt suivi par la Suède. D'autre part les prépara-

tifs ne discontinuaient pas à Boulogne ; pour mieux assurer la descente et la protéger contre les attaques de la flotte anglaise, Napoléon voulut avoir le concours de la sienne : ordre fut donc donné à l'amiral Villeneuve de se rendre avec son escadre de la Méditerranée dans la Manche, après avoir rallié sur son passage la flotte espagnole et débloqué à Brest celle de l'amiral Ganteaume. Villeneuve, poursuivi par Nelson et ayant devant lui les amiraux Cornwallis et Calder, craignit de succomber s'il était à la fois attaqué par leurs forces réunies, et, pour sauver sa flotte, au lieu de faire voile vers la Manche rétrograda vers Cadix.

Tout était prêt à Boulogne pour l'exécution de ce plan combiné depuis deux années avec tant de persévérance et de résolution : Napoléon était sur les lieux et attendait avec impatience l'apparition de sa flotte pour donner le signal du départ. Mais la retraite de Villeneuve fit tout manquer, et, ne pouvant attaquer l'Angleterre, l'Empereur se décida de suite à surprendre et à frapper l'Autriche. En conséquence, la majeure partie des troupes campées à Boulogne fut dirigée vers le Rhin, et six se-

maines après, le 19 octobre, la capitulation d'Ulm était signée. C'était là, au début de la campagne, un grand revers pour les coalisés. Mais presque au même jour, le 21 octobre, la marine anglaise remportait à Trafalgar une de ses plus grandes victoires, et la nouvelle de ces deux graves événements arriva presque simultanément à Londres. La joie du triomphe national l'emporta de beaucoup sur les regrets que devait causer la défaite de l'Autriche. D'ailleurs, le succès avait été complet. Nelson avait attaqué avec trente et un bâtiments la flotte de Villeneuve composée de quarante, et vingt de ces derniers avaient été détruits. L'honneur de ce brillant résultat revenait en partie à Pitt qui, plein de confiance en Nelson, avait mis à sa disposition toutes les ressources navales demandées par ce dernier. Aussi sa popularité redevint ce qu'elle avait été dans ses plus beaux jours. Invité à un banquet donné par le lord-maire, il fut accueilli sur son passage par les acclamations de la foule, sa voiture fut dételée, traînée en triomphe, et le lord-maire lui ayant porté un toast en l'appelant le sauveur de

l'Angleterre et de l'Europe, sa réponse fut aussi simple qu'éloquente : « Je vous remercie, se borna-t-il à dire, de l'honneur que vous venez de me faire; mais ce n'est pas à un homme seul que l'Europe devra son salut : l'Angleterre s'est sauvée elle-même par ses propres efforts et elle sauvera l'Europe, j'en ai la confiance, par son exemple. » L'effet produit par ces nobles et belles paroles fut immense : elles étaient les dernières que Pitt devait prononcer en public.

Depuis dix-huit mois, au milieu d'une des crises les plus graves qu'ait eu à traverser l'Angleterre, Pitt avait dû, presque seul, faire face à toutes les nécessités du gouvernement et lutter dans la chambre des communes contre une opposition puissante. Il avait vu avec une profonde amertume plusieurs de ses anciens amis se séparer de lui, et avec une vive douleur l'un de ceux qui lui étaient restés fidèles flétri par une accusation criminelle. Il souffrait aussi du déclin de son influence, et le mauvais état de ses affaires privées lui causait de graves soucis. Un travail excessif, les émotions politiques, le chagrin, les préoccu-

pations domestiques avaient fini par altérer profondément sa santé. On lui conseilla d'aller, avant l'ouverture du parlement, prendre quelques semaines de repos à Bath. Il y eut un accès de goutte vague, et, sur ces entrefaites, arriva la nouvelle de la bataille d'Austerlitz et de la paix de Presbourg. L'impression qu'il en ressentit fut telle que la goutte se porta des extrémités à l'estomac. Il lui fut dès lors impossible de prendre aucune espèce d'aliments, et sa faiblesse devint extrême. Ramené dans ce triste état à sa campagne de Putney, près Londres, il y reçut, en arrivant, la visite des lords Castlereagh et Hawkesbury, ses collègues, désireux de causer avec lui, à la veille de la session, de l'état des affaires publiques. Cet entretien l'épuisa, et il eut une défaillance. Tout annonça dès lors une fin prochaine; quelques amis seulement purent être admis à lui serrer la main, et il expira dans la nuit du 22 janvier 1806.

Dès que sa mort fut connue, un membre de la chambre des communes, Henry Lascelles, proposa que les funérailles eussent lieu aux frais de l'État, et qu'il fût élevé dans l'église de West-

minster un monument commémoratif avec une inscription constatant le sentiment unanime de regret causé par la grande et irréparable perte que le pays venait de faire. Fox déclara qu'après avoir toujours combattu la politique de Pitt comme pernicieuse et funeste à l'Angleterre, il ne pouvait adhérer à ce qu'un monument de reconnaissance publique fût élevé à sa mémoire; mais il rendit un solennel hommage à ses grandes qualités : « Je conserverai plus que qui que ce soit, dit-il, un souvenir précieux des vertus personnelles de M. Pitt. Nul ne lui a été supérieur en probité, en désintéressement, en modération, et sa situation en mourant en est un éclatant témoignage. Quand je vois un ministre, après vingt années passées au milieu de tous les moyens d'acquérir la fortune, disposant de tous les emplois et de toutes les ressources du gouvernement, mourir sans rien posséder, je dois en conclure qu'il était pur et intègre. » Mais bien des inimitiés s'apaisèrent devant cette grande tombe, et une partie de l'opposition se rallia à la demande d'Henry Lascelles. La chambre des

communes l'adopta à une imposante majorité, et quelques jours après, par un vote unanime, elle assura le moyen de payer ses dettes.

Du reste, à mesure que s'éloignent ces temps de lutte, les préjugés disparaissent et la lumière se fait. Ainsi que nous l'avons vu, Pitt ne fut pas l'ennemi haineux de la France, mais il fut l'adversaire ardent de ses principes révolutionnaires, de la propagande qu'elle voulait en faire dans toute l'Europe et de son esprit de conquête. D'un autre côté, si, dans cette époque de trouble et d'agitation, il dut parfois recourir à l'emploi de mesures de rigueur pour maintenir l'ordre public et faire respecter le principe d'autorité, il ne faut pas oublier que, loin de chercher à restreindre les libertés de son pays, il voulut rendre à une partie de ses concitoyens celles qui depuis longtemps leur étaient injustement refusées; que, jusqu'au moment où éclatèrent les hostilités, il fut un ardent partisan de la réforme parlementaire, et que ses plus belles harangues furent en faveur de l'émancipation des esclaves. Par la puissance du talent, l'éclat de l'éloquence, par son respect des lois et

un désintéressement auquel tous les partis ont à l'envi rendu hommage, Pitt était digne de gouverner un pays libre. L'Angleterre n'a pas eu de plus grand ministre, d'homme d'État plus libéral et dont elle doive davantage honorer la mémoire. Nul n'a plus fait pour sa prospérité et sa grandeur, et c'est lui qui l'a mise dans la situation qu'elle occupe depuis soixante-dix ans en Europe. Qu'il nous soit donc permis, en terminant cette étude, d'invoquer le témoignage d'un ancien ministre whig par principe et par tradition, qui, causant un jour avec nous de cette époque au milieu de laquelle s'était écoulée sa jeunesse, nous dit : « Plus l'histoire en sera connue, plus le nom de Pitt grandira au-dessus de celui de tous les hommes d'État de son temps. »

FIN.

TABLE

—

PREMIÈRE PARTIE.

LES FINANCES DE LA PAIX.

Pages.

Introduction 1

I. — Situation de l'Angeterre à la fin de 1783. — Emprunt. — Bill de commutation. — Réformes administratives (1784-1785) 7

II. — Amortissement, traité de commerce avec la France, bill de consolidation (1786-1787) 34

III. — Armements contre la Hollande et l'Espagne. — Impôt sur le tabac. — Progrès de la richesse publique (1788-1791) 64

IV. — Session de 1792. — Discours du roi. — Exposé par Pitt de la situation. — Rupture avec la France 89

DEUXIÈME PARTIE.

LES FINANCES DE LA GUERRE.

Pages.

I. — Armements de l'Angleterre contre la France. — Crise industrielle et commerciale. — Emprunts pour le compte de l'Autriche..... 121

II. — Événements de 1795. — Disette. — Consolidation de la dette à terme. — Subsides à l'Autriche. — Emprunt national. — Craintes d'invasion. — Banque d'Angleterre et suspension des payements en espèces en 1796..... 146

III. — Conférences de Lille. — Taxe de convoi. — Rachat du *land-tax*. — Impôt sur le revenu. — Événements et session de 1797-1798..... 183

IV. — Subsides à la Russie. — Rejet des ouvertures de paix du premier Consul. — Discours de Pitt à ce sujet. — Situation de l'Angleterre en 1800. — Question catholique. — Retraite de Pitt.... 210

V. — Cabinet Addington. — Traité de paix d'Amiens. — Difficultés auxquelles donne lieu son exécution. — Rupture avec la France. — Mesures de défense, état de la marine, chute d'Addington (1801-1804)..... 240

VI. — Second ministère de Pitt. — Constitution de l'armée de réserve. — Rupture avec l'Espagne. — Budget de 1805. — Procès Melville. — Alliance avec la Russie et l'Autriche. — Batailles de Trafalgar et d'Austerlitz. — Mort de Pitt (1804-1806)..... 263

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT.

DEC 22 1900

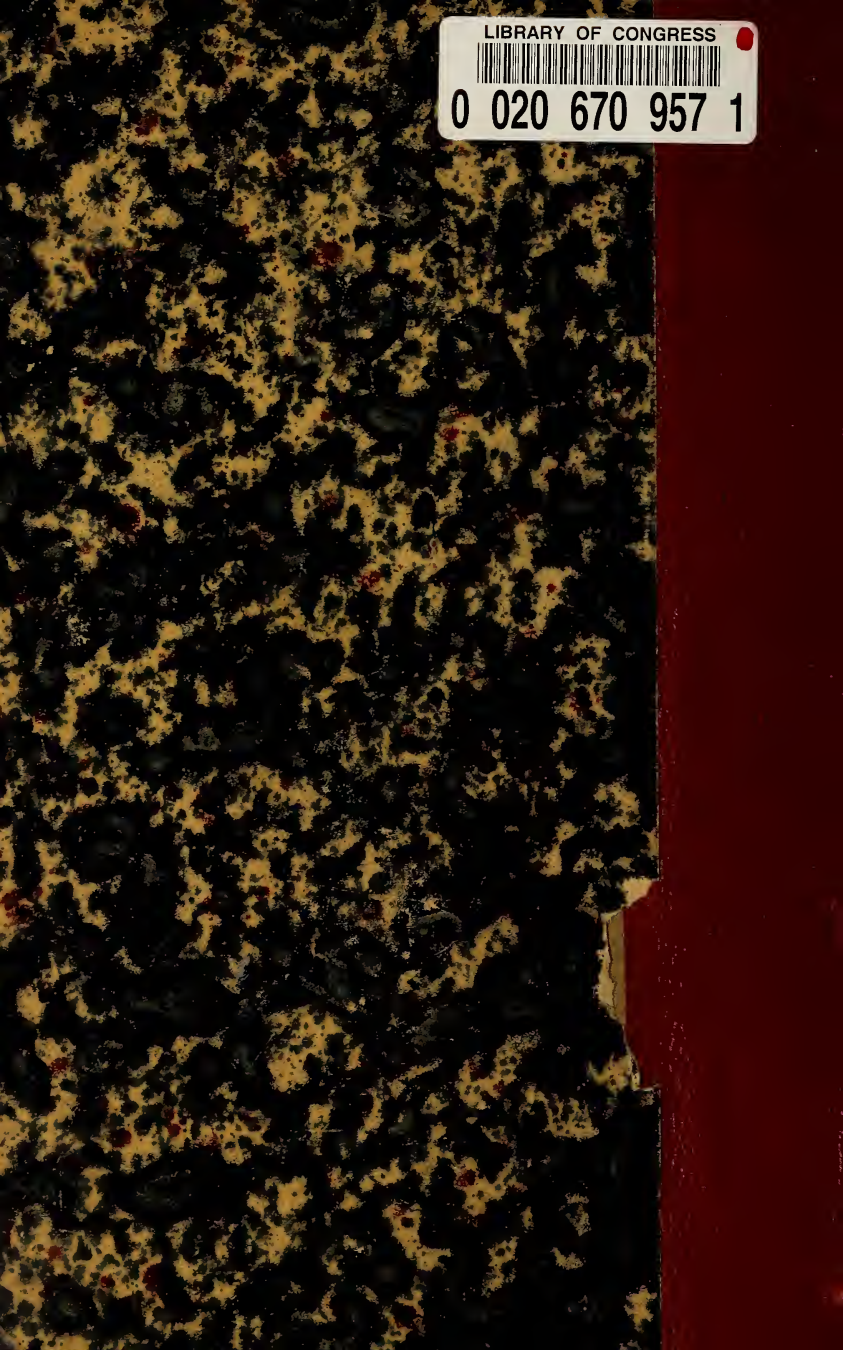
LIBRARY OF CONGRESS
0 020 670 957 1